



HAL
open science

L'agriculture des zones sensibles de Bretagne centrale : analyse, perspectives, propositions

Christine Le Millin, Dominique Vermersch

► **To cite this version:**

Christine Le Millin, Dominique Vermersch. L'agriculture des zones sensibles de Bretagne centrale : analyse, perspectives, propositions. Economies et finances. 1983. hal-02857579

HAL Id: hal-02857579

<https://hal.inrae.fr/hal-02857579>

Submitted on 8 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

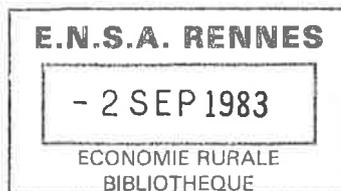


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE AGRONOMIQUE DE TOULOUSE
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE AGRONOMIQUE DE RENNES

CHAIRE D'ÉCONOMIE RURALE

65, RUE DE SAINT-BRIEUC - 35042 RENNES CÉDEX



L'AGRICULTURE DES ZONES SENSIBLES DE BRETAGNE CENTRALE

ANALYSE, PERSPECTIVES, PROPOSITIONS

- MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES -

Le MILLIN Christine
VERMERSCH Dominique

- *Septembre 1983* -

R E M E R C I E M E N T S

=====

Nous tenons à remercier :

- M. LANNEHOA, Ingénieur Général du GREF, Chargé de la Région Bretagne, pour nous avoir proposé cette étude ;
- M. DELAIN, Ingénieur du GREF auprès de M. LANNEHOA, pour ses conseils ;
- M. JEULAND, des services de M. LANNEHOA, pour son aide ;
- M. BROWN, Professeur à la Chaire d'Economie Rurale de l'ENSA, Maître de stage, pour son aide et la confiance qu'il nous a accordées ;
- MM. BOURDON et MOUCHET, Enseignants à la Chaire d'Economie Rurale de l'ENSA, pour l'aide et les conseils apportés dans l'étude économique ;
- MM. DAUCE et HOUEE, Chargés de recherches à l'INRA pour leurs conseils ;
- M. SEITE, Conseiller Agricole du GVA de Gourin, pour l'aide efficace apportée "sur le terrain" ;
- Mmes BOUREL et CHOUDHURY qui ont assuré la frappe de ce mémoire ;
- Enfin, tout particulièrement, les agriculteurs que nous avons rencontrés.

* * *

*

S O M M A I R E

=====

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'AGRICULTURE DES ZONES SENSIBLES

VOLET 1 : Situation actuelle de l'agriculture des zones sensibles du Centre Bretagne

CHAPITRE I - Les systèmes de production des zones sensibles du Centre-Bretagne

CHAPITRE II - Une approche des résultats économiques des exploitations agricoles des zones sensibles du Centre-Bretagne

CHAPITRE III - Etat actuel du renouvellement des exploitations dans les zones sensibles du Centre-Bretagne

CHAPITRE IV - Existence d'un "modèle canton sensible Bretagne Centrale"?

VOLET 2 : Une approche économique de l'agriculture bretonne : production, revenus agricoles, surplus de productivité et dynamique d'évolution

CHAPITRE I - L'agriculture bretonne : résultats économiques et approche de sa dynamique d'évolution

CHAPITRE II - Analyse des comptes de surplus de l'agriculture bretonne

VOLET 3 : Contribution des agriculteurs à l'analyse de la situation actuelle

CHAPITRE I - caractérisation de la situation agricole actuelle des cantons sensibles : avis des agriculteurs concernés

CHAPITRE II - Les transformations agricoles prévisibles : canton de Gourin

DEUXIEME PARTIE :

VOLET 1 : Eléments de projection concernant l'agriculture des zones sensibles

CHAPITRE I - Accroissement de la dispersion des surfaces des exploitations

CHAPITRE II - Taux de relève et mouvements fonciers : projections 1980-1990

CHAPITRE III - Evolution des surfaces des principales cultures dans les zones sensibles

CHAPITRE IV - Prospective agricole régionale

VOLET 2 : Eléments de réflexion pour une politique de développement agricole

CHAPITRE I - Modalités de développement de l'agriculture bretonne

CHAPITRE II - Quelle compétitivité pour les zones sensibles de Bretagne Centrale ?

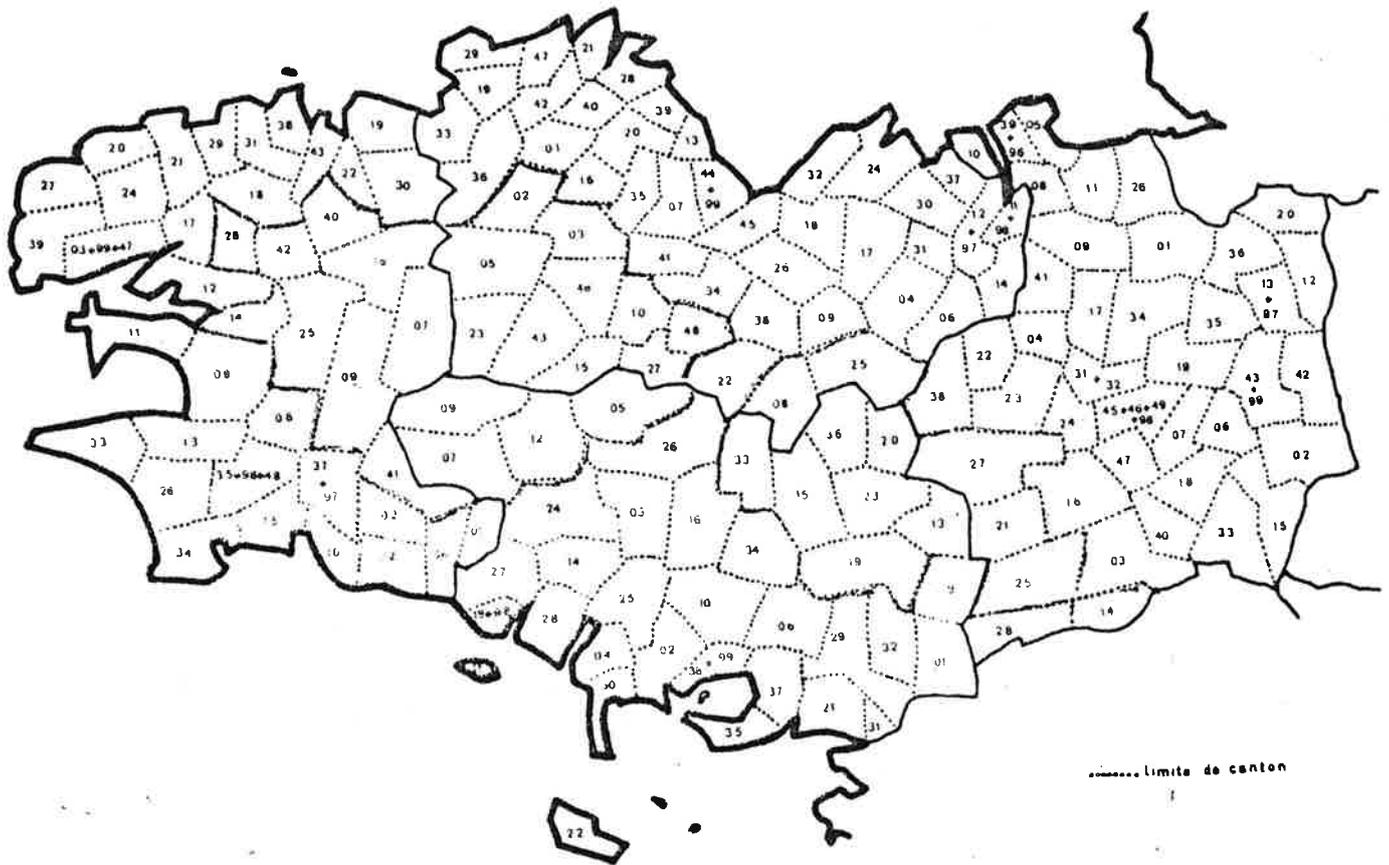
TROISIEME PARTIE : PROPOSITIONS D'ACTION POUR UNE REVITALISATION DES ZONES SENSIBLES

CHAPITRE I - Propos introductifs aux hypothèses d'action en faveur des zones sensibles de Bretagne Centrale

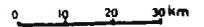
CHAPITRE II - Hypothèses d'action

CONCLUSION

CALQUE D'IDENTIFICATION DES CANTONS



Codification attribuée aux cantons.



CÔTES-DU-NORD

- 01 BEGARD
- 02 BELLE-ISLE-EN-TERRE
- 03 BOURBRIAC
- 04 BROUMS
- 05 CALLAC
- 06 CAULNES
- 07 CHATELAUDREN
- 08 CHEZE (LA)
- 09 COLLINEE
- 10 CŒRLAY
- 11 + 96 DINAN (Est) + Ville
- 12 + 97 DINAN (Ouest) + PLOUER-LANGŒLAY
- 13 ETABLES
- 14 EVRAN
- 15 GOUAREC
- 16 GUIINGAMP
- 17 JUGON
- 18 LAMBALLE
- 19 LANHON
- 20 LANVOLLON
- 21 LEZARDRIEUX
- 22 LOUDEAC
- 23 MAEL-CARHAT
- 24 MATIGNON
- 25 MERDRIGNAC
- 26 MONCONTOUR
- 27 MUR-DE-BRETAGNE
- 28 PAINPOL
- 29 PERRUS-GUIREC
- 30 PLANCOET
- 31 PLELAN-LE-PETIT
- 32 PLENEUF-VAL-ANDRE
- 33 PLESTIN-LES-GREVES
- 34 PLOEUC-SUR-LIE
- 35 PLOUAGAT
- 36 PLOUARET
- 37 PLOUBALAY
- 38 PLOUGUEMEST
- 39 PLOUMA
- 40 PONTRIEUX
- 41 QUINTIN
- 42 ROCHE-DERRIEN (LA)
- 43 ROSTREHEN
- 44 + 99 SAINT-BRIEUC (Nord) + Ville
- 45 SAINT-BRIEUC (Sud)
- 46 SAINT-NICOLAS-DU-PELEN
- 47 TREGUIER
- 48 TRÉVÉ

FINISTÈRE

- 01 ARZANO
- 02 BANNALEC
- 03-47-99 BREST
- 06 BRIEC
- 07 CARHAIX-PLOUGHIER
- 08 CHATEAULIN
- 09 CHATEAUNEUF-DU-FAOU
- 10 CONCARNEAU
- 11 CRÉZON
- 12 DAOULAS
- 13 DOLARNENEZ
- 14 FAOU (LE)
- 15 FOUESMANT
- 16 HUELGOAT
- 17 LANDERNEAU
- 18 LANDIVISIAU
- 19 LANNEUR
- 20 LANNILIS
- 21 LESNEVEN
- 22 MŒLAIX
- 23 QUÉSSANT
- 24 PLABENNEC
- 25 PLEYBEN
- 26 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN
- 27 PLOUDALMEZEAU
- 28 PLOUDIVY
- 29 PLOUESCAT
- 30 PLOUIGNEAU
- 31 PLOUZEVÉDE
- 32 PONT-AVEN
- 33 PONT-CROIX
- 34 PONT-L'ABBE
- 35-48-98 QUIMPER
- 36 QUIMPERLE
- 37 + 97 ROSPORDEN + Ville
- 38 SAINT-POL-DE-LEON
- 39 SAINT-REMAN
- 40 SAINT-THEGONNEC
- 41 SCAER
- 42 SIZUN
- 43 TAULE

ILLE-ET-VILAINE

- 01 ANTRAIN
- 02 ARGENTRE-DU-PLESSIS
- 03 BAIN-DE-BRETAGNE
- 04 BECHEREL
- 05 CANCALE
- 06 CHATEAUBOURG
- 07 CHATEAUGIRON
- 08 CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE
- 09 COMBOURG
- 10 DINARD
- 11 DOL-DE-BRETAGNE
- 12 FOUGERES (Nord)
- 13 + 97 FOUGERES (Sud) + Ville
- 14 GRAND-FOUGERAY
- 15 GUERCHE-DE-BRETAGNE (LA)
- 16 GUICHEN
- 17 HEDE
- 18 JANZE
- 19 LIFFRE
- 20 LOUVIGNE-DU-DESERT
- 21 MAURE-DE-BRETAGNE
- 22 MONTAUBAN
- 23 MONTFORT
- 24 MURDELLES
- 25 PIPRIAC
- 26 PLETNE-FOUGERES
- 27 PLELAND-LE-GRAND
- 28 REDON
- 31 + 32 RENNES
- 33 RETIERS
- 34 SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE
- 35 SAINT-AUBIN-DU-CORMIER
- 36 SAINT-BRICE-EN-BOGLES
- 38 SAINT-MEEN-LE-GRAND
- 39 + 96 SAINT-MALO (Sud) + Ville
- 40 SEL-DE-BRETAGNE (LE)
- 41 TINTENTAC
- 42 VITRE (Est)
- 43 + 99 VITRE (Ouest) + Ville
- 45-46-49-98 RENNES
- 47 RENNES

MORBIHAN

- 01 ALLAIRE
- 02 AURAY
- 03 BAUD
- 04 BELZ
- 05 CLEQUEREC
- 06 ELVEN
- 07 FAUQUET (LE)
- 08 GACILLY (LA)
- 09 GOURIN
- 10 GRAND-CHAMP
- 11 GROIX
- 12 GUENENE-SUR-SCORFF
- 13 QUER
- 14 HENNEBONT
- 15 JOSSELIN
- 16 LOCHINE
- 18-98 LORIENT + Ville
- 19 MALESTROIT
- 20 MAURON
- 21 MIZILLAC
- 22 PALAIS (LE)
- 23 PLOERMEC
- 24 PLOUAY
- 25 PLUVIGNER
- 26 PONTIVY
- 27 PONT-SCORFF
- 28 PORT-LOUIS
- 29 QUESTEMBERT
- 30 QUIBERON
- 31 ROCHE-BERNARD (LA)
- 32 ROCHEFORT-EN-TERRE
- 33 RONAN
- 34 SAINT-JEAN-BREVELAY
- 35 SARZEAU
- 36 TRITITE-PORHOET (LA)
- 37 VANNES (Est)
- 38-99 VANNES (Ouest) + Ville

INTRODUCTION GENERALE

=====

Les élus régionaux bretons ont exprimé la volonté de mener une politique d'aides spécifiques en faveur de certains secteurs du Centre-Bretagne en voie de dévitalisation. Cette étude constitue une deuxième étape à l'analyse de l'agriculture de ces zones sensibles commencée l'année dernière par Mlles Jourdain et Paris (1). Conformément à la demande formulée par l'Etablissement Public Régional, elle s'achèvera par plusieurs "hypothèses d'actions".

I. OBJET ET INTERET DE L'ETUDE

Zones sensibles, secteurs en voie de dévitalisation ou au seuil de la désertification ; autant d'expressions pour caractériser les petites régions qui se dépeuplent et vieillissent.

Ainsi dans les pays (2) de Carhaix et de Ploërmel, centres de nos deux zones d'étude, 44 %, respectivement 34 %, des jeunes entre 15 et 30 ans quittent "leur pays".

Cette réalité démographique est la conséquence d'une situation économique défavorable. Exposons brièvement celle des zones sensibles du Centre-Bretagne.

Le secteur primaire y a conservé une place importante : 40 % environ de la population active. Le secteur industriel s'y est toutefois développé depuis 20 ans ; l'activité dominante en est l'agro-alimentaire. Cependant, depuis 1975, le nombre d'emplois industriels stagne et ne permet donc pas d'éviter l'exode rural.

Dans ces zones peu dynamiques, l'agriculture demeure le secteur inducteur de l'activité économique.

Une meilleure connaissance de ce secteur (systèmes de production, résultats économiques, perspectives d'évolution des structures et de renouvellement des exploitations...) devrait nous permettre d'envisager des actions visant la revitalisation de ces zones.

II - METHODOLOGIE

Pour cerner au mieux la situation de ces deux zones sensibles, nous avons eu recours à deux types de données :

- des données statistiques : elles permettent de décrire, d'expliquer mais aussi de prévoir

- (1) Paris H. et Jourdain I. "Les zones sensibles de Bretagne Centrale" mémoire de fin d'étude - ENSAR - Septembre 1982
- (2) Pays : zone d'interdépendance "ville-campagne" dessinées à partir de l'observation des navettes domicile-travail et de l'attraction commerciale. La Bretagne en compte 17 dont 2 seulement sont entièrement inclus dans nos zones d'étude : pays de Carhaix et de Ploërmel
- (3) "La région comme ensemble de zones" - n° 13 - 1983 - Octobre. INSEE.

La description des systèmes de production a été réalisée grâce au RGA (1). Les comptes TVA détenus par les centres de gestion départementaux les comptes du SCEES (2) et des renseignements fournis par le Crédit Agricole ont servi de base à l'analyse des résultats économiques.

L'étude prévisionnelle concernant les structures et le taux de relèvement, quant à elle, sur le RGA, le RGP (3) et des données des ADASEA (4) bretonnes.

- des données collectées "sur le terrain" : elles complètent les précédentes ; la réalité devient alors "plus palpable". Cette phase d'étude nous semble indispensable lorsque le but poursuivi est l'ébauche d'un programme d'actions ; l'agriculteur n'est-il pas le premier intéressé par toute politique de développement agricole ? Ces données ont été constituées en 3 temps, dans le canton de Gourin :

- * Décembre 82 : une vingtaine d'étudiants de la spécialisation économie rurale de l'ENSAR ont enquêté auprès d'une centaine d'agriculteurs.
- * Mars 83 : nous nous sommes déplacés une semaine à Gourin afin de rencontrer des personnes ou des organismes proches du milieu agricole ou rural : conseiller général, caisse locale du Crédit Agricole, vétérinaires, responsables d'entreprises agro-alimentaires...
- * Mai 83 : nous avons réalisé une mini-enquête auprès de jeunes agriculteurs en cours d'installation et d'exploitants proches de la retraite ou retraités afin d'aborder un des "points chauds" du problème agricole : le renouvellement des exploitations.

Cette phase d'étude "sur le terrain" a été étoffée par la lecture des rapports par petites régions agricoles des Etats Généraux du Développement.

Ces deux catégories de données ont constitué la trame du mémoire.

III. PLAN

L'étude se déroulera en trois étapes :

- une phase d'analyse de l'agriculture de ces zones sensibles : systèmes de production, renouvellement des exploitations et résultats économiques. Cette partie sera étayée par les points de vue d'agriculteurs.

- (1) Recensement Général de l'Agriculture
- (2) Service Central des Etudes Economiques et Statistiques
- (3) Recensement Général de la Population
- (4) Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

- une phase prospective : elle concernera l'évolution des structures et du taux de relève. Afin de resituer ces deux éléments de prospection dans le contexte régional, nous évoquerons les différents scénarios possibles pour l'agriculture bretonne.

- une phase de propositions, d'hypothèses d'actions en faveur de la revitalisation du milieu agricole et rural.

Tout au long de cette étude, nous n'avons pas hésité, en vue "d'oxygéner" nos propos, d'inclure des réflexions issues de notes bibliographiques, de rencontres avec des agriculteurs... voire personnelles. Il ne s'agit pas là de digressions mais d'ajouts volontaires visant à centrer l'analyse autour de l'agriculteur et à mieux approcher la réalité agricole de ces zones.

P R E M I E R E P A R T I E

ANALYSE DE L'AGRICULTURE DES ZONES SENSIBLES

Nous commencerons l'étude de l'agriculture des zones sensibles par l'analyse de sa situation actuelle au travers de plusieurs sources statistiques. L'étude sera menée au niveau de l'exploitation, cellule de base du milieu agricole, afin de mieux cerner, par la suite, sa dynamique d'évolution.

Cette dynamique sera appréciée, tout d'abord, par une étude économique de l'agriculture bretonne ces dix dernières années, puis par l'exposé des avis émanant d'agriculteurs des zones concernées.

VOLET 1

APPROCHE DE L'AGRICULTURE DES ZONES SENSIBLES :

- SYSTÈMES DE PRODUCTION
- RÉSULTATS ÉCONOMIQUES
- STRUCTURES

Il convient dans un premier temps de caractériser l'agriculture de ces zones du point de vue des orientations, des structures d'exploitations, des hommes... Cette analyse a déjà été réalisée dans l'étude précédente (1). Nous nous contenterons ici d'une approche globale par système de production à partir du RGA 1979-80 (2).

Puis nous compléterons cette description par l'étude des résultats économiques obtenus par ces exploitations, grâce aux enregistrements de la comptabilité TVA .

Enfin, nous concluerons ce premier volet par l'observation de l'état actuel du renouvellement des exploitations.

- (1) Paris H. et Jourdain I. "Les zones sensibles de Bretagne Centrale" mémoire de fin d'études - ENSAR - Sept. 82
- (2) RGA : Recensement Général de l'Agriculture

CHAPITRE I. LES SYSTEMES DE PRODUCTION DES EXPLOITATIONS DES ZONES SENSIBLES

Ils se caractérisent par la nature des productions réalisées et par les facteurs de production utilisés (terre, capital et travail).

La nature des productions réalisées est connue au niveau du RGA : les exploitations sont classées par OTE (1). Cette typologie d'exploitations est basée sur l'importance relative de chaque production, mesurée par sa MBS (2). Cette MBS est définie comme le produit brut tiré de la culture ou de la vente d'animaux, déduction faite des frais spécifiques affectables à cette production. Elle s'exprime en UCE (3). Les MBS ont été établies pour permettre l'agrégation de données de nature physique différente afin d'apprécier la dimension économique des exploitations. Les rendements étant supposés uniformes, les MBS ne renseignent que sur le potentiel productif de l'exploitation.

Les facteurs de production, quant à eux, n'apparaissent pas aussi clairement au niveau du RGA. Aussi nous contenterons-nous des deux éléments suivants :

- la quantité de travail : exploitation à temps partiel ou à temps complet,
- la dimension économique : MBS de l'exploitation qui englobe tout le potentiel productif et non pas seulement la SAU (4).

Intéressons-nous tout d'abord aux OTE. Les zones sensibles ont-elles des orientations agricoles spécifiques ?

I.1. LES OTE DES ZONES SENSIBLES (5)

Nous avons effectué le regroupement de certaines OTE et n'avons pas tenu compte d'autres en raison de leur quasi inexistence dans nos zones d'étude. Nous avons donc ainsi défini 7 groupes d'OTE.

I.1.1. Présentation générale des 7 groupes d'OTE : comparaison avec le reste de la Bretagne (cf tableau en annexe n°1)

Globalement, la répartition des exploitations suivant les groupes d'OTE dans les zones sensibles est proche de la moyenne bretonne.

L'activité agricole dominante reste la production de lait (OTE 411 et 412). Elle concerne 54,4 % des exploitations (49,4 % en Bretagne).

- (1) OTE : orientation technico-économique
- (2) MBS : marge brute standard
- (3) UCE : unité de compte européenne
- (4) SAU : surface agricole utile
- (5) pour la nomenclature des OTE, se rapporter au RGA

Cependant, une part importante des exploitations est orientée vers la production de viande :

- production "d'animaux valorisant l'herbe" (bovins et ovins : OTE 42 et 44) : 9,6 % des exploitations (9,3 % en Bretagne),

- production d'animaux en hors sol : "hors-sol pur" (productions avicole et porcine : OTE 51 et 52) : 5,3 % des exploitations (4,8 % en Bretagne),

- production associant les deux précédentes : "hors-sol associé" (OTE 71 et 72 ; en général, il s'agit d'une association bovins-porcins) : 10,4 % des exploitations (11,7 % en Bretagne).

La production mixte de bovins lait viande demeure très peu développée : 3,1 % des exploitations (2,1 % en Bretagne).

La production de cultures de vente (OTE 11 et 12 : agriculture générale) ne concerne que 7,7 % des exploitations (10,9 % en Bretagne).

Quant aux OTE associant l'élevage à l'agriculture, ils ne touchent que 8,2 % des exploitations (9,2 % en Bretagne).

En conclusion, il s'agit de zones d'élevage à dominante laitière où le hors-sol est bien implanté.

I.12. Analyse des OTE : diversité intercantonale

Certains cantons présentent une ou plusieurs orientations spécifiques. Nous pouvons essayer de mettre en évidence à l'intérieur de nos deux zones d'étude, des sous-zones plus ou moins spécialisées dans telle ou telle production.

Il est à noter que, pour un canton le fait d'être spécialisé n'implique pas obligatoirement le fait de disposer d'un grand potentiel de production. En effet, le nombre total d'exploitations est très variable d'un canton à un autre et, de plus, au sein d'une même OTE, la dimension économique moyenne des exploitations fluctue de façon notable entre les cantons.

D'un point de vue méthodologique, nous considérons un canton comme spécialisé ou non-spécialisé pour une groupe d'OTE donné, lorsque son pourcentage d'exploitations se consacrant à cette production est supérieur ou inférieur aux valeurs des bornes de l'intervalle moyen des zones sensibles pour ce groupe d'OTE, c'est à dire : pourcentage moyen des zones sensibles + ou - l'écart type (cf tableau en annexe n°4)

I.121. La production laitière

Cette production caractérise essentiellement les cantons du Nord de la zone de Carhaix : Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Callac et Huelgoat ainsi que deux cantons de la zone de Ploërmel : le Grand-Fougeray et Plélan-Le-Grand. Dans ces 6 cantons, plus des 2/3 des exploitations se consacrent à la production laitière.

La partie Ouest de la zone de Carhaix est la moins concernée par cette activité : moins de 2/5 des exploitations : Pleyben, Ploudiry, St-Thégonnec, Sizun et Scaër.

D'une façon plus générale (1), on observe depuis 1970, environ, une "poussée" de la production laitière aux confins de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et des Côtes-du-Nord, donc à peu près au niveau de la zone de Ploërmel. La zone de Carhaix, quant à elle, a connu ces dernières années une augmentation notable de son effectif laitier moyen par exploitation.

I.122. *Les productions de viande bovine et ovine*

La place relative de ces deux OTE est très peu variable d'un canton à un autre.

Trois petites zones s'avèrent être plus spécialisées dans ce type de production :

- 3 cantons du Sud des Côtes-du-Nord : Corlay, Gouarec et Saint-Nicolas-du-Pélem,
- 2 cantons du Sud de la forêt de Paimpont : Guer et Plélan-Le-Grand,
- et 1 canton des Monts d'Arrée : St-Thégonnec.

De la même façon que le cheptel laitier, le cheptel bovin a subi d'importantes mutations géographiques ces dernières décades mais ces variations ne se sont pas accompagnées de véritable spécialisation par zone. Les plus grands troupeaux se rencontrent dans l'Est breton et la zone de Carhaix.

I.123. *Les "hors-sol pur" et "hors-sol associé"*

Le "hors-sol pur" est très localisé autour de Carhaix et de Loudéac :

- cantons de Pleyben, Sizun, Maël Carhaix et Carhaix-Plouguer,
- et cantons de Corlay et d'Uzel.

Cette orientation concerne environ 10 % des exploitations. Il demeure quasi-inexistant dans une bonne partie de la zone de Ploërmel.

Le "hors-sol associé", quant à lui, est le trait agricole caractéristique de deux sous-zones où environ 1/5e des exploitations s'y consacrent :

- cantons de l'Ouest de la zone de Carhaix : Pleyben, Ploudiry et Sizun,
- et deux cantons de la zone de Ploërmel : Merdrignac et la Trinité-Porhoët.

(1) "Cartographie cantonale sur l'évolution de l'agriculture bretonne" SRSA Bretagne, n° 76, Décembre 1982.



- Ⓛ: 75% au moins des exploitations se consacrent à la production de lait
- ⓗⓐ: 18% _____ au "hors-sol associé"
- Ⓥ: 15% _____ à la production de viande bovine ou ovine
- Ⓒ.Ⓔ: 15% _____ au "cultures et élevage"
- Ⓐ: 15% _____ à l'agriculture générale
- ⓗ.Ⓟ: 10% _____ au "hors-sol pur"
- Ⓜ: 10% _____ à la production de lait et de viande

Il a été montré, au niveau des résultats RICA Bretagne (1), que le "hors sol associé" regroupait essentiellement les exploitations se livrant à la fois à la production de bovins (lait ou viande) et de porcins.

I.124. *La production mixte de lait et de viande*

Ce type de production est très limité spatialement. Elle ne concerne de façon notable que quelques cantons finistériens : Carhaix-Plouguer, Chateauneuf-du-Faou, Ploudiry, St-Thégonnec et Sizun.

I.125. *Les productions végétales de vente*

Seuls deux cantons présentent vraiment cette spécificité : celui de Scaër et de Cléguérec. Dans ces cantons, plus d'1/3 des exploitations se consacrent à ces productions. En particulier, la production légumière de plein champ y est développée.

Globalement (2), s'observe au niveau de nos deux zones d'étude, le développement de productions légumières (pommes de terre incluses) alors qu'elles sont en régression dans tout le reste de la Bretagne, exception faite des zones littorales spécialisées où elles se maintiennent. Le véritable foyer de propagation est le bassin de Pontivy-Loudéac.

I.126. *Conclusion (cf carte n° 1)*

Nous pouvons construire une carte montrant la spécialisation des cantons. Pour ce faire, nous avons choisi pour chaque OTE un seuil au-delà duquel il y a spécialisation. Ce pourcentage-seuil est à peu près égal à la borne supérieure de l'intervalle moyen des zones sensibles (cf l'introduction de I.12.).

La zone de Ploërmel apparaît plus homogène et moins spécialisée que celle de Carhaix.

En fait, aucune véritable spécificité agricole ne caractérise ces zones sensibles.

Maintenant il convient de compléter ces observations par l'étude des facteurs de production : dimension économique et quantité de travail.

I.2. *LES FACTEURS DE PRODUCTION MIS EN OEUVRE POUR UNE OTE AU NIVEAU DE L'EXPLOITATION*

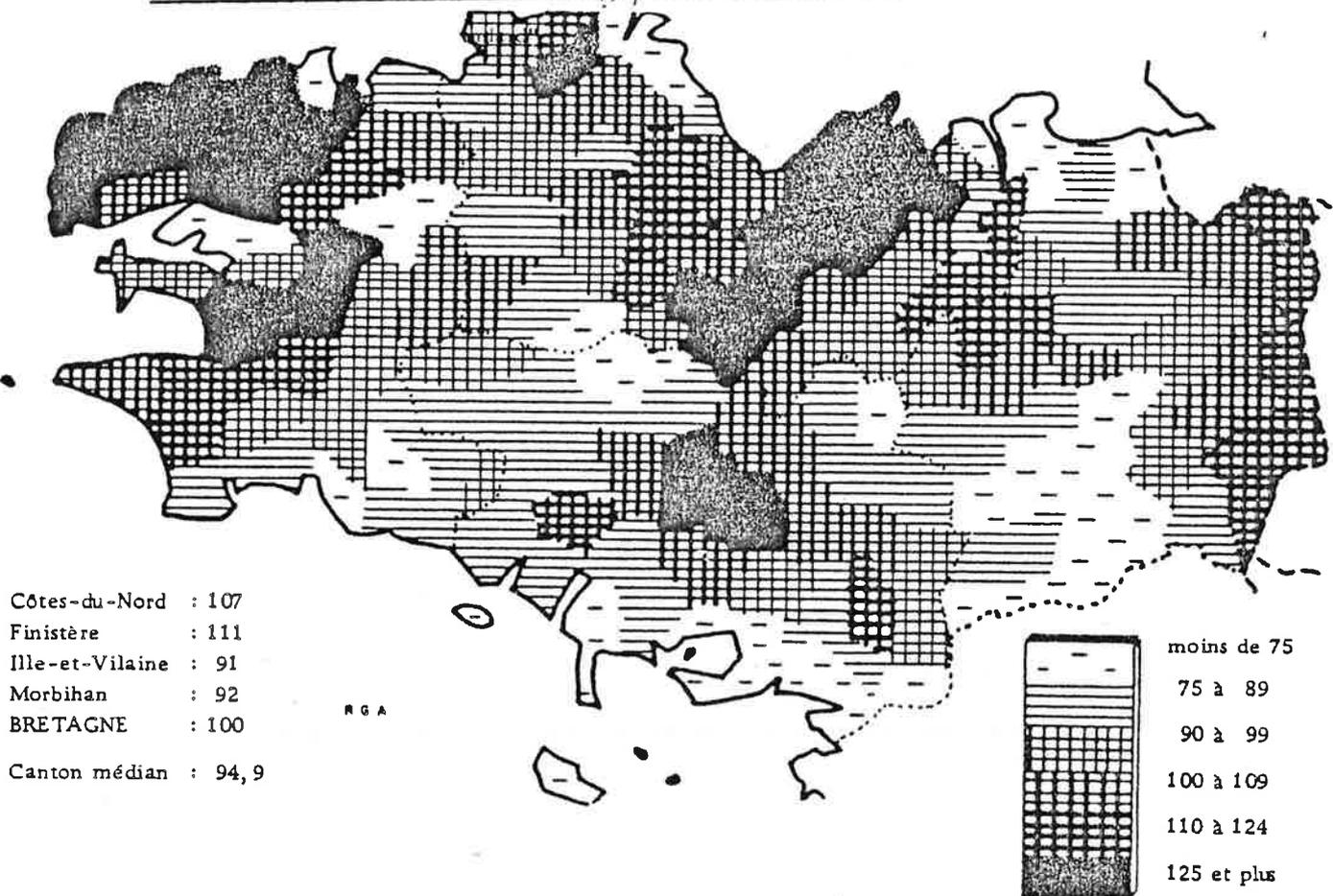
I.21. La dimension économique des exploitations des zones sensibles

Lorsque l'on se réfère à l'unité de surface, l'hectare, (cf carte n° 2 p 10), 2/3 des cantons sensibles disposent d'un potentiel de production très faible, comparé au reste de la Bretagne. Seuls les cantons proches des zones dites intensives (Chateaulin, Léon, St-Brieuc et Pontivy-Loudéac) et ceux autour de la ville de Carhaix présentent une MBS/ha moyenne à forte : Pleyben, Ploudéry, St-Thégonnec, Sizun, Bourbriac, Corlay, Uzel, La Chèze, Josselin, Malestroît, Rohan, Carhaix-Plouguer et Maël-Carhaix.

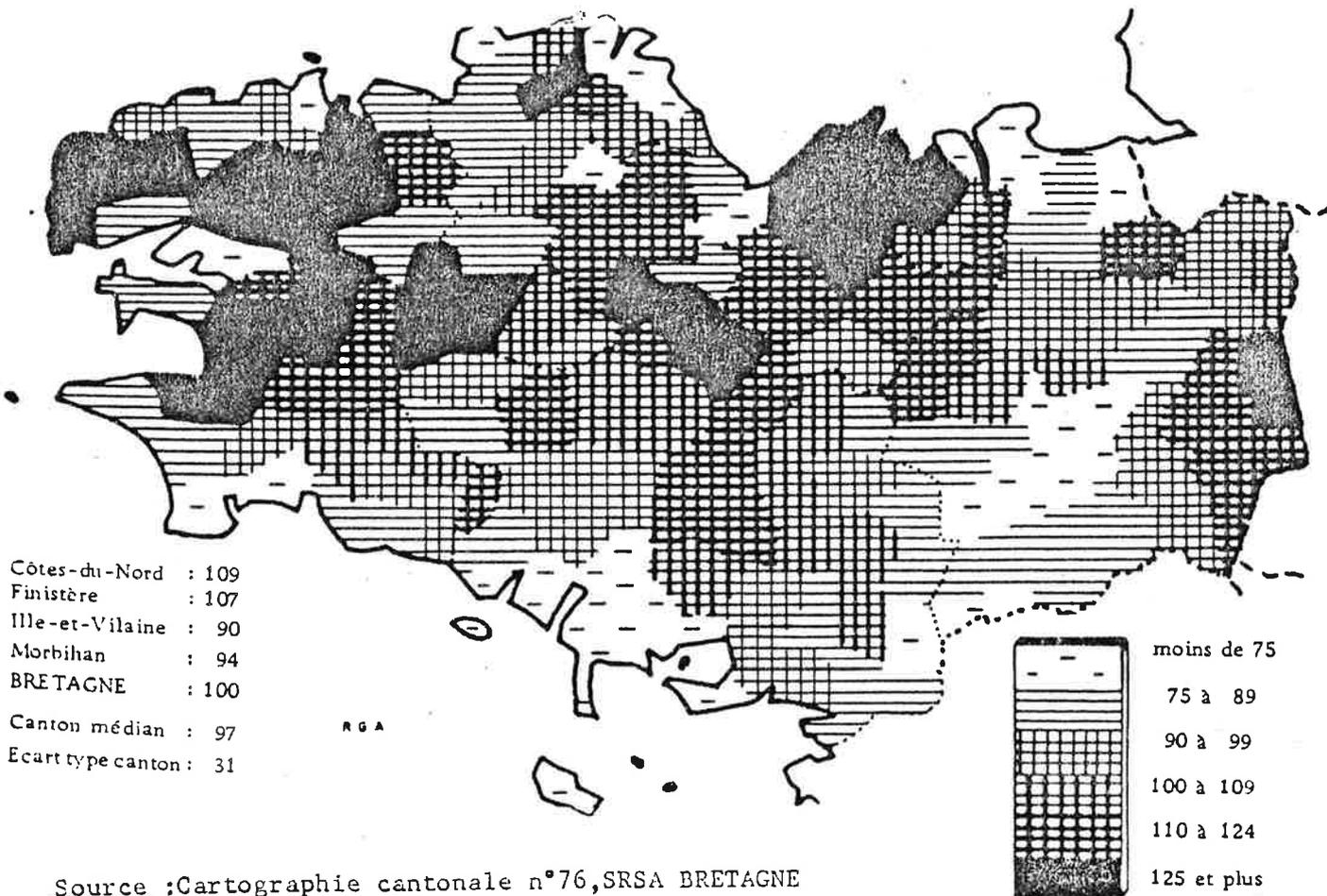
(1) "Résultats de l'exercice 81" - RICA Bretagne

(2) "Cartographie cantonale sur l'évolution de l'agriculture bretonne" SRSA Bretagne, n° 76, Décembre 82.

CARTE n° 2 : EVALUATION DE L'IMPORTANCE DE LA MBS CANTONALE PAR HA EN 1979-80
 PAR RAPPORT A LA MBS MOYENNE PAR HA DE LA REGION



CARTE n° 3 : ESTIMATION DE LA MBS PAR EXPLOITATION
 NORMEE SUR LA MOYENNE REGIONALE



Source : Cartographie cantonale n°76, SRSA BRETAGNE

Nous pouvons noter que ces cantons sont ceux des zones sensibles disposant des plus fortes ressources en hors-sol rapportées à l'hectare : plus de 100 UCE/ha.(1)

Par contre, lorsque l'on se réfère à l'unité de production, l'exploitation, les cantons sensibles obtiennent un meilleur classement : 2/3 d'entre eux ont une MBS/exploitation supérieure à la moyenne régionale (cf carte n° 3). Parmi ces derniers l'on retrouve les cantons cités précédemment ainsi que : Chateauneuf-du-Faou, Le Faou, Rostrenen, St-Nicolas-du-Pélem, Cléguérec, Guéméné S/Scorff et Trinité-Porhoët.

Ce phénomène s'explique par la taille des exploitations du Centre-Bretagne (cf carte en annexe n° 2). Vers 1970 a débuté dans l'Ouest breton une concentration des exploitations qui gagne, depuis, la partie Est (1). Actuellement, l'arête dorsale de la Bretagne, principalement la zone de Carhaix, se caractérise par les plus grandes structures foncières bretonnes.

I.211. *Partition des exploitations suivant leur dimension économique :*
MBS > 4 000 UCE et MBS < 4 000 UCE.

Pour chaque canton nous disposons au niveau du RGA d'une répartition des exploitations en 6 classes de MBS. Nous avons préféré à cette typologie, quelque peu empirique, la simple partition des exploitations cantonales en deux grands groupes : exploitations dont la MBS est supérieure à 4 000 UCE et exploitations de MBS inférieure à 4 000 UCE. Ce qui, par surcroît, facilite les croisements entre groupes d'OTE et MBS.

Pourquoi avons-nous choisi la valeur de 4 000 UCE comme base ?

Pour la région Bretagne (1), les MBS < 4 000 UCE regroupent les exploitations dont la dimension économique est par exemple :

- pour une exploitation laitière : un cheptel inférieur à 11 vaches,
- pour une exploitation céréalière : une surface inférieure à 11 ha de blé.

De telles exploitations, malgré un "grand savoir-faire" ne permettent pas dans le contexte actuel des prix agricoles de faire vivre une famille.

En 1979, cette remarque concernait 35,7 % des exploitations bretonnes, pourcentage analogue à celui de nos zones d'étude : 33,9 %.

Le pourcentage des exploitations de MBS < 4 000 UCE par canton figure dans le tableau en annexe n° 3 . Y sont signalés les cantons sensibles dont le pourcentage diffère notablement de la moyenne des deux zones.

(1) "Cartographie cantonale sur l'évolution de l'agriculture bretonne".
SRSA Bretagne, n° 76 - Décembre 82.

4 cantons de la zone de Ploërmel présentent un très fort pourcentage d'exploitations de MBS $< 4\ 000$ UCE : Guer (44,9 %), Ploërmel (45,7 %), Maure-de-Bretagne (49,0 %) et Pipriac (47,1 %). A signaler aussi le canton d'Huelgoat (44,3 %) dans la zone de Carhaix.

2 autres groupes de cantons se caractérisent, par contre, par un faible pourcentage d'exploitations de MBS $< 4\ 000$ UCE :

- cantons du Nord-Ouest de la zone de Carhaix : Pleyben (25,3 %) Ploudiry (19,3 %), St-Thégonnec (22,0 %) et Sizun (23,1 %) ;

- cantons proches de Loudéac : Corlay (24,0 %), Mur-de-Bretagne (22,4 %) et Uzel (25,7 %).

Le pourcentage cantonal d'exploitations de MBS $< 4\ 000$ UCE permet-il de définir une certaine échelle de sensibilité ?

Nous montrerons par la suite qu'il faut distinguer le cas des exploitations à temps partiel de celui des exploitations à temps complet car leur source de revenu n'est pas comparable.

Pour l'instant, contentons-nous d'analyser les rapports entre la dimension économique des exploitations et leur OTE.

I.212. *Dimension économique des exploitations et leur OTE.*

→ Répartition des exploitations de MBS $< 4\ 000$ UCE entre les différents groupes d'OTE (cf tableau en annexe n° 3)

Dans nos deux zones d'étude, la quasi-totalité des exploitations de MBS $< 4\ 000$ UCE, 95 % d'entre elles se consacrent à un des quatre groupes d'OTE suivants :

- production laitière : 41,9 % (40,6 % en Bretagne)
- production de viande : 22,0 % (21,1 % en Bretagne)
- agriculture générale : 18,7 % (19,6 % en Bretagne)
- "cultures et élevage" : 11,2 % (11,2 % en Bretagne).

Pour cette répartition, comme pour celle de toutes les exploitations entre les différentes OTE (cf paragraphe I.11. p 8), les zones sensibles constituent un sous-ensemble très représentatif de la Bretagne.

* Comparaison avec la répartition globale des exploitations par groupe d'OTE

L'orientation laitière demeure la principale activité agricole. Sa prédominance est toutefois moins marquée dans les exploitations de MBS $< 4\ 000$ UCE. Ces exploitations se consacrent relativement plus à l'agriculture générale et à la production de viande. Par contre, peu d'entre elles sont orientées vers le "hors-sol pur ou associé". Il est vrai que ce type de production nécessite de grandes unités économiques.

(1) Les coefficients de conversion pour le calcul des MBS sont spécifiques à chaque grande région agricole française.

* Variations intercantionales

Elles sont relativement proches de celles observées pour la répartition totale des exploitations par groupe d'OTE (cf paragraphe I.12. p 9) Ainsi, pour les exploitations de MBS < 4 000 UCE, les cantons du Sud de la zone de Carhaix conservent une spécialisation végétale et ceux du Nord une spécialisation laitière. Les pôles de production de viande restent identiques.

Cependant, l'orientation cultures et élevage est très développée dans le Nord-Ouest de la zone de Carhaix au sein des exploitations de faible dimension économique, ce qui n'apparaissait pas lorsque l'ensemble des exploitations était considéré.

→ Dans chaque groupe d'OTE : place relative des exploitations de MBS < 4 000 UCE (cf tableau en annexe n° 4)

Dans nos zones d'étude, 1/3 des exploitations, environ, sont de MBS < 4 000 UCE. Ces exploitations sont :

. très représentées dans les groupes d'OTE suivants :

- agriculture générale : 82,1 % (64,2 % en Bretagne)
- production de viande bovine et ovine : 77,4 % (81,4 % en Bretagne)
- "cultures et élevage" : 49,7 % (43,6 % en Bretagne)

. Moyennement représentées dans la production laitière : 26,3 % (16,0 % en Bretagne)

. Sous-représentées dans les groupes d'OTE suivants :

- production de bovins viande et lait : 15,8 % (9,3 % en Bretagne)
- "hors-sol pur" : 9,4 % (8,2 % en Bretagne)
- "hors-sol associé" : 7,3 % (7,9 % en Bretagne).

Les productions végétales et celles de viande bovine ou ovine sont donc assurées par de petites exploitations (MBS < 4 000 UCE), tandis que les productions hors-sol ou "animales diversifiées" concernent essentiellement les exploitations agricoles de dimension économique moyenne ou grande (MBS > 4 000 UCE).

Les remarques précédentes sont aussi valables au niveau régional mais il faut noter, toutefois, que la prédominance des petites exploitations dans les OTE végétales est bien moins forte en Bretagne. Ceci s'explique par le fait que nos zones d'étude sont à peu près exclusivement orientées vers des productions animales tandis qu'il existe au niveau breton des zones très spécialisées en production végétale, légumière par exemple (Léon, Cornouaille du Sud, St-Malo) dont les exploitations ont une taille économique moyenne voire forte.

Carte n° 4

DIMENSION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS PAR GROUPE D'OTE.
DISPARITE INTER-CANTONALE.



Par rapport aux autres cantons sensibles
les exploitations de MBS < 4 000 UCE sont :

- : sur-représentées
- ⊙ : sous-représentées

dans un des 4 groupes d'OTE suivants :

- A : agriculture générale
- V : productions de viande bovine ou ovine
- C.E : "cultures et élevage"
- L : lait

→ Dimension économique des exploitations par groupe d'OTE. Disparité intercantonale (cf carte n° 4)

Nous allons exclusivement nous intéresser aux quatre groupes d'OTE dans lesquels les exploitations de MBS $< 4\ 000$ UCE sont suffisamment représentées.

A partir du tableau en annexe n° 4, a été réalisée une carte où sont repérés tous les cantons présentant un pourcentage d'exploitations de MBS $< 4\ 000$ UCE éloigné de façon significative de la moyenne des zones sensibles très proche de la moyenne bretonne pour l'un des quatre groupes d'OTE.

* Agriculture générale

Dans nos zones d'étude les petites exploitations (MBS $< 4\ 000$ UCE) sont à peu près les seules à développer exclusivement des cultures de vente. Quatre cantons des Monts d'Arrée en constituent un cas extrême ; plus de 95 % de leurs exploitations pratiquant l'agriculture générale ont une MBS $< 4\ 000$ UCE : Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Callac et Huelgoat. Deux cantons font exception ; 50 % environ de leurs exploitations orientées vers l'agriculture générale sont de dimension économique moyenne voire forte : Mur-de-Bretagne (57,1 %) et Cléguérec (48,3 %).

Dans la plupart des cantons sensibles, les conditions agronomiques climatiques et topographiques ne prédisposent pas à l'établissement de cultures de vente. Compte tenu de la surface moyenne disponible par exploitation (18 ha), une valorisation des productions végétales par l'élevage s'impose. Le fait que certaines petites exploitations se livrent exclusivement à ces productions végétales s'explique en partie par le peu de travail qu'elles nécessitent ; bon nombre de petites exploitations sont tenues, comme nous le verrons par la suite, par des retraités ou des double-actifs.

Les cantons de Mur-de-Bretagne et de Cléguérec, quant à eux, disposent de conditions assez favorables pour la production de céréales, un certain nombre d'exploitations se sont donc spécialisées dans ces cultures.

En conclusion, à l'exception de ces deux cantons, la quasi-totalité des exploitations orientées exclusivement vers la production de végétaux sont de petite dimension.

* Production de viandes bovine et ovine

Peu d'exploitations de MBS $> 4\ 000$ UCE se consacrent à la production de viande bovine ou ovine ; moins de 10 % (cas extrême), dans 3 cantons de la zone de Ploërmel : Plélan-le-Grand (8,8 %), Ploërmel (9,4 %) et Trinité-Porhoët (9,4 %). Quatre cantons du Nord-Ouest de la zone de Carhaix en comptent cependant plus d'1/3 : Le Faou (40,0 %), Pleyben (34,5 %), Saint-Thégonnec (43,2 %) et Sizun (55,7 %). Ces cantons à l'exception de celui de Saint-Thégonnec n'ont pas de vocation particulière pour la production de viande bovine ou ovine.

Ainsi, ces ateliers de production sont de petite dimension dans nos zones sensibles à l'exception de quelques cantons finistériens.

* Cultures et élevage

Dans le Nord de la zone de Carhaix et dans l'Est de celle de Ploërmel les exploitations qui se livrent à ces types d'OTE sont essentiellement des exploitations de faible poids économique (plus de 70 % d'exploitations de MBS < 4 000 UCE).

- Nord de la zone de Carhaix : Belle-Isle-en-Terre (76,0 %, Bourbriac (73,7 %), Callac (82,2 %), et Huelgoat (72,7 %) ;

- Est de la zone de Ploërmel : Merdrignac (76,3 %), Grand-Fougeray (73,7 %), .Maure-de-Bretagne (78,8 %), Pipriac (77,5 %) et Plélan-le-Grand (72,3 %).

A l'inverse, quelques cantons de la zone de Carhaix présentent une très forte proportion d'exploitations de MBS > 4 000 UCE se consacrant à ces productions, plus de 80 % : Ploudiry (83,8 %), Scaër (82,8 %), Cléguérec (85,9 %) et Gourin (94,5 %).

Contrairement aux deux précédents groupes d'OTE, celui de "cultures et élevage" n'est pas, dans tous les cantons, pratiqué par de petites exploitations.

* Production laitière

6 cantons présentent une production laitière qui peut être qualifiée de "concentrée" : 80 %, au moins, de leurs exploitations laitières ont une MBS > 4 000 UCE :

- 3 cantons du Nord-Ouest de la zone de Carhaix : Ploudiry (82,9 %), St-Thégonnec (92,7 %) et Sizun (84,4 %). Il est à remarquer que ces cantons sont très peu orientés vers cette production (en nombre d'exploitations).

- et 3 cantons de l'Est de la zone de Carhaix : Corlay (82,8 %), Uzel (87,1 %) et Guéméné/Scorff (84,7 %).

A l'inverse, 4 cantons de la zone de Ploërmel présentent une forte dispersion au sein de leurs exploitations laitières : plus d'1/3 de ces exploitations ont une MBS < 4 000 UCE : Maure-de-Bretagne (37,8 %), Pipriac (39,9 %), Josselin (34,3 %) et Ploërmel (35,8 %).

I.213. *Conclusion : dimension économique et groupes d'OTE*

A partir de la carte précédente (carte n° 4) peuvent être définies quatre sous-zones "hors de la moyenne des zones sensibles ou de la moyenne bretonne" pour la dimension économique de leurs exploitations suivant les groupes d'OTE :

- le Nord-Ouest de la zone de Carhaix, caractérisé par des exploitations de grande dimension économique pour les groupes d'OTE lait et viande bovine ou ovine ;

- le Sud-Est de la zone de Carhaix, caractérisé par des exploitations de grande dimension économique pour les groupes d'OTE agriculture générale, lait et "cultures et élevage" ;

Carte n° 5

IMPORTANCE DES EXPLOITATION A TEMPS PARTIEL.
CATEGORIES D'AGRICULTEURS A TEMPS PARTIEL.



- taux d'exploitations à temps partiel bas : < 17,5%
- + _____ élevé: > 31,1%
- taux de la catégorie "double-actifs" bas : < 24,9%
- _____ élevé: > 41,1%
- _____ "retraités" bas : < 24,9%
- _____ élevé : > 46,1%
- ☆ _____ "autres" bas : < 19,9%
- ★ _____ élevé : > 43,7%

- le Nord de la zone de Carhaix, caractérisé par des exploitations de petite dimension économique pour les groupes d'OTE "agriculture générale" et "cultures et élevage" ;

- la zone de Ploërmel, caractérisée par des exploitations de petite dimension économique pour les groupes d'OTE lait, viande bovine ou ovine et "cultures et élevage".

La zone de Carhaix, exceptée sa partie Nord, apparaît donc comme plus homogène du point de vue de la dimension économique de ses exploitations (moindre dispersion au sein d'un même groupe d'OTE) que la zone de Ploërmel.

I.22. Exploitations à temps partiel ou à temps complet dans les zones sensibles

Au niveau du RGA, les exploitations ont été réparties, pour chaque OTE, en deux classes :

- exploitations à temps complet lorsqu'elles emploient plus d'une UTA (1),
- et exploitations à temps partiel lorsqu'elles emploient moins d'une UTA. Cette dernière classe regroupe 3 catégories d'exploitations :
 - . celles dont le chef d'exploitation (2) (c.e) est double-actif,
 - . celles dont le c.e est retraité,
 - . celles dont le c.e ne dispose pas de revenus salariaux autres que ceux de l'exploitation : cas complémentaire aux deux précédents. Par souci de simplification, les c.e de cette catégorie seront appelés "autres".

I.221. *Importance des exploitations à temps partiel dans les zones sensibles et catégories d'agriculteurs concernés (cf tableau en annexe n° 5) (cf carte n° 5)*

→ Importance des exploitations à temps partiel

24,3 % des exploitations des zones sensibles sont à temps partiel (25,9 % en Bretagne). Les disparités intercantoniales sont importantes : l'écart type est de plus ou moins 6,8 %.

Les cantons du Nord-Ouest de la zone de Carhaix se caractérisent par un faible taux d'exploitations à temps partiel : Ploudiry (16,9 %), St-Thégonnec (13,5 %) et Sizun (15,7 %) ; de même, quelques autres cantons : St-Nicolas-du-Pélem (17,2 %) et la Trinité-Porhoët (16,6 %).

Les cantons de l'Est de la zone de Ploërmel présentent, quant à eux, un fort pourcentage d'exploitations à temps partiel : Guer (40,6 %), Maure-de-Bretagne (43,6 %) et Pipriac (35,5 %) ; le rôle attractif de Rennes est important.

(1) UTA : unité de travail annuel

(2) Chef d'exploitation sera noté c.e par la suite.

→ Qui sont ces agriculteurs à temps partiel ?

Ils se répartissent équitablement entre les 3 catégories précédemment citées :

- 33,0 % sont des c.e. double-actifs (37,1 % en Bretagne). Le taux des zones sensibles est plus bas en raison de l'éloignement des cantons intérieurs des pôles industriels.

- 35,5 % sont des c.e. retraités (35,0 % en Bretagne)

- et 31,5 % sont des c.e. "autres" (27,9 % en Bretagne).

Les disparités intercantionales sont énormes (cf les écarts-types de ces 3 catégories : respectivement, + ou - 8,1 %, + ou - 10,6 % et + ou - 11,9 %).

Les deux zones d'étude s'opposent quant au poids relatif de leurs différentes catégories d'exploitations à temps partiel. La zone de Ploërmel est homogène : les agriculteurs c.e. double-actifs sont en général sur-représentés par rapport à ceux des deux autres catégories. La zone de Carhaix est hétérogène pour les parts relatives des différentes catégories sauf pour le taux d'agriculteurs c.e. double-actifs qui est moyen ou inférieur à 1/3, le canton de Pleyben constituant une exception.

I.222. *Les exploitations à temps partiel et la dimension économique (cf tableaux en annexe n° 5 et n° 6).*

Nous allons montrer la très forte corrélation qui existe entre les exploitations à temps partiel et celles caractérisées par une faible dimension économique (MBS < UCE).

→ Taille économique des exploitations à temps partiel

- 97,9 % (97,3 % en Bretagne) des c.e. retraités travaillent une exploitation dont la MBS est inférieure à 4 000 UCE. La dispersion cantonale autour de cette moyenne est très faible : + ou - 2,2 % ; ainsi, aucun canton ne se situe en dessous d'un taux de 90 %.

- 90,1 % (92,3 % en Bretagne) des c.e. double-actifs tiennent une exploitation dont la MBS est inférieure à 4 000 UCE. La dispersion cantonale étant faible : + ou - 5,6 %, aucun canton n'est en dessous d'un taux de 80 %, excepté celui de Ploudiry (76,9 %).

- 79,0 % (80,8 % en Bretagne) des c.e. "autres" travaillent une exploitation de MBS < 4 000 UCE. Le coefficient de dispersion étant relativement grand : + ou - 9,6 %, les taux cantonaux fluctuent de 53,3 % à 93,7 %. Si ces variations, à l'état de pourcentages bruts, paraissent très importants, elles deviennent insignifiantes lorsque l'on se rapporte au nombre d'exploitations.

Carte n° 6

LES EXPLOITATIONS DE FAIBLE DIMENSION ECONOMIQUE (< 4 000 UCE)
ET A TEMPS COMPLET : CRITERE DE SENSIBILITE.



% d'exploitations de MBS < 4 000 UCE
et à temps complet:

- élevé: 15,7%
- bas : 8,3%

Source: RGA 1979-80.

En conclusion, la quasi-totalité des c.e. retraités ou double-actifs ainsi que la majorité des c.e. "autres" travaillent des exploitations de faible dimension économique (MBS < 4 000 UCE).

→ Part des exploitations à temps partiel dans les exploitations de MBS < 4 000 UCE (analyse inverse de celle du paragraphe précédent)

64,3 % des exploitations de MBS < 4 000 UCE sont à temps partiel (pourcentage analogue à celui de la Bretagne : 65,8 %. Sur ces 64,3 % d'exploitations :

- 25,0 % sont tenues par un c.e. retraité (24,9 % en Bretagne) ,
- 21,7 % " " " " c.e. double-actif (24,8 % en Bretagne),
- et 17,5 % sont tenues par un c.e. "autre" (19,1 % en Bretagne).

Ces pourcentages concordent avec les observations du paragraphe précédent. Pour un même taux catégoriel de départ (33 % environ), les c.e. retraités tiennent plus souvent une exploitation de faible dimension économique que les c.e. double-actifs, de même ces derniers par rapport aux c.e. "autres".

En ce qui concerne le poids relatif des différentes catégories d'exploitations de MBS < 4 000 UCE à temps partiel, on observe les mêmes disparités intercantionales et opposition par zone que celles exposées dans le paragraphe I.221. p 17) pour les exploitations à temps partiel en général.

Le tiers restant des exploitations de MBS < 4 000 UCE est donc travaillé par au moins un actif à temps complet.

Le RGA ne fournit malheureusement pas de données quant à la pluri-activité au niveau du couple dans ce type d'exploitation. Nous pouvons cependant faire l'hypothèse que, lorsque le ratio cantonal, nombre d'exploitations à temps partiel et MBS < 4 000 UCE / nombre total d'exploitations en pourcentage, est fort par rapport à la moyenne de la zone d'étude (12,0 %, ce qui est très proche de la valeur régionale : 12,2 %), le canton considéré présente une certaine sensibilité puisqu'un pourcentage non négligeable de ses agriculteurs vivent dans des exploitations dont la dimension économique est jugée insuffisante sans ressources extérieures (cf carte n° 5).

Sur les 36 cantons de nos zones d'étude, le 1/4 présente cette sensibilité :

- 5 cantons autour de Rostrenen : Rostrenen (17,3 %), St-Nicolas-du-Pélem (16,6 %), Belle-Isle-en-Terre (18,8 %), Callac (18,7 %) et Gouarec (16,6 %) ;

- et 4 autres, éparpillés : Huelgoat (15,9 %), Le Faouët (15,8 %), Ploërmel (17,3 %) et la Trinité-Porhoët (18,1 %).

En conclusion, il y a concordance entre les exploitations à temps partiel et celles de MBS < 4 000 UCE.

Nous aurions pu aboutir à la même conclusion en analysant le pourcentage des exploitations qui sont à temps partiel mais dont la dimension économique est supérieure à 4 000 UCE.

Etudions-le succinctement. Ce pourcentage est de 10,1 % en moyenne dans les zones sensibles (comparable à celui de la Bretagne : 9,2 %). La dispersion intercantonale s'avère très importante : + ou - 4,1 % (cf tableau en annexe n° 6). Nous avons choisi le seuil de 15 % (moyenne + écart-type) au-delà duquel la part de ces exploitations n'est plus négligeable.

4 cantons seulement se trouvent dans cette situation. Ceux sont essentiellement des cantons finistériens : Carhaix-Plouguer, Pleyben, Ploudiry et Saint-Thégonnec.

I.223. *Les exploitations à temps partiel et les OTE. (tableaux en annexe n° 5 et n° 6)*

Dans nos zones d'étude, les exploitations à temps partiel se livrent à 3 grands types de productions :

- la production laitière : 30,9 % d'entre elles (30,8 % en Bretagne),
- l'agriculture générale : 24,9 % d'entre elles (23,5 % en Bretagne),
- et la production de viande bovine ou ovine : 24,5 % d'entre elles (25,5 % en Bretagne).

Les disparités intercantionales sont énormes (cf les écarts types, tableau en annexe n° 6).

En fait, ces exploitations ne sont représentées de façon significative que dans quelques groupes d'OTE.

- l'agriculture générale : 75 % des exploitations,
- viande bovine ou ovine : 65 % " "
- et "culture-élevage"... : 38, % " "

Bien que représentant les 2/3 des exploitations de moins de 4 000 UCE et moins de 5 % des exploitations de plus de 4 000 UCE, la répartition des exploitations à temps partiel diffère quelque peu de celles des exploitations de MBS < 4 000 UCE.

Elles se consacrent moins à la production laitière (30,9 % contre 41,9 %) mais, par contre, plus à l'agriculture générale (24,9 % contre 18,7 %).

En moyenne, les exploitations à temps partiel préfèrent se livrer à des activités agricoles moins contraignantes.

1.3. CONCLUSION CONCERNANT LES SYSTEMES DE PRODUCTION

Tout au long de cette analyse concernant les orientations agricoles et les structures d'exploitations (dimension économique et temps de travail), les zones sensibles ont constitué un sous-ensemble très représentatif de la "Bretagne moyenne". Il s'agit de zones d'élevage à dominante laitière où le hors-sol est bien implanté et dont une exploitation sur trois est de petite dimension (< 4 000 UCE).

Une assez forte concordance existant entre les exploitations à temps partiel et celles de dimension économique modeste (< 4 000 UCE), les systèmes de production peuvent être simplement caractérisés par deux seuls critères : l'orientation agricole (groupe d'OTE) et la dimension économique (MBS) (cf carte n° 4 p 15).

Les systèmes de production donnent une image précise de l'agriculture tout en constituant un support de prévisions. Ainsi, si le prix d'une production chute, on peut, rapidement connaître les cantons les plus atteints par ce revers économique.

Connaissant les spéculations et les facteurs de production de ces exploitations, intéressons-nous à leurs résultats économiques.

CHAPITRE II. UNE APPROCHE DES RESULTATS ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DES ZONES SENSIBLES DU CENTRE-BRETAGNE (1980)

Préambule : le support de l'analyse : les comptes TVA

L'analyse et la comparaison avec le reste de la Bretagne, des revenus des exploitations des zones sensibles est, sans conteste, d'une grande utilité pour apprécier, dans l'espace économique, la sensibilité de ces zones.

Compte tenu de leur délimitation, elles sont réparties sur 4 départements, il nous fallait rechercher des données relatives aux cantons. Nous disposons de plusieurs sources :

- l'échantillon breton du RICA : nous ne l'avons pas utilisé en raison du très faible effectif d'exploitations concernées au niveau cantonal,

- la comptabilité gestion des adhérents des différents centres de gestion bretons : nous avons renoncé à cette source de données en raison des difficultés d'accès mais aussi en raison de la faible représentativité d'un tel échantillon ; les exploitations sont souvent "au-dessus de la moyenne",

- la comptabilité TVA au niveau des centres de gestion : Il s'agit de comptes relatifs à l'assujettissement TVA, obligatoire ou optionnel, des agriculteurs. En 1980, ce type de comptabilité touchait 19 % des agriculteurs bretons (50 % environ des agriculteurs bretons établissent une comptabilité TVA par eux-mêmes ou, dans la majorité des cas, par l'intermédiaire d'un centre de gestion ou d'une coopérative). Cet échantillon est considéré comme plus représentatif que les deux précédents. A noter que les exploitations concernées sont d'une certaine taille (> 4 000 UCE), il s'agit d'exploitations employant en général au moins un actif à temps complet.

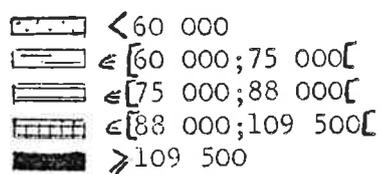
II.1. RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES COMPTES TVA

Sur les comptes TVA, par exploitation, figurent les renseignements suivants :

- une donnée géographique : numéro du canton d'appartenance,
- des données de caractérisation de l'exploitation : SAU, production principale, âge du c.e. et année du premier assujettissement,
- des données fiscales de régularisation annuelle de la TVA :
 - . le chiffre d'affaires (noté CA par la suite)
 - . les biens ne constituant pas des immobilisations et services (noté BNCIS) correspondant aux achats courants avec TVA et aux prestations de service avec TVA,
 - . les biens constituant des immobilisations (noté BCI) : matériels mort et vif, bâtiments,
 - . les livraisons à soi-même (noté LSM) : matériel de construction acheté par l'agriculteur pour ses propres réalisations.



EBT en F par exploitation :



Moyenne-Bretagne:
87 427

Les dépenses hors-TVA : honoraires de vétérinaires, cotisations, salaires, fermage, assurances, charges sociales, frais financiers, impôts... ne sont donc pas connues.

N'ayant pu obtenir le traitement informatique de ces données par exploitation, nous avons dû nous contenter de moyennes cantonales, toutes productions et systèmes de production confondus.

II.2. ANALYSE DES COMPTES TVA

II.21. Méthodologie : l'excédent brut de trésorerie, fil conducteur de cette approche économique

L'agriculteur assujetti à la TVA doit obligatoirement enregistrer tous les flux monétaires de l'exploitation soumis à la TVA : il réalise en quelque sorte une "trésorerie TVA".

II.211. *La trésorerie d'une exploitation*

La trésorerie enregistre l'ensemble des encaissements et décaissements d'une année, c'est à dire :

- ceux qui sont soumis à la TVA :
 - . ventes et achats courants du cycle d'exploitation considéré,
 - . " " " " dépendants d'un autre cycle d'exploitation,
 - . ventes et achats exceptionnels.

- ceux qui ne sont pas soumis à la TVA :
 - . remboursements d'emprunts,
 - . charges d'exploitation : charges sociales, fermage, frais vétérinaires, assurances, impôts...
 - . prélèvements personnels de l'exploitant.

Le solde de trésorerie, excédent brut, doit être positif sur une année, sinon l'exploitation se voit contrainte d'entamer une "partie de sa substance" : vente de biens, ou de recourir à des aides extérieures : emprunts, pour faire face à ses échéances.

II.212. *La "trésorerie TVA" ; son excédent brut : EBT (1)*

Elle ne tient compte que des flux monétaires soumis à la TVA. Son excédent brut, EBT, s'exprime en fonction des données fiscales figurant sur toute comptabilité-TVA (cf introduction du paragraphe II.1. p 22), de la manière suivante :

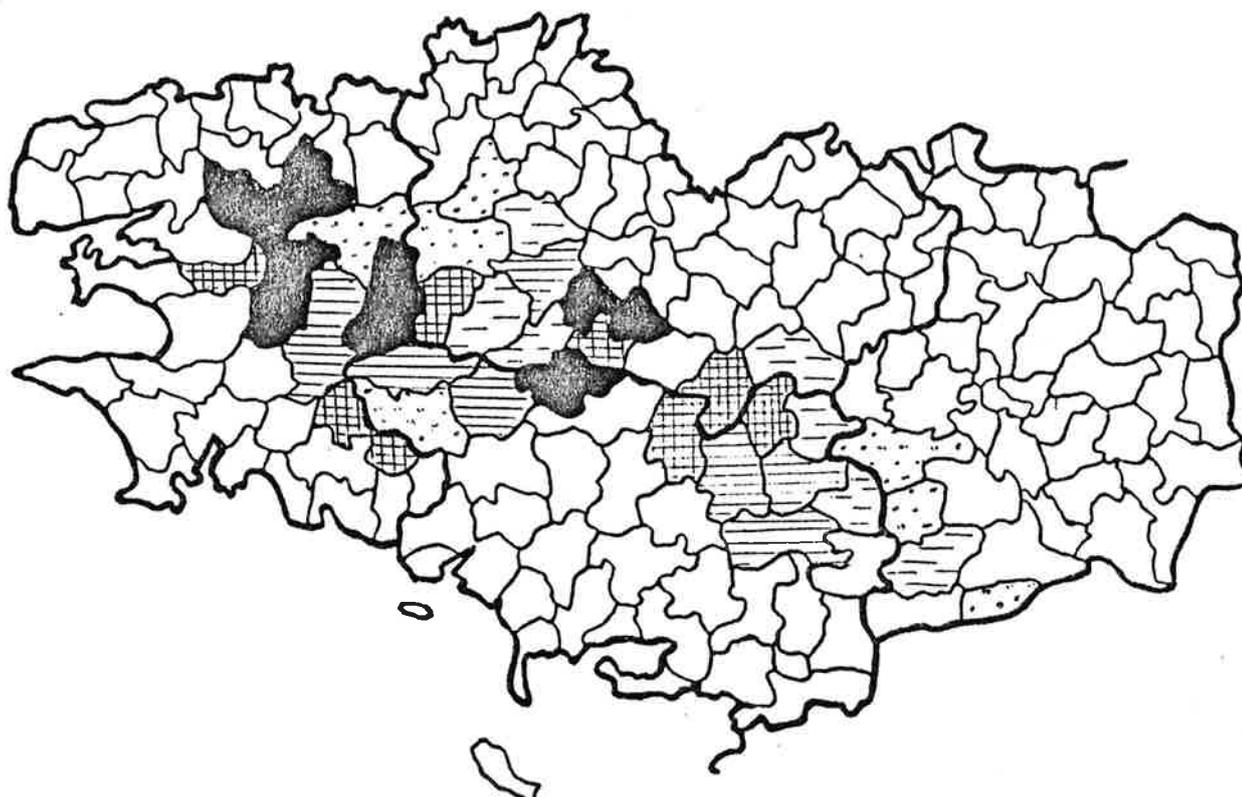
$$EBT = CA + LSM - (BNCIS + BCI) \text{ où :}$$

- CA chiffre d'affaires,
- BNCIS montant des achats et services courants,
- BCI montant des investissements réalisés,
- LSM part des achats courants qui ont servi à des immobilisations ; on la rajoute au CA car elle a été déduite deux fois, au niveau des BNCIS et des BCI.

(1) EBT : excédent brut de la "trésorerie-TVA".

Carte n° 8

MBS/EXPLOITATION MOYENNE CANTONALE.



MBS en UCE par exploitation:

| | |
|---|--------------------|
|  | < 13 500 |
|  | € [13 500; 14 500[|
|  | € [14 500; 15 525[|
|  | € [15 525; 17 000[|
|  | > 17 000 |

Moyenne-Bretagne:
15 181

Source: comptes-TVA des centres de gestion.

Cet EBT permet une comparaison intercantonale en chiffrant la quantité d'argent dont dispose une exploitation cantonale moyenne, pour faire face à ses charges d'exploitation et à ses remboursements d'intérêts ainsi que pour dégager un revenu.

La carte n° 7^{p23} donne une partition des cantons bretons suivant cinq grandes classes d'EBT.

Les zones de plus fort EBT se superposent aux zones de culture ou d'élevage dits intensifs (maraîchage, légumes de plein champ et hors-sol) : Finistère (surtout le Nord Ouest : le Léon), régions de Rennes, de St-Malo et de Locminé. Les cantons de Rostrenen et de St-Nicolas-du-Pélem présentent aussi un très fort EBT. *... de la part de Carhaix ?*

*sur la région de
Loudéac ?
Lorient ?*

A l'opposé, les pays de Redon et du Méné, les landes de Lanvaux, la partie Est des Monts d'Arrée et des Montagnes Noires se caractérisent par un EBT très faible. On peut les qualifier de régions pauvres d'un point de vue agricole.

La zone de Ploërmel, à l'exception de trois cantons centraux, dispose d'un EBT par exploitation faible, voire même très faible. Celle de Carhaix est moins homogène : sa partie Ouest ainsi que quelques autres cantons, Rostrenen et St-Nicolas-du-Pélem, sont riches.

Nous allons maintenant étudier dans le détail la formation de l'EBT afin de mieux caractériser les différences intercantionales observées précédemment et d'en donner si possible des explications.

L'EBT d'une exploitation dépend de son potentiel de production et des rendements qu'elle en obtient, mais aussi de la part de cette production finale (= CA) qu'elle utilise pour s'approvisionner en "matières premières" (= BNCIS) et pour renouveler son capital d'exploitation (= BCI).

II.22. Le potentiel de production cantonal (ou dimension économique cantonale) (cf carte n° 8, tableau en annexe n° 7)

Il est mesuré par la marge brute standard (MBS) moyenne du canton : les exploitations de MBS < 4 000 UCE n'ont pas été comptabilisées car elles sont, en général, absentes de l'échantillon TVA des centres de gestion.

II.221. *MBS des cantons sensibles*

Elle est :

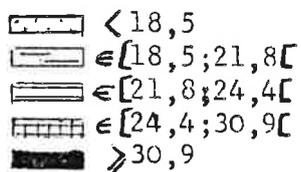
- faible dans 1/3 des cantons : cantons proches du pays de Redon et cantons situés dans la partie Est des Monts d'Arrée ;

- forte, voire même très forte, dans la moitié des cantons : cantons limitrophes de la région de Pontivy-Loudéac, cantons finistériens du Nord Ouest et de Carhaix.

Les exploitations des zones sensibles disposent, donc, en moyenne, d'un potentiel économique satisfaisant surtout la partie Ouest, les variations intercantionales sont cependant importantes.



Rendements par exploitation
en F/UCF:



Moyenne-Bretagne:
25,4

II.222. *Le niveau du potentiel productif s'explique-t-il par les orientations technico-économiques de l'exploitation ou par sa surface ?*

MBS et orientations technico-économiques (cf carte n° 4 p 15)

La comparaison des cartes de MBS et d'orientations cantonales spécifiques montre que les cantons se livrant à peu près exclusivement aux productions bovines (lait et/ou viande) se caractérisent par une MBS faible. Par contre, les cantons pratiquant en plus, le "hors-sol" associé ont une MBS supérieure. Nous avons déjà noté au niveau de l'étude des systèmes de production que les petites exploitations (MBS < 4 000 UCE) se livraient très rarement aux "productions animales associées".

MBS et SAU (cf tableau annexe 7 et carte annexe 8)

Parmi ces cantons à faible MBS par exploitation, seuls ceux de Gouarec, Rostrenen et de St-Nicolas-du-Pélem présentent une MBS/ha élevée. Dans ces deux cantons, une augmentation de la MBS ne peut se faire, à priori, qu'en relation avec un agrandissement. Pour les autres cantons à faible MBS/exploitation, la MBS/ha est modeste ; en raison du système économique et/ou des conditions naturelles ?

Les cantons à forte MBS par exploitation ont une MBS par hectare importante (le canton de Cléguérec fait exception). Leur potentiel productif n'a donc pas été obtenu par une accumulation inconsidérée des terres, du moins en moyenne.

En conclusion, il n'existe pas de relation de proportionnalité entre la MBS et la SAU.

Ayant apprécié la capacité productive de l'exploitation cantonale moyenne, intéressons-nous maintenant aux rendements qu'elle obtient réellement.

II.23. Les rendements (cf carte n° 9 et tableau en annexe n° 7)

Nous allons utiliser le rapport $\frac{CA}{MBS}$ comme indicateur de rendement

La MBS représente en quelque sorte une unité de production agricole (les différentes natures de production ont été agrégées).

Le CA correspond à la valeur de vente de la production réalisée par cette unité agricole. Nous considérerons, par approximation, que la valeur de vente est proportionnelle à la quantité produite.

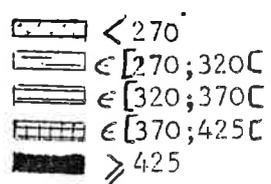
Ainsi connaissons-nous la quantité produite par unité de MBS, donc le rendement d'une unité de production et, par conséquent, celui de toute l'exploitation.

Carte n° 10

CA/EXPLOITATION CANTONALE MOYENNE.



CA en 1 000 F par exploitation :



Moyenne-Bretagne :
385,287

Source: comptes-TVA des centres de gestion,

Les rendements de la zone Est sont globalement plus faibles que ceux de la zone Ouest. Dans la zone de Ploërmel, les cantons présentant déjà une faible MBS par exploitation, obtiennent des rendements très médiocres sauf celui de Merdrignac. Leur niveau de production est donc bas en raison de la faiblesse de leur potentiel productif et de ses résultats. Paradoxalement, la quasi-totalité des cantons de la zone de Carhaix à faible MBS par exploitation (le canton de Bourbriac étant l'exception) ont des rendements bons, voire même très bons, comparés à ceux du reste de la Bretagne.

En ce qui concerne les cantons à forte MBS par exploitation, ils sont essentiellement localisés dans la zone Ouest et leurs résultats sont très variables. Les rendements sont très bas dans les cantons de : Cléguérec, Carhaix-Plouguer, Corlay, Uzel, Scaër, Trinité-Porhoët mais élevés dans ceux de : Pleyben, Le Faou, Ploudiry, Chateauneuf-du-Faou, St-Thégonnec, Sizun et La Chèze.

En première approximation, les rendements bas de la zone Est s'observent dans les cantons présentant les plus mauvaises conditions agronomiques. Cette remarque n'est pas valable pour la zone Ouest. La zone de Ploërmel apparaît donc plus tributaire de la qualité des sols que la zone de Carhaix. Ceci s'explique en grande partie par ses orientations agricoles, assez peu tournées vers le "hors-sol pur ou associé".

Les conditions naturelles ne constituent pas le seul facteur explicatif des différences de rendements observés, il faut aussi tenir compte du niveau de ^{la} technicité des agriculteurs, des systèmes de production employés... Nous ne disposons malheureusement pas d'indicateurs statistiques permettant de mesurer l'impact de tels facteurs sur le revenu ; ils ont certes leur importance.

De la combinaison de la MBS et des rendements, résulte le CA, valeur de la production agricole finale de l'exploitation.

II.24. Le chiffre d'affaires (cf carte n° 10 et tableau en annexe n° 7)

Les combinaisons (MBS, rendements) donnent 3 niveaux de chiffre d'affaires (CA)

II.241. *Les cantons à très faible CA lié à une MBS et des rendements bas : 1/4 des cantons sensibles*

- la moitié de la zone Est, les cantons de : Grand-Fougeray, Plélan-le-Grand, Maure-de-Bretagne, Pipriac, Guer et Mauron,

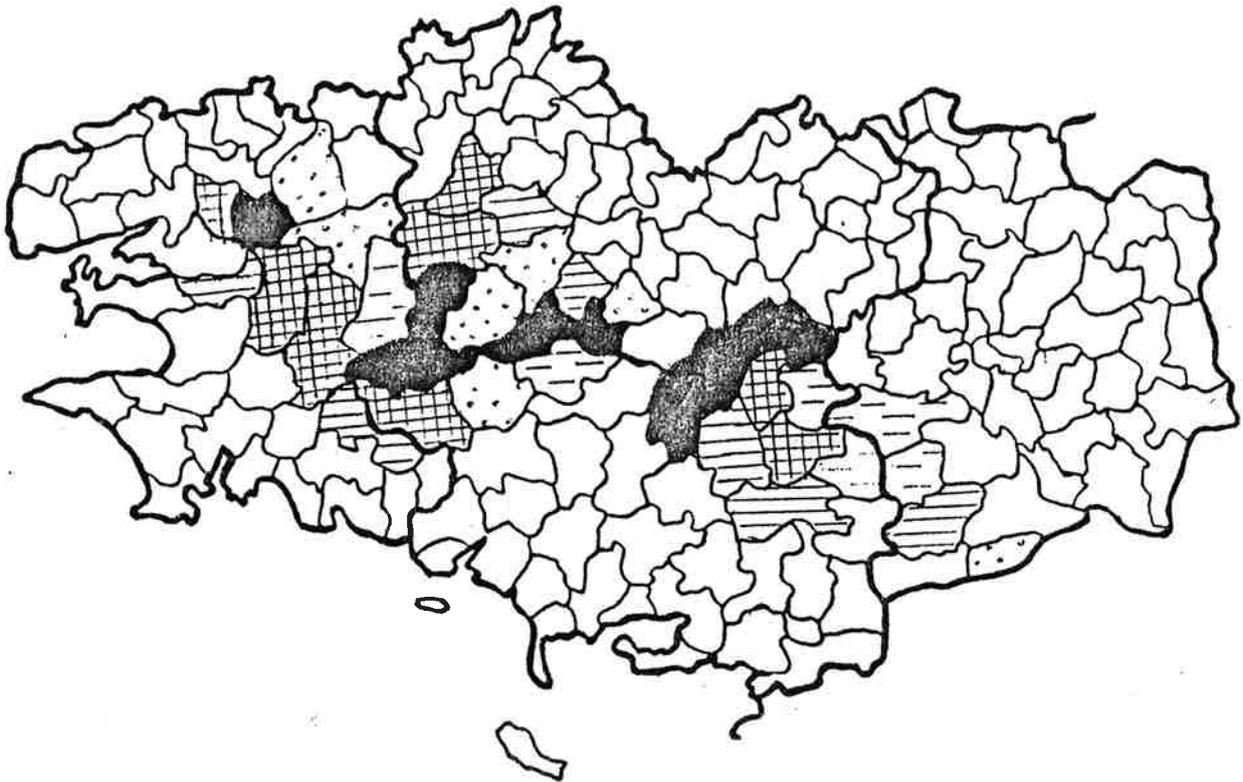
- deux cantons de la zone Ouest : Bourbriac et Le Faouët.

II.242. *Les cantons à CA faible ou moyen lié à une MBS importante et à des rendements médiocres (ou vice-versa) : 1/2 des cantons sensibles*

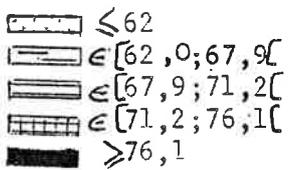
- l'autre moitié de la zone de Ploërmel, le canton de la Chèze faisant exception. Les cantons de : Merdrignac, Josselin, Ploërmel, Malestroit, Rohan et la Trinité-Porhoët.

Carte n° 11

$\frac{\text{BNCIS}}{\text{CA}}$ / EXPLOITATION CANTONALE MOYENNE.



$\frac{\text{BNCIS}}{\text{CA}}$ en % par exploitation:



Moyenne-Bretagne:
68,6

Source: comptes-TVA des centres de gestion.

- et la majorité des cantons de la zone de Carhaix (sa partie Est) : Scaër, Gourin, Guéméné S/Scorff, Cléguérec, Mur-de-Bretagne, Corlay, Gouarec, Uzel, Rostrenen, St-Nicolas-du-Pélem, Belle-Isle-en-Terre, Callac, Carhaix-Plouguer et le Faou.

II.243. *Les cantons à CA élevé lié à une MBS importante et à de forts rendements : 1/4 des cantons sensibles*

- la quasi-totalité des cantons finistériens : Chateauneuf-du-Faou, Huelgoat, Pleyben, Ploudiry, St-Thégonnec et Sizun ;

- les cantons de Maël-Carhaix et de la Chèze dans les Côtes-du-Nord. A part celui de la Chèze, ces cantons appartiennent tous à la zone de Carhaix. A noter que le canton de Chateauneuf-du-Faou se caractérise par une MBS très faible mais celle-ci est compensée par de hauts rendements.

II.244. *Conclusion concernant le CA*

Le CA des cantons de la zone de Ploërmel est plus faible que celui de la zone de Carhaix. Comparée au reste de la Bretagne, la zone Est témoigne d'une certaine sensibilité pour ce critère.

Le CA, fonction de la MBS et des rendements, dépend donc à la fois de la technicité de l'exploitant, du système de production et des conditions naturelles.

Quels liens existent-ils entre le CA et l'EBT ?

La comparaison des cartes de CA (cf carte n° 10 p 26) et d'EBT (cf carte n° 7 p 23) montre qu'il n'y a pas coïncidence systématique entre les zones à forte valeur de production et celles à EBT élevé.

Exemples : le canton de St-Nicolas-du-Pélem dégage en moyenne un EBT par exploitation important malgré une valeur de production faible. Celui de La Chèze témoigne du cas de figure inverse.

Il faut donc s'intéresser au fonctionnement de l'exploitation ; les données TVA renseignent sur les parts du CA consacrées aux consommations intermédiaires (BNCIS) et aux investissements (BCI).

CA

CA

II.25. Formation de l'EBT à partir du CA : $\frac{\text{BNCIS}}{\text{CA}}$ et $\frac{\text{BCI}}{\text{CA}}$

(cf cartes n° 11 et n° 12^{p 23} et tableau en annexe n° 7)

Pour cette analyse nous allons reprendre les trois catégories de cantons précédemment définies.

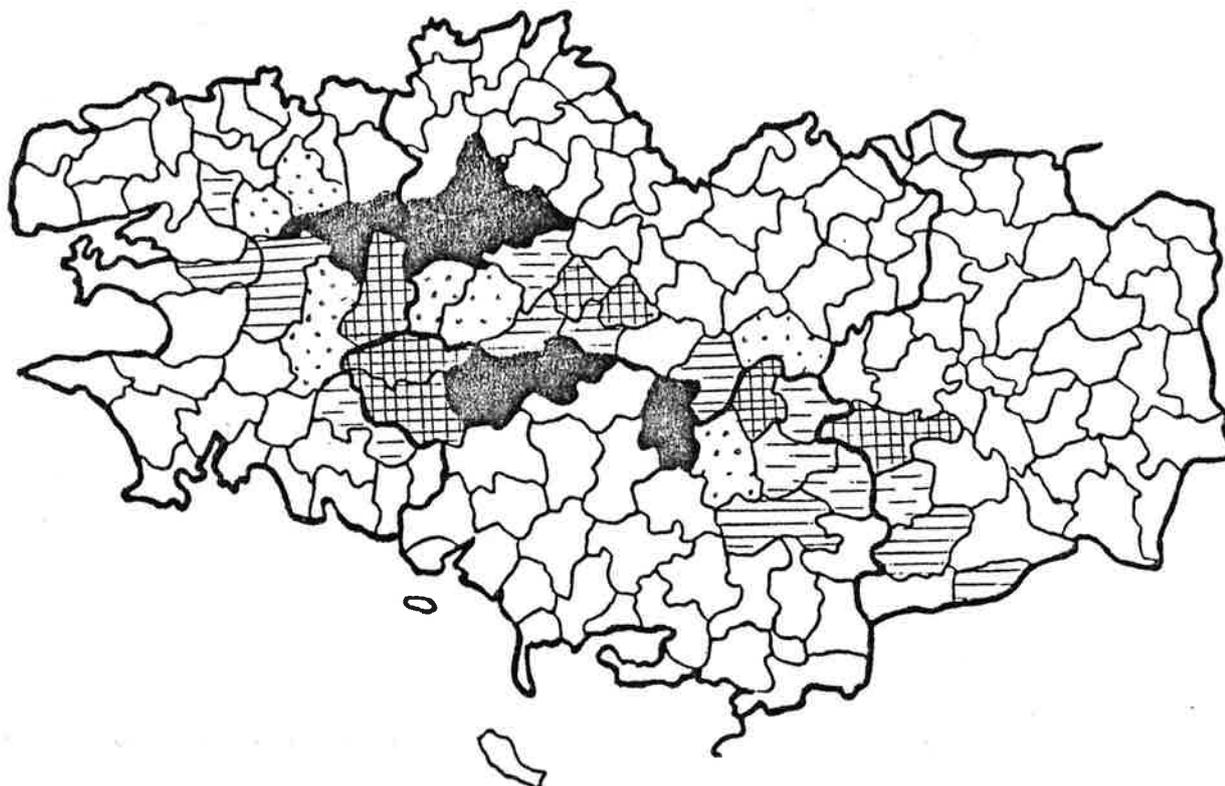
II.251. *Les cantons du type 1*

Ils se caractérisent par des rapports $\frac{\text{BNCIS}}{\text{CA}}$ et $\frac{\text{BCI}}{\text{CA}}$ assez moyens

- $\frac{\text{BNCIS}}{\text{CA}}$ inférieur à la moyenne sauf le canton du Faouët (rapport élevé).

Carte n° 12

$\frac{BCI}{CA}$ / EXPLOITATION MOYENNE CANTONALE .



$\frac{BCI}{CA}$ / en % par exploitation :

-  < 10,0%
-  ∈ [10,0%; 11,9%[
-  ∈ [11,9%; 14,0%[
-  ∈ [14,0%; 17,0%[
-  ≥ 17,0%.

Moyenne-Bretagne :
12,6

Source: comptes-TVA des centres de gestion.

Ces exploitations font relativement peu appel aux consommations intermédiaires ; nous pouvons les qualifier de "plus autonomes". Ceci s'explique par :

. Le fait que, dans ces cantons, peu d'exploitations se sont orientées vers l'élevage hors-sol très demandeur de consommations intermédiaires ;

. Les systèmes de production pratiqués plus traditionnels ou visant une certaine autonomie.

- $\frac{\text{BCI}}{\text{CA}}$ inférieur à la moyenne, les cantons du Faouët et de Plélan - le-Grand constituant une exception (rapports élevés).

Les investissements réalisés concernent surtout l'achat du cheptel et de matériel : investissements de "rapport immédiat", rarement le bâtiment (les cantons du Faouët et de Guer faisant exception). (cf données du CA pour l'année 1980 en annexe n° 9).

En moyenne, les exploitations de ces cantons obtiennent un CA très faible. Bien que consacrant une très faible part de ce CA aux achats et aux investissements, elles ne dégagent qu'un EBT très moyen. Par conséquent, compte tenu du montant des intérêts et des charges d'exploitation à prélever de cet EBT, le revenu de ces exploitations ne peut être que très modeste, comparé à celui du reste de la Bretagne.

II.252. Les cantons du type 2

Ils présentent des rapports $\frac{\text{BNCIS}}{\text{CA}}$ et $\frac{\text{BCI}}{\text{CA}}$ moyens à élevés, en général.

- $\frac{\text{BNCIS}}{\text{CA}}$ supérieur à la moyenne, les cantons de Rostrenen, Saint-Nicolas-du-Pélem et Guéméné faisant exception (rapports faibles).

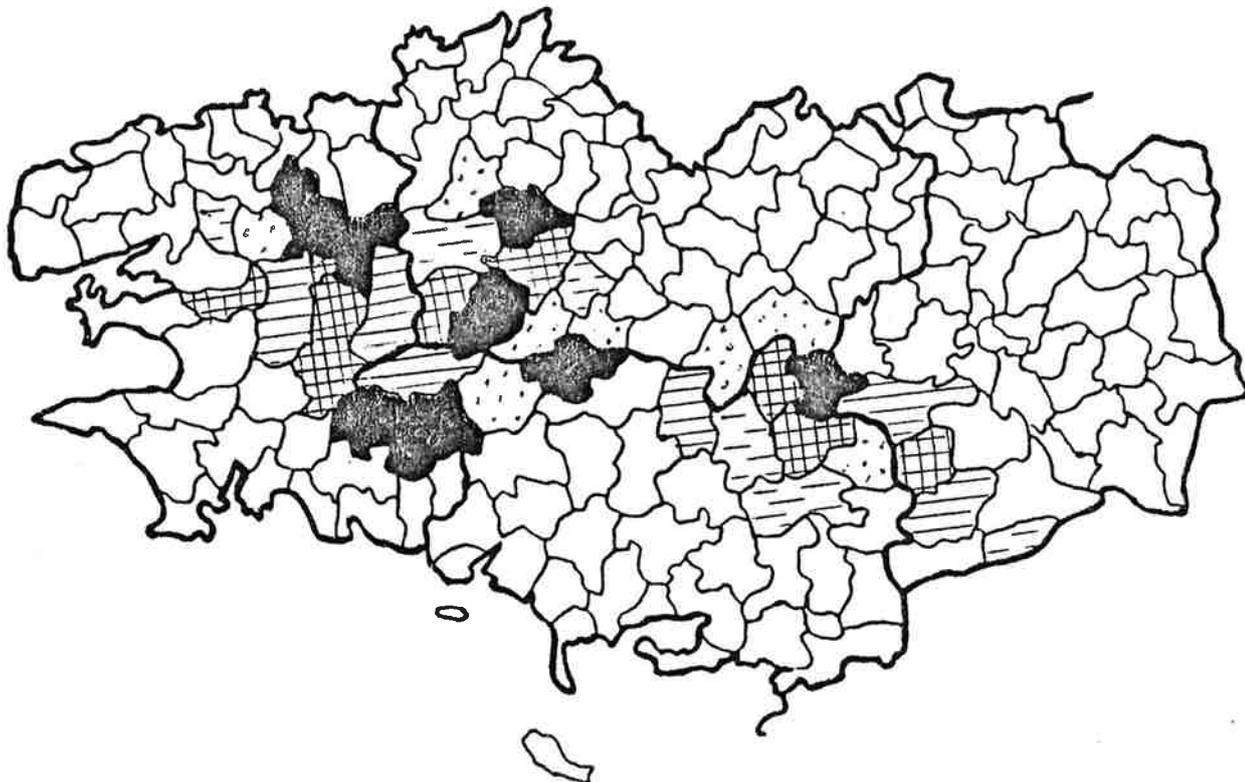
L'agriculture des cantons du type 2 apparaît plus "poussée" que celle de la catégorie 1 puisqu'elle est plus grande consommatrice de biens intermédiaires.

- $\frac{\text{BCI}}{\text{CA}}$ supérieur à la moyenne, les cantons de Rostrenen, St-Nicolas-du-Pélem, Merdrignac et Josselin faisant exceptions (rapports faibles).

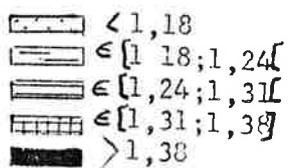
Ces exploitations font donc un effort d'investissement. Les emprunts contractés concernent essentiellement la construction de bâtiments d'élevage, ce qui dénote, en particulier, d'un certain développement des productions hors-sol. Dans les cantons morbihannais, l'achat foncier est toutefois important : en raison du fort vieillissement de la population agricole, de nombreuses terres se libèrent. (cf données du CA pour l'année 1980 en annexe n° 9). Comparés aux investissements réalisés par les cantons du type 1 ceux-ci peuvent être qualifiés d'un "rapport moins immédiat". Ils correspondent en quelque sorte à un stade ultérieur de l'investissement agricole.

Carte n° 13

γ , TAUX DE CONVERSION :
MOYENNE CANTONALE .



Taux de conversion :



Source : comptes-TVA des centres de gestion .

Le CA des cantons du type 2 est très souvent supérieur à celui de la catégorie 1. Cet avantage de départ est cependant annulé par l'effort d'investissement réalisé et l'achat important de biens intermédiaires. Ainsi l'EBT dégagé par ces exploitations et par conséquent leur revenu sont, en moyenne, aussi faibles que ceux des exploitations du type 1.

Seuls les cantons de St-Nicolas-du-Pélem et de Rostrenen se garantissent un EBT très élevé en investissant très peu et en achetant peu de biens intermédiaires.

II.253. *Les cantons du type 3*

Ils se caractérisent par un $\frac{\text{BNCIS}}{\text{CA}}$ élevé et un $\frac{\text{BCI}}{\text{CA}}$ bas.

- $\frac{\text{BNCIS}}{\text{CA}}$ supérieur à la moyenne, les cantons de St-Thégonnec et Huelgoat faisant exception (rapports faibles).

Ces cantons sont très riches en élevages hors-sol.

- $\frac{\text{BCI}}{\text{CA}}$ faible à moyen, les cantons de Maël-Carhaix et d'Huelgoat faisant exception (rapports élevés).

Les exploitations de ces cantons investissent relativement peu et les prêts contractés ne présentent pas de spécificité particulière (cf données du CA pour l'année 1980 en annexe n° 9)

. s'agit-il "d'exploitations modernes" en phase de "croisière" ne pratiquant plus que des investissements de renouvellement ?

. ou/et s'agit-il d'un choix délibéré compte tenu de la conjoncture économique assez difficile ?

Grâce à leur CA élevé et à leur faible investissement, les exploitations de ces cantons réalisent un EBT important et dégagent, par conséquent, un des meilleurs revenus agricoles bretons.

Nous avons tenté jusqu'à présent d'évaluer le revenu dégagé par "l'exploitation cantonale moyenne". Essayons maintenant d'apprécier sa rentabilité.

II.26. Approche d'une rentabilité de "l'exploitation cantonale moyenne"

Cette approche nous est fournie par l'analyse d'un indice de "rentabilité" de "tous les systèmes de production confondus" pour chaque canton.:

soit $\tau = \frac{\text{CA} + \text{LSM}}{\text{BCI} + \text{BNCIS}}$; nous l'appellerons taux de conversion, rapport entre ce que l'on obtient du "système" sur ce qu'on lui a fourni.

Ce taux de conversion permet une approche des performances de l'agriculture de chaque canton.

Dans le tableau annexe n° 7, nous présentons les résultats obtenus pour l'année 81 :

* remarquons tout d'abord qu'un tiers des cantons sensibles ont un taux inférieur à la moyenne bretonne ($\tau = 1,30$)

Certains cantons se remarquent par leur taux très faible : La Chèze (0,98), Merdrignac (1,10).

* l'étude des interrelations entre les différentes variables économiques nous montre une forte corrélation entre le taux de conversion (τ) et :

- la valeur ajoutée (p = 0,84)
- l'excédent brut de trésorerie (p = 0,85)
- la capacité d'auto-financement mesurée par le ratio $\frac{CA - BNCIS (2)}{CA}$ (p = 0,95)

L'analyse de ce taux de conversion permet donc de confirmer les mauvais résultats économiques de certains cantons.

* Observons ce taux de conversion au niveau des zones sensibles :

| | Ouest (Carhaix) | Est (Ploërmel) | Ille-et- Vilaine | Côtes-du- Nord | Morbihan | Finistère | Bretagne |
|--------|--------------------|-------------------|---------------------|-------------------|----------|-----------|----------|
| τ | 1,31 | 1,20 | 1,35 | 1,21 | 1,29 | 1,35 | 1,30 |

Si la zone Ouest présente un taux semblable au taux moyen breton, l'écart est défavorable pour la zone Est ($\tau = 1,20$). Ainsi, les systèmes de production étant pris globalement, à montants égaux de BCI et BNCIS injectés dans le système (ex : 1 000,00 F), la zone Ouest dégagera en moyenne 1 300,00 F tandis que la zone Est n'obtiendra que 1 200,00 F.

Nous saisissons plus réellement l'handicap cumulatif que peut représenter un système de production relativement peu rentable. Le surplus de 100,00 F pourra être réinvesti et permettra de creuser encore davantage l'écart si l'on réalise avec ce surplus d'investissement des gains de productivité.

Indépendamment de la dispersion obtenue par cet indice de rentabilité, nous pouvons nous interroger sur l'adaptation des systèmes de production en place dans les zones sensibles : la "mise à niveau" de ces zones (entendue comme maintien d'une agriculture compétitive, coûts de production comparables à d'autres régions) se doit de débiter par une réflexion sur l'adaptation des systèmes de production en place.

(2) ratio utilisé lors des études TVA menées par les centres de gestion. Ce ratio est une approche de la capacité d'autofinancement.

II.3. CONCLUSION A L'APPROCHE ECONOMIQUE

En ce qui concerne les résultats économiques, nos zones d'étude sont "loin derrière" le bassin de Rennes ou le Finistère ; à l'exception du Nord-Ouest de la zone de Carhaix, le revenu des exploitations y est inférieur à la moyenne bretonne.

Si les écarts sont importants entre les cantons, il en est certainement de même entre les systèmes de production dont la rentabilité peut être appréciée par le taux de conversion précédemment défini (cf paragraphe II.26. p 29). Une telle analyse de dispersion permettrait de réaliser une typologie approximative des systèmes de production en fonction du revenu qu'ils permettent de dégager.

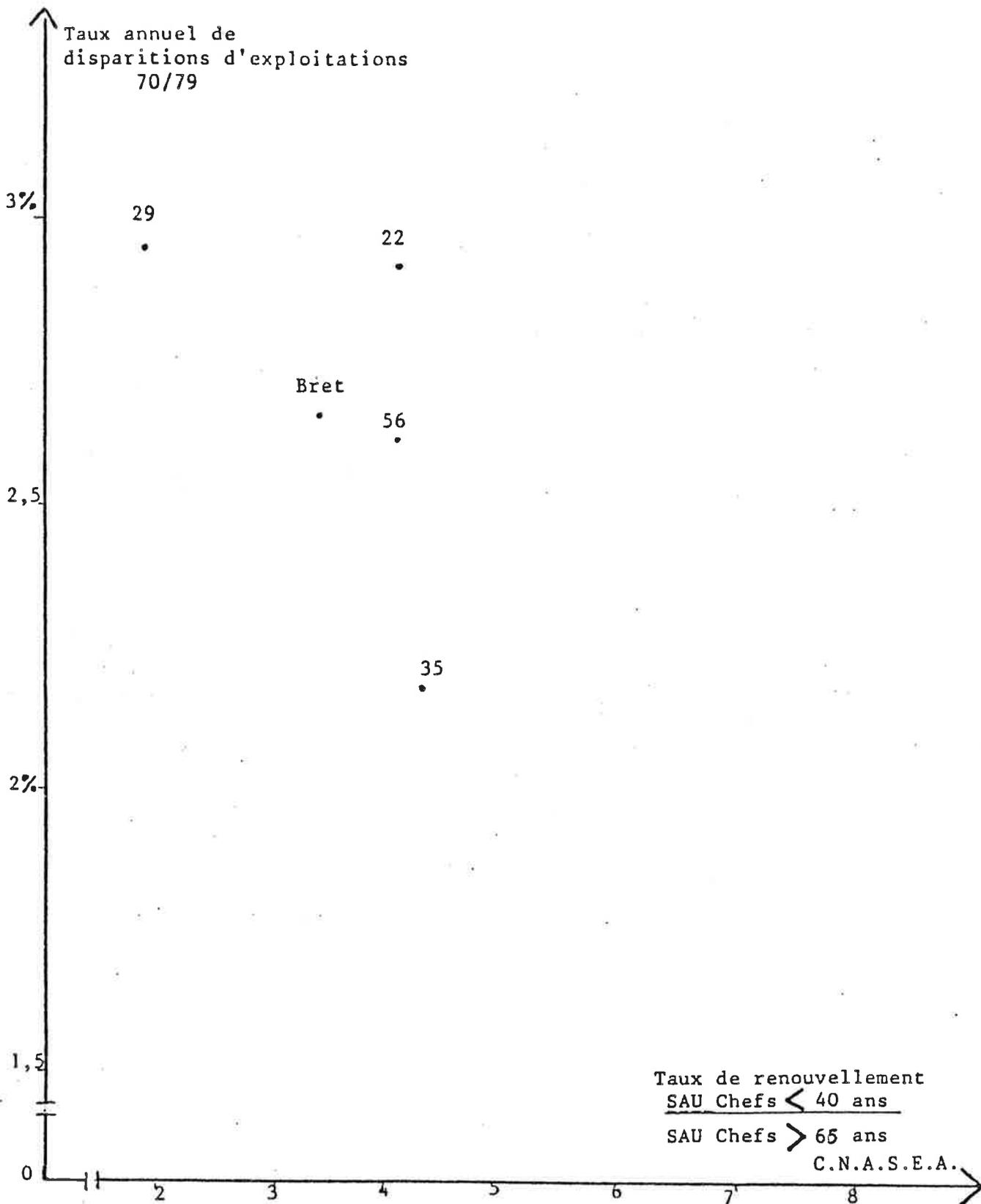
Nous n'avons malheureusement pas pu entreprendre cette étude en raison de l'impossibilité que nous avons d'obtenir un traitement informatique des données brutes exploitation par exploitation.

Au terme des deux chapitres précédents :

- l'agriculture des zones sensibles nous est apparue sans grande spécificité en ce qui concerne ses systèmes de production ;

- quant à ses résultats économiques, très variables d'un canton à un autre, ils se situent, en moyenne, en-dessous de ceux du reste de la Bretagne.

Dans ces zones, peu favorisées du point de vue des conditions naturelles et connaissant déjà une situation démographique critique, quelle peut être la situation du renouvellement des exploitations ?



Source : CNASEA -Délégation Régionale de Rennes;

J.Y Bariou -Janvier 1 982 .

CHAPITRE III. ETAT ACTUEL DU RENOUELEMENT DES EXPLOITATIONS DANS LES ZONES SENSIBLES DU CENTRE-BRETAGNE

Pour appréhender le renouvellement des exploitations, il convient d'analyser les surfaces détenues respectivement par les exploitants jeunes et par les exploitants âgés.

III.1. ETUDE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE

J.Y. Bariou (1) a défini un indicateur de renouvellement, le rapport : surfaces exploitées par des moins de 40 ans
surfaces exploitées par des plus de 65 ans

En règle générale, cet indicateur est de :

- 4 lorsque les jeunes détiennent 19 à 23 % des terres contre 4 à 5 % pour les aînés,
- 3 lorsque les jeunes détiennent 17 à 21 % des terres contre 5 à 6 % pour les aînés,
- et 2 lorsque les jeunes détiennent 16 à 20 % des terres contre 6 à 9 % pour les aînés.

En France, les jeunes exploitent en moyenne trois fois plus de terre que leurs aînés.

Depuis 1970, le renouvellement des exploitations en Bretagne s'est dégradé. La situation y demeure cependant favorable comparée à celle d'autres régions françaises, la Basse-Normandie par exemple, même si les écarts se sont considérablement réduits.

D'après la carte n° 14, en 10 ans, intervalle entre les 2 RGA, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord et le Morbihan ont connu un taux de renouvellement convenable mais avec un taux annuel de disparition d'exploitations très différent. Ce qui montre qu'il peut y avoir maintien important d'exploitants âgés et installations de jeunes agriculteurs à un taux satisfaisant si les premiers conservent une part réduite des surfaces ; l'Ille-et-Vilaine constitue un exemple caractéristique. Le Finistère, quant à lui, allie un taux de disparition d'exploitations fort (similaire à celui des Côtes-du-Nord) à un taux de renouvellement faible ; ainsi la population agricole y demeure très âgée et la rétention foncière par les aînés y est forte.

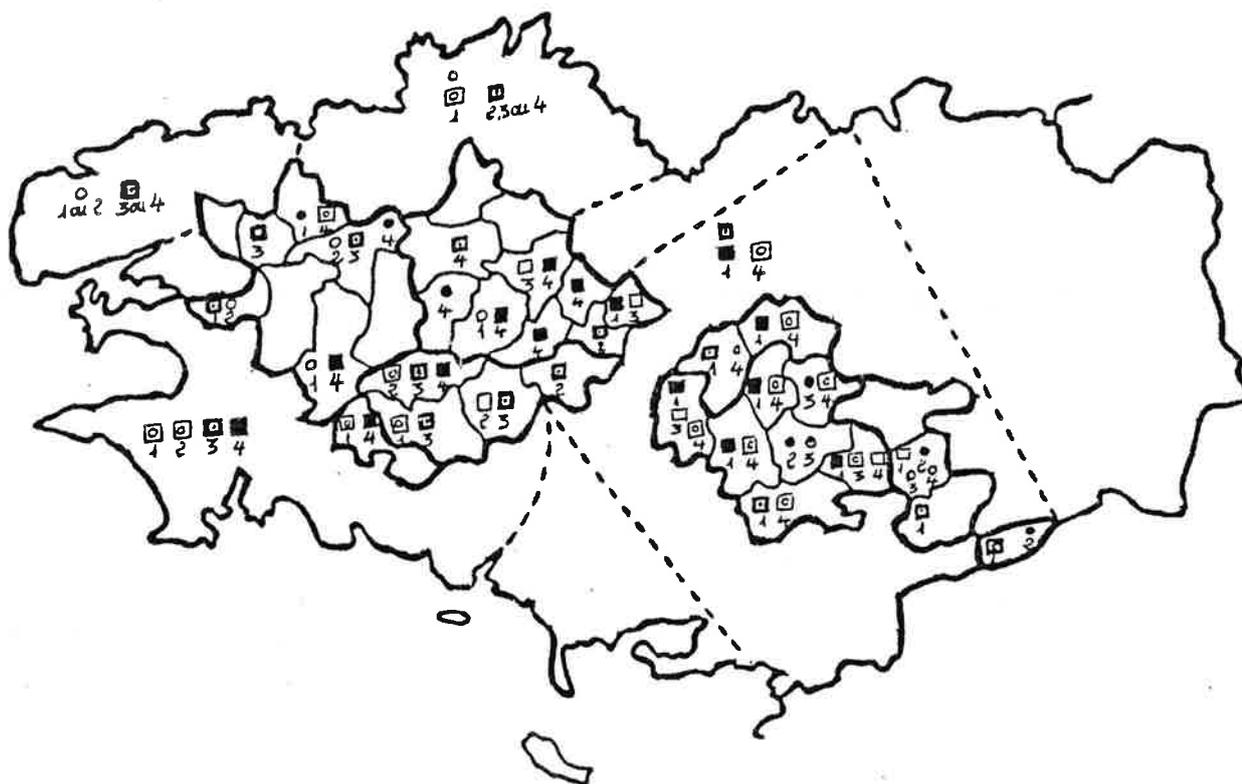
Remarque : lorsqu'il y a cessation de l'activité agricole par IVD (2), celle-ci se fait tôt en Bretagne et sur des surfaces importantes. L'Ouest de l'Ille-et-Vilaine fait exception, l'exploitant âgé y cède tardivement une surface déjà réduite.

(1) J.Y. Bariou : "Le renouvellement des exploitants dans les régions agricoles de l'Ouest". CNASEA - Délégation Régionale de Rennes, Janvier 82.

(2) IVD : indemnité viagère de départ.

Carte n° 15

RENOUVELLEMENT DES EXPLOITATIONS :
ETUDE CANTONALE.



--- : délimitation des zones
autres signes: se rapporter au texte.

III.2. ETUDE CANTONALE

La carte n° 15, construite à partir du tableau en annexe n° 10, permet de relier le nombre de chefs d'exploitation (c.e.) par classe d'âge à la surface (SAU) qu'ils occupent.

La moyenne bretonne nous donne le croisement âge-SAU suivant :

| | | | | | |
|---------|----------|--------------------|------------|------------|--------------|
| - 1/10e | des c.e. | de moins de 35 ans | détiennent | 1/8e | des surfaces |
| - 3/10e | " | " | " | 35 à 50 | " |
| - 2/5e | " | " | " | 50 à 60 | " |
| - 1/5e | " | " | " | plus de 60 | " |

Les départements des Côtes-du-Nord, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine présentent une répartition similaire ; quant au Finistère, il se trouve dans une situation alarmante : forte rétention foncière de la part des aînés et peu d'installations ; ces dernières se font de surcroît sur des surfaces réduites.

Analysons plus précisément cette carte n° 15. Nous regrouperons les cantons présentant une situation voisine en 1980 puis, nous nous intéresserons plus particulièrement aux deux zones sensibles qui se rattachent par parties aux groupes précédemment définis.

Chaque canton est caractérisé par 8 données (cf tableau en annexe n° 10).

- les pourcentages de c.e. (1) appartenant à une des quatre classes d'âge permettent d'apprécier le renouvellement des c.e.;

- les pourcentages de SAU détenue par ces différentes classes de c.e. renseignent quant à la reprise du foncier par les jeunes agriculteurs.

Pour chacune de ces données, un intervalle régional moyen peu être défini (cf tableau en annexe n° 10).

Lorsqu'un des 8 pourcentages cantonaux n'est plus contenu dans son intervalle, le canton est affecté d'un des quatre signes suivants indicés de 1 à 4 suivant la classe d'âge concernée :

- ○ : pourcentage de c.e. < à la borne inférieure de l'intervalle à considérer
- ● : pourcentage de c.e. > à la borne supérieure de l'intervalle à considérer
- □ : pourcentage de SAU < à la borne inférieure de l'intervalle à considérer
- ■ : pourcentage de SAU > à la borne supérieure de l'intervalle à considérer.

(1) c.e. : chef d'exploitation (comme précédemment).

III.21. La Bretagne par zones

III.211. *La Cornouaille*

Sa population de c.e. est très âgée : 65 % d'entre eux ont plus de 50 ans. Le renouvellement des c.e. y est insuffisant : 6 % seulement des agriculteurs ont moins de 35 ans.

La répartition foncière, quant à elle, met à jour la mauvaise adéquation entre les structures d'exploitations (SAU) et les effectifs par classe d'âge : les c.e. de plus de 50 ans y détiennent plus de 50 % de la SAU.

Les agriculteurs de cette zone cèderaient très tardivement leur exploitation en raison du faible taux de succession assurée par des descendants. J.Y. Bariou (2) a montré cependant, que cette faible libération de terres servait essentiellement aux installations.

III.212. *Le Trégor*

Il se rapproche assez de la Cornouaille ; sa situation est toutefois moins catastrophique : population agricole âgée, faible renouvellement des c.e. et mauvaise répartition foncière au très net désavantage des plus jeunes agriculteurs. Les terres libérées sont en majorité utilisées par des agrandissements.

III.213. *Le Nord-Ouest Finistérien*

Comme tout l'Ouest breton, il se caractérise par une population agricole relativement âgée : 60 % des agriculteurs ont plus de 50 ans. Le renouvellement des c.e. y est faible comme dans les deux zones précédentes.

Le Nord-Ouest Finistérien s'en distingue cependant par sa répartition foncière qui, bien que favorable aux agriculteurs âgés, ne s'est pas faite au détriment des installations : la part de SAU occupée par les jeunes agriculteurs est comprise dans l'intervalle régional moyen. Il est fort probable que cette rétention constitue aujourd'hui un obstacle certain à l'installation.

III.214. *Une zone rectangulaire : Dinan-Loudéac-Vannes et le Grand-Fougeray*

Les agriculteurs âgés y sont faiblement représentés numériquement mais aussi sur le plan foncier : moins de 7 % de la SAU sont tenus par les agriculteurs de plus de 60 ans.

Ce "surplus foncier" profite essentiellement aux jeunes agriculteurs, nombreux à s'être installés, sauf dans quelques cantons proches de Loudéac et de Broons où ce sont les agriculteurs de 35 à 50 ans qui en ont bénéficié.

(2) J.Y. Bariou : "Le renouvellement des exploitants dans les régions agricoles de l'Ouest. CNASEA - Délégation Régionale de Rennes - janvier 82.

III.215. *Autres parties de la Bretagne*

Du point de vue du renouvellement des exploitations, le bassin rennais et le littoral de St-Malo n'ont guère de spécificité tandis que le Sud Morbihannais et le littoral de St-Brieuc sont très hétérogènes.

III.216. *Conclusion à l'étude par zones*

En ce qui concerne la répartition des c.e. par classe d'âge et par structures (SAU) l'Est et le Centre-Est bretons présentent en 1980 une situation plus favorable que l'Ouest de la région.

Il est à noter, cependant, que la pression foncière peut être très inégale au sein d'un même canton, à l'intérieur d'une même commune, en particulier en raison de la nature très variable des sols.

III.22. Les deux zones sensibles de Bretagne Centrale
(carte n° 13 p 34).

Elles sont à rapprocher par parties aux zones précédemment définies.

III.221. *Le Sud de la zone de Carhaix*

qui correspond au Nord de la Cornouaille : cantons du Faouët, de Scaër, de Gourin et de Guéméné/Scorff.

Les agriculteurs les plus âgés (classes 3 et 4) "monopolisent" le foncier au détriment des générations montantes, sous-représentées numériquement. La classe 1 dans les cantons du Faouët et de Scaër ne détient que 8,9 % de la SAU contre 12,4 % en moyenne en Bretagne tandis que la classe 2 dans les cantons de Gourin et de Guéméné/Scorff occupe respectivement 31,0 % et 31,6 % de la SAU contre 38,1 % en moyenne en Bretagne.

III.222. *L'Est de la zone de Carhaix et la majorité de la zone de Ploërmel*

sont inclus dans la zone rectangulaire : cantons de Rohan, de la Chèze, de Merdrignac, de Mauron, de Josselin, de Malestroit, de la Trinité-Porhoët, de Guer, du Grand-Fougeray, de Pipriac, de Cléguérec, de Mur-de-Bretagne et d'Uzel.

La part foncière des agriculteurs les plus âgés est réduite : moins de 7 % de la SAU cantonale. Par contre, celle des jeunes (classe 1 et 2) est importante :

- plus de 16 % de la SAU pour la classe 1 dans les cantons de la zone de Ploërmel précédemment cités à l'exception de celui de Rohan, ainsi que dans celui d'Uzel ;

- plus de 42 % de la SAU pour la classe 2 dans les cantons de Rohan, Cléguérec et Mur-de-Bretagne.

Dans cette partie des zones sensibles, la rotation foncière est donc rapide.

III.223. *Autres cantons des zones sensibles*

Bon nombre de cantons sensibles n'ont pas été touchés par les zonages précédents :

- les cantons de Plélan-le-Grand, Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Ploudiry, Carhaix-Plouguer, le Faou, Pleyben et Ploërmel en raison de leur peu de spécificité ,

- les cantons de St-Thégonnec, Huelgoat, Chateauneuf-du-Faou, Maël-Carhaix, Rostrenen, St-Nicolas-du-Pélem, Gouarec, Carhaix et Callac où la rétention foncière de la part des agriculteurs âgés, souvent nombreux, est importante sans nuire, toutefois, de façon notable à une classe d'âge particulière.

III.3. *CONCLUSION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DES EXPLOITATIONS*

Nos deux zones d'études ne sont guère homogènes quant à la répartition du potentiel humain et foncier par classe d'âge.

A l'exception du Sud de la zone de Carhaix, la situation est moyenne voire même plutôt favorable dans la zone de Ploërmel, comparée à celle de la Bretagne en général.

Nous concluons cette analyse de la situation agricole actuelle en Bretagne Centrale par un essai de modélisation des cantons sensibles tenant compte à la fois de paramètres démographiques, économiques et agricoles.

CHAPITRE IV. EXISTENCE D'UN 'MODELE CANTON SENSIBLE BRETAGNE CENTRALE' ?

Au terme des diverses analyses des cantons sensibles, analyses démographique, agricole et économique, qui ont engendré la récolte de données relatives à ces cantons, il nous a paru intéressant de les confronter afin de caractériser la sensibilité des cantons par une approche autre que démographique : en effet, la délimitation des cantons sensibles s'est appuyée sur des critères uniquement de cette nature (1).

Loin de remettre en cause cette délimitation, nous nous contenterons de caractériser les cantons retenus, de les grouper.

Pour cette étude, nous utilisons l'analyse en composantes principales.

IV.1. L'ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES : ACP ; VARIABLES EMPLOYEES

L'ACP permet de faire l'analyse d'un ensemble multidimensionnel, cet ensemble forme un nuage de points. L'ACP nous fournit la meilleure représentation possible sur un plan engendré par deux axes qui sont combinaisons linéaires des variables utilisées.

Ces axes, ont, généralement une signification ; de plus, les individus étant représentés sur le plan, il nous est possible de faire une typologie des individus en fonction des variables.

- les individus sont donc ici les cantons sensibles,
- quant aux variables, nous en avons retenu douze : (Annexe n° 11)

+ 3 critères démographiques utilisés pour la délimitation des cantons sensibles :

VPOP : variation de la population sur la période 1968-1975

AGES : poids relatif des personnes âgées de plus de 65 ans en 1975

AGRI : poids relatif du secteur primaire dans la population active en 1975

+ FOUR : % de cultures fourragères dans la SAU cantonale

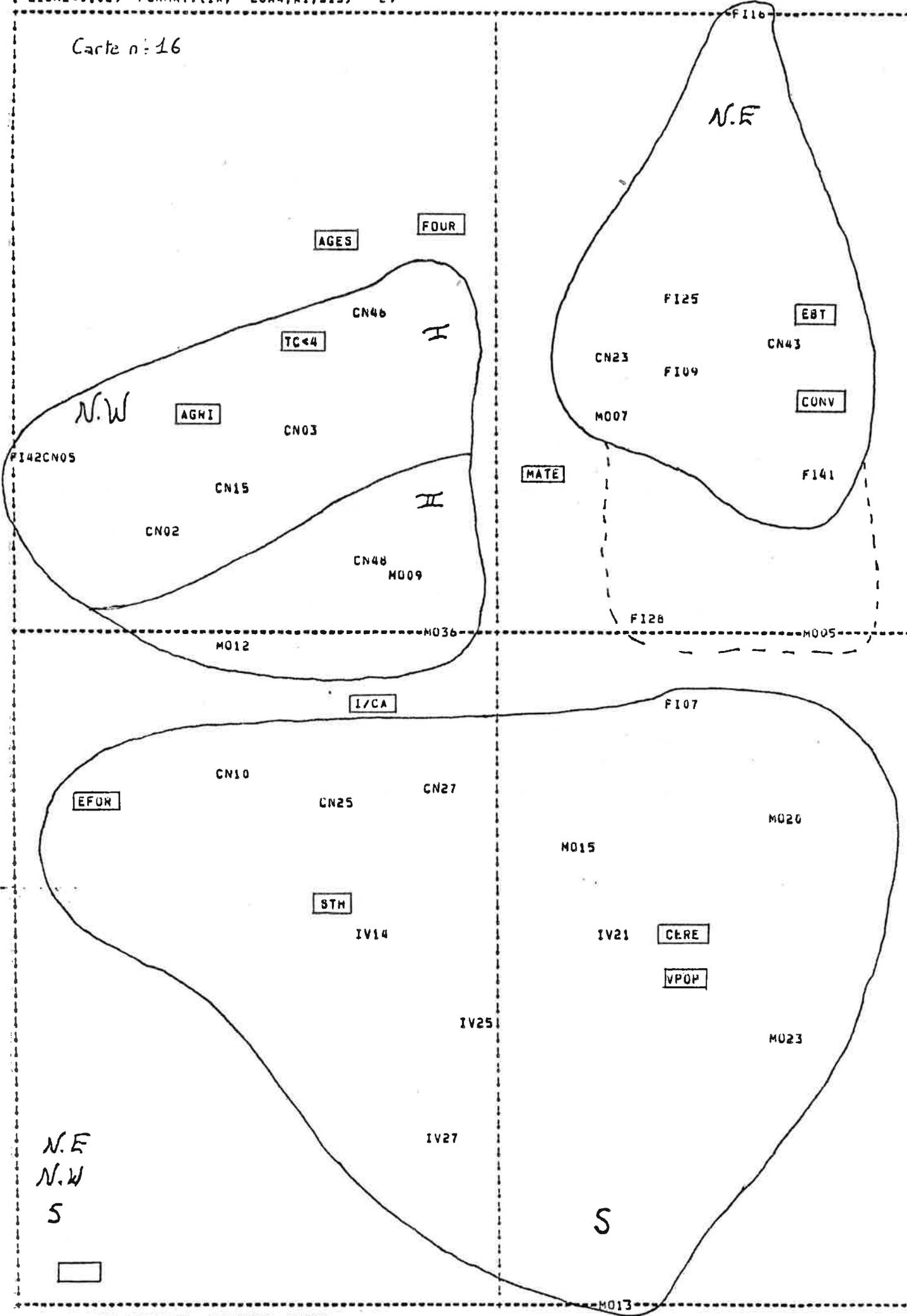
+ STH : % de surface toujours en herbe dans la SAU cantonale

+ CERE : % de céréales dans la SAU cantonale.

+ MATE : indice d'équipement matériel par exploitation : ce critère est calculé d'après la méthode utilisée par P. Le Clézio (2) et en prenant les données cantonales du RGA (nombre de tracteurs selon la puissance, presses, ensileuses, etc...).

- (1) Etablissement Public Régional : Budget primitif 1981, premières propositions pour une politique en faveur du développement des zones sensibles de Bretagne Centrale, Septembre 1980.
- (2) Le Clézio P. : le remembrement en zones bocagères - effets économiques et sociaux - INRA, station d'économie rurale de Rennes, 99 pages, Décembre 1977.

Carte n: 16



- + TC < 4 : % d'exploitations à temps complet dans le nombre des exploitations de MBS < 4 000 UCE (1)
- + EBT : excédent brut de trésorerie moyen cantonal, d'après les comptes TVA 81
- + EFOR : effort d'investissement mesuré par le ratio $\frac{BCI}{CA-BNCIS}$
- + I/CA : mesure de l'investissement à la production, appréciée par le ratio BCI/CA
- + CONV : taux de conversion (approche d'une rentabilité cantonale) mesuré par $\frac{CA + LSM}{BCI+BNCIS}$

Ainsi, les variables seront représentées sur les graphiques par les abréviations précédentes : FOUR, STH, CERE, etc... Les individus par la codification attribuée aux cantons, ex : M009 : Gourin.

IV.2. SIGNIFICATION DES AXES (carte n° 16)

Pour cela, nous nous reportons à l'annexe 12 et 13 recensant les principaux résultats de l'ACP.

- nous notons tout d'abord l'absence de corrélation entre variables de nature différente ; se reporter à la matrice des corrélations (annexe 12). Nous remarquons seulement un coefficient de corrélation moyen = 0,63 entre AGES et FOUR.

- sur l'axe 1, les variables ayant des coordonnées élevées et les contributions les plus fortes sont : le pourcentage de cultures fourragères (FOUR), la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans (AGES), la variation de population (VPOP).

Cet axe disperse donc les cantons suivant l'importance relative des cultures fourragères mais il comporte également une dimension démographique en dispersant les individus suivant les variables AGES et VPOP.

Cette double signification est à relier au coefficient de corrélation = 0,63 entre AGES et FOUR.

- sur l'axe 2, ce sont les variables EFOR, EBT et CONV qui ont des coordonnées élevées et de fortes contributions, celles-ci confèrent à l'axe une dimension économique, répartissant les cantons suivant leur situation technico-économique, rappelons qu'EFOR est corrélé négativement avec EBT et CONV.

(1) MBS : marge brute standard ; UCE : unité de compte européenne dans la typologie OTEX (RGA).

Ceci dit, sur le plan formé par ces 2 axes, nous discernons trois groupes de cantons encore que les limites entre ces groupes soient parfois assez floues.

IV.3. *VERS UNE AUTRE APPROCHE DE LA SENSIBILITE DES CANTONS DE BRETAGNE CENTRALE*

IV.31. Situation économique relativement bonne, mauvaise situation démographique

Notre premier groupe se situe en haut et à droite du graphique (NE) ; il est constitué par 7 cantons de la zone Ouest :

FI 16 : Huelgoat ; FI 25 : Pleyben, CN 23 : Maël-Carhaix
MO 07 : Le Faouët, FI 09 : Chateauneuf du-Faou, FI 41 : Scaër,
CN 43 : Rostrenen.

Ils sont caractérisés par :

- une variation de population négative : la plus forte pour Pleyben (- 12,7 %), en général - 7 à - 10 % (sauf Rostrenen + 0,3 %)

- AGES : plus de 20 % de la population est âgée de plus de 65 ans

- poids du secteur primaire variable selon les cantons

- STH : de 7 à 18 % ; % de céréales faible = 12 à 16 % (m = 20,6 %), sauf Pleyben (27,1 %)

- proportion de cultures fourragères supérieure à 60 % (alors que la moyenne des cantons se situe à 55,8 %), on y trouve Huelgoat avec 74,6 %.

- pour ce groupe, nous trouvons un EBT supérieur à 110 000 F (en 1981) ;

- l'investissement à la production est variable mais l'effort d'investissement est relativement faible (22,2 % à 33,1 % pour une moyenne = 43,4 %)

- le taux de conversion est généralement bon (Huelgoat = 1,71 ; Rostrenen = 1,63).

En résumé, ce groupe de cantons se caractérise par une situation démographique assez critique avec, néanmoins, une situation économique des exploitations généralement et relativement favorable. Les cultures fourragères sont dominantes dans ces cantons.

Il est à noter la remarquable position de Huelgoat (FI 16) qui cristallise convenablement l'allure de ce groupe : relativement à l'ensemble des cantons qui figurent sur le plan, voici quelques positions de ce canton :

| | | |
|------|----------|-------------|
| VPOP | : 30e/31 | : - 12,6 % |
| AGES | : 2e/31 | : 27,6 % |
| STH | : 28e/31 | : 10,1 % |
| FOUR | : 1er/31 | : 74,6 % |
| I/CA | : 2e/31 | : 17,7 % |
| EBT | : 1er/31 | : 206 000 F |
| CONV | : 1er/31 | : 1,71 |
| CERE | : 27e/31 | : 11,9 % |

IV.32. Situation économique et démographique assez mauvaises

Ce second groupe de cantons se trouve en haut et à gauche sur le plan (NW). Il comporte une dizaine de cantons :

FI 42 : Sizun ; CN 02 : Belle-Isle-en-Terre ; CN 03 : Bourbriac ; CN 05 : Callac ; CN 15 : Gouarec ; CN 46 : St Nicolas-du-Pélem ; CN 48 : Uzel ; MO 09 : Gourin ; MO 12 : Guéméné/Scorff ; MO 36 : La Trinité-Porhoët.

Mis à part ce dernier canton, ils sont tous de la zone Ouest (dite de Carhaix) ; ils se caractérisent par :

- une variation de population négative,
- une proportion de personnes âgées supérieure à 20 % = moyenne
- le secteur primaire (AGRI) est très souvent supérieur à 50 % (exceptés Gourin et Guéméné) ; nous trouvons Callac et St-Nicolas-du-Pélem avec AGRI = 60 %
- STH variable, de même que la proportion de céréales : nous y trouvons les deux extrêmes : Callac : 8,6 % et la Trinité-Porhoët : 36,1 %
- FOUR : supérieur à 60 % pour la partie I du groupe
- la proportion d'exploitations à temps complet dans celles de MBS < 4 000 UCE est supérieure à la moyenne (= 35,2 %) sauf Gourin
- EBT < 100 000 F (en 1981), nous trouvons de très mauvais résultats pour Sizun, Guéméné, Belle-Isle-en-Terre
- l'investissement à la production (I/CA) est variable mais l'effort d'investissement est supérieur à la moyenne (= 43,4 %) sauf pour Uzel et la Trinité-Porhoët. Sizun, Belle-Isle-en-Terre, Callac, Guéméné font de gros efforts d'investissements.

Ainsi, dans ce groupe, la situation démographique inquiétante se double d'une situation économique peu enviable, la sensibilité de ces cantons y est donc d'autant plus aiguë.

Comme pour le premier groupe, nous proposons un canton représentatif, il s'agit de Sizun (FI 42) :

| | | |
|------|----------|------------|
| VPOP | : 26e/31 | : - 11,4 % |
| AGES | : 1er/31 | : 28,7 % |
| AGRI | : 8e/31 | : 54,0 % |
| I/CA | : 28e/31 | : 8,2 % |
| EFOR | : 1er/31 | : 81,4 % |
| EBT | : 31e/31 | : 34 223 F |

IV.33. Un état démographique moins critique, des résultats économiques faibles

Ce dernier groupe rassemble le bas du graphique et embrasse du même coup tous les cantons de la zone Est (dite de Ploërmel), excepté : la Trinité-Porhoët. Il peut englober également des cantons isolés de la zone Ouest, à savoir : Corlay (CN 10), Mur-de-Bretagne (CN 27), Maël-Carhaix (FI 07).

Ces différents cantons se caractérisent par :

- une variation de population différente selon les cantons : on y trouve néanmoins l'ensemble des cantons ayant une VPOP > 0 (Plélan-le-Grand): + 6,5 %)
- une proportion de personnes âgées < 20 % (Guer : 11,4 %)
- STH variable (Plélan-le-Grand : 25,5 % ; Maël-Carhaix : 8,6 %) ;
- la proportion des céréales est en général supérieure à la moyenne
- cultures fourragères : % inférieur à la moyenne (42 % FOUR 53 %)
- EBT : inférieur à la moyenne (sauf Mauron et Maël-Carhaix) ; même constatation pour le taux de conversion (sauf Mauron et Maure-de-Bretagne)
- l'indice de matériel par exploitation est inférieur à la moyenne (sauf Le Grand-Fougeray et Maël-Carhaix).

En résumé, si la situation démographique paraît plus "souriante", la sensibilité demeure dans les faibles résultats économiques.

Quelques cantons sont limitrophes : nous pouvons rattacher Ploudiry (FI 28) et Cléguérec (MO 05) au premier groupe.

Notons enfin, que par absence de données démographiques, cinq cantons sensibles ne sont pas figurés sur les graphiques, il s'agit de : Le Faou (FI 14) ; Saint-Thégonnec (FI 40) ; La Chèze (CN 08) ; Malestroit (MO 19) ; Rohan (MO 33).

IV.4. *CONCLUSIONS*

Si les nouveaux regroupements obtenus nous restituent pratiquement les deux zones étudiées, sensibilité démographique et fragilité économique ne se superposent pas forcément. Les "atouts" de chaque zone sont ici largement représentés. Selon les forces motrices ultérieures du développement agricole, certaines zones seront marquées d'un déclin progressif de l'activité agricole tandis que d'autres verront s'instaurer une agriculture "performante" mais plus extensive.

De plus, ceci nous prouve l'extrême diversité de situation des cantons sensibles, l'hypothèse d'un modèle unique canton sensible est donc à écarter.

CONCLUSION DU VOLET 1

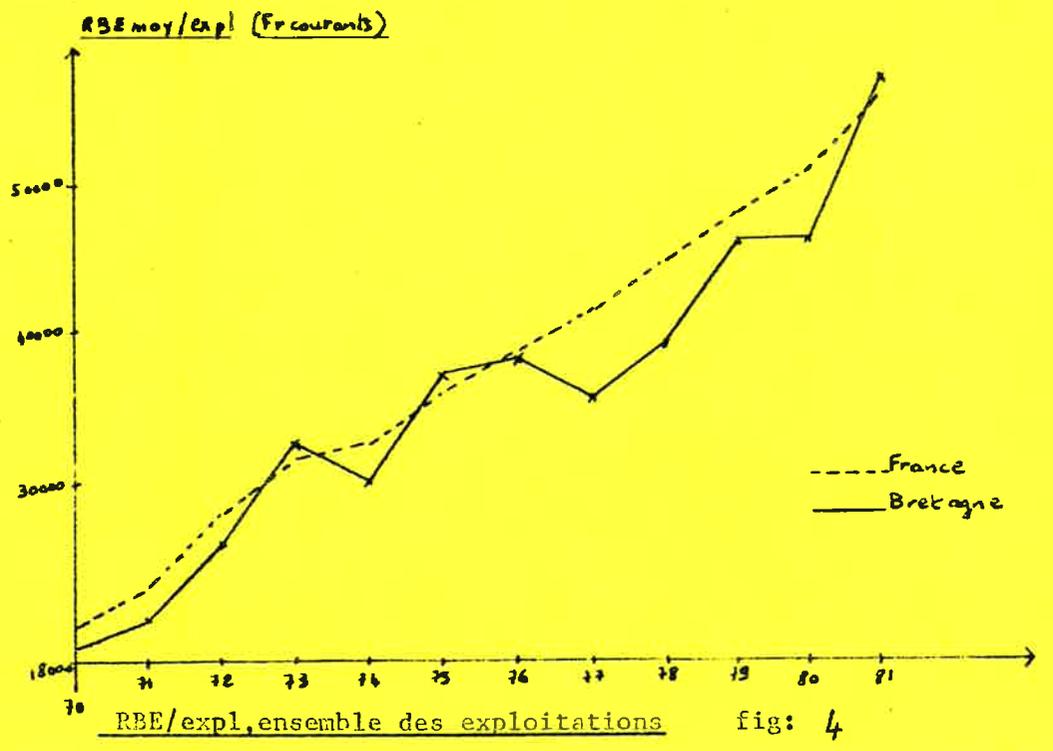
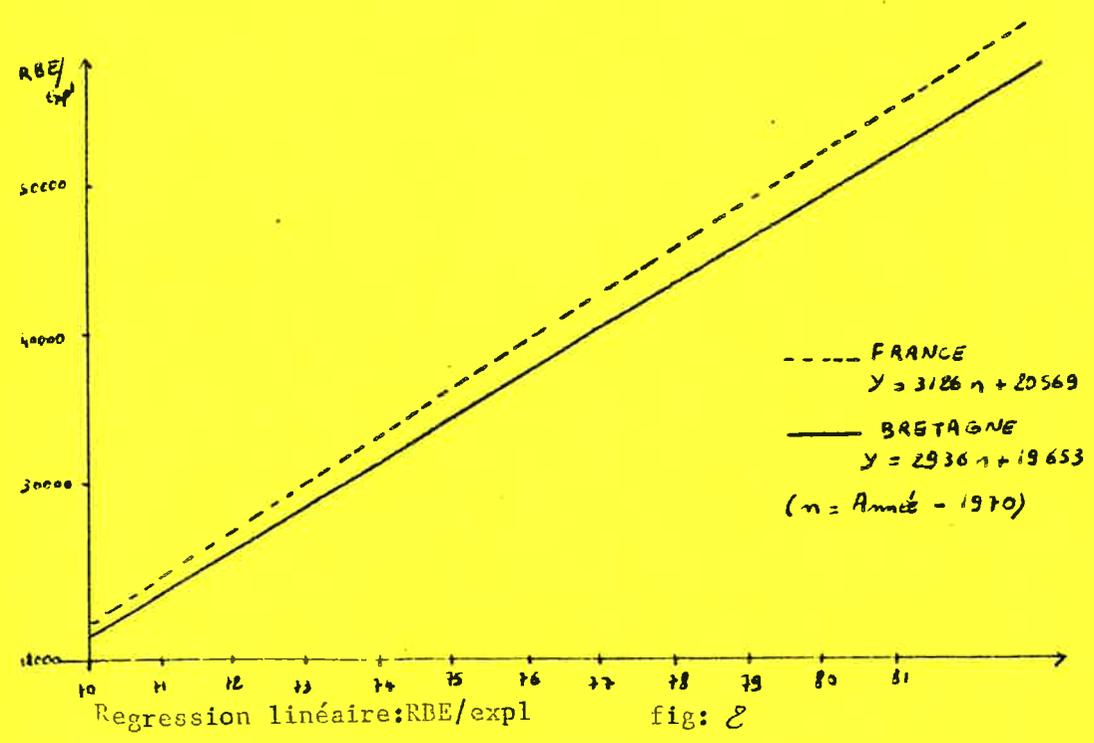
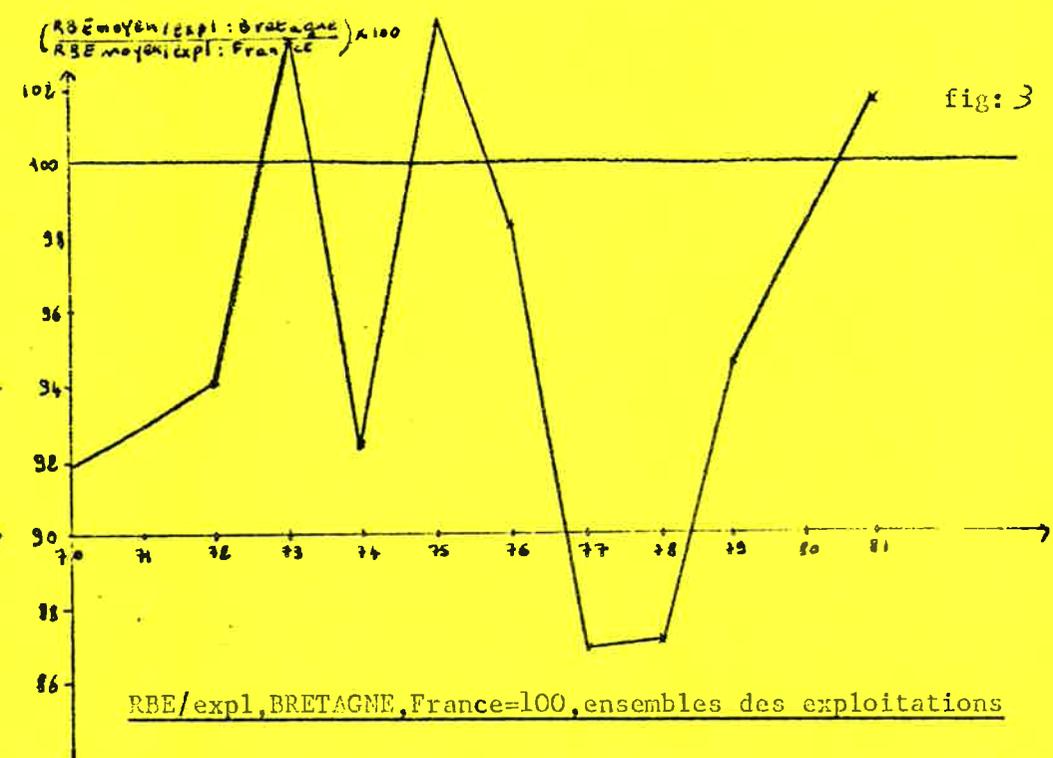
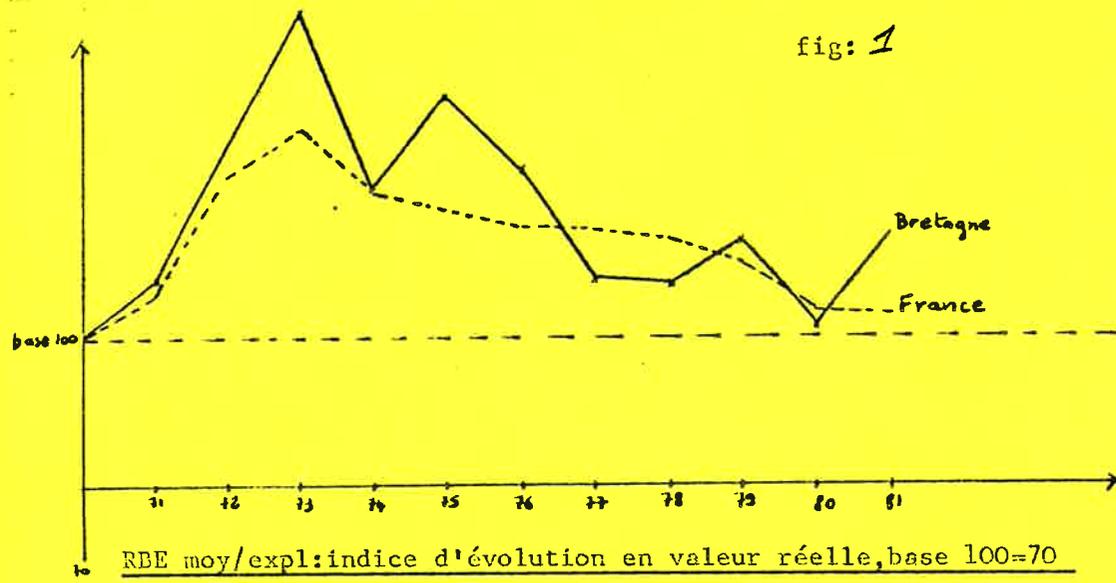
Dans ce premier volet, nous nous sommes contentés d'analyser l'agriculture des zones sensibles de façon statistique (année 1980), en nous référant à d'autres sous-ensembles agricoles bretons ou à la moyenne régionale.

Il conviendrait maintenant de resituer cette agriculture dans le contexte économique général afin d'apprécier sa dynamique évolutive. L'agriculture de ces zones sensibles, "peu différente" du point de vue des systèmes de production et des structures d'exploitation de l'agriculture bretonne dans son ensemble, est donc soumise aux mêmes contraintes économiques.

Ainsi le deuxième volet constituera t-il une approche économique de l'agriculture bretonne depuis 1970 ; ce qui permettra certainement de dégager d'autres critères de sensibilité pour ces zones.

VOLET 2

UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE BRETONNE :
PRODUCTION, REVENUS AGRICOLES, SURPLUS DE PRODUCTIVITÉ
ET DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION



CHAPITRE I. L'AGRICULTURE BRETONNE : RESULTATS ECONOMIQUES ET APPROCHE DE SA DYNAMIQUE D'EVOLUTION

I.1. LE "POURQUOI" DE CETTE ETUDE GENERALE DES RESULTATS ECONOMIQUES DE L'AGRICULTURE BRETONNE

L'extension des zones sensibles, passant de 29 à 36 cantons, appuie partiellement l'hypothèse suivant laquelle les problèmes agricoles rencontrés ne sont peut-être pas tous spécifiques à ces zones et relèvent plus d'une situation d'ensemble de l'agriculture bretonne. :

- situation qui se retrouve au sein de l'agriculture des zones sensibles, avec une plus grande acuité, du fait d'handicaps naturels structurels et démographiques ;

- la question est dès maintenant posée : problèmes agricoles isolés au sein d'une zone naturellement défavorisée ou prélude à une crise profonde du développement agricole au confluent de diverses évolutions ? L'extension des zones sensibles peut-elle faire tâche d'huile ?

De plus, les données du service régional de statistique agricole permettent d'apprécier l'évolution des revenus agricoles bretons, ce qui n'était pas réalisable, sans traitement informatique, avec les données TVA, au niveau des zones sensibles.

Cette présente analyse sera centrée autour du revenu agricole et de son évolution, en parallèle avec celle d'autres critères économiques (production agricole finale, valeur ajoutée, charges...) durant ces dix dernières années.

I.2. IMPASSES ET MEFAITS DE LA CROISSANCE AGRICOLE BRETONNE

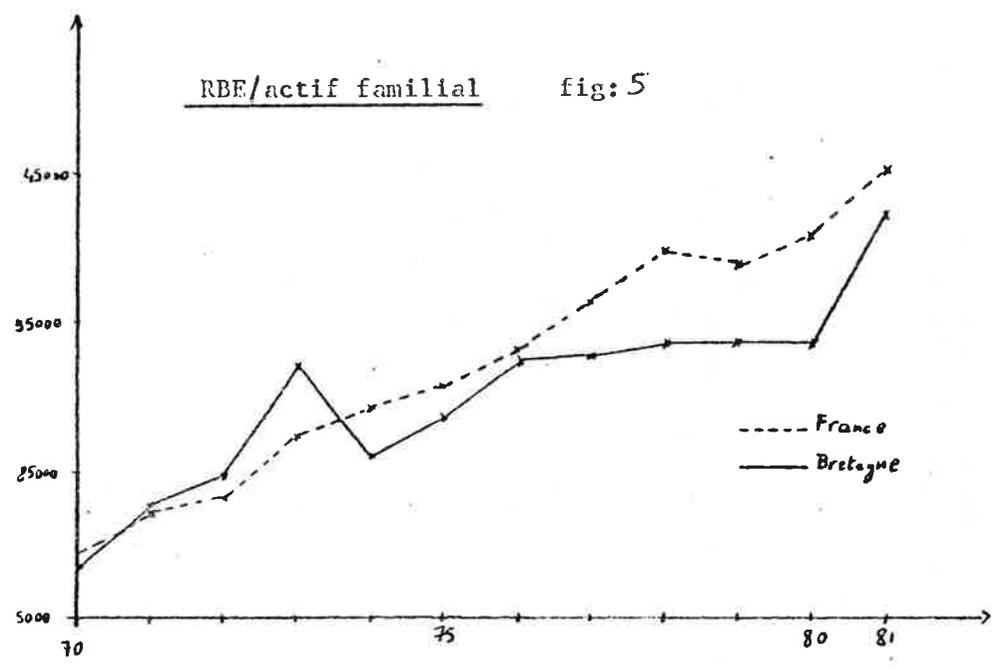
Si la croissance agricole bretonne a été remarquable durant les vingt dernières années, d'autres évolutions, peu souhaitables, l'accompagnèrent, prenant corps véritablement dans le contexte de crise économique qui sévit depuis 10 ans et révélant les impasses et les méfaits de cette croissance.

Ainsi, en 20 ans, la plupart des productions animales ont quadruplé. En valeur, la production agricole finale a été multipliée par 12 (1), production constituée pour 91 % en 1981 de spéculations animales. Cette croissance impressionnante fait de la Bretagne la première région agricole française avec, environ, 11 % de la production nationale et l'a dotée d'un puissant appareil agro-alimentaire assurant, en partie, la transformation des produits.

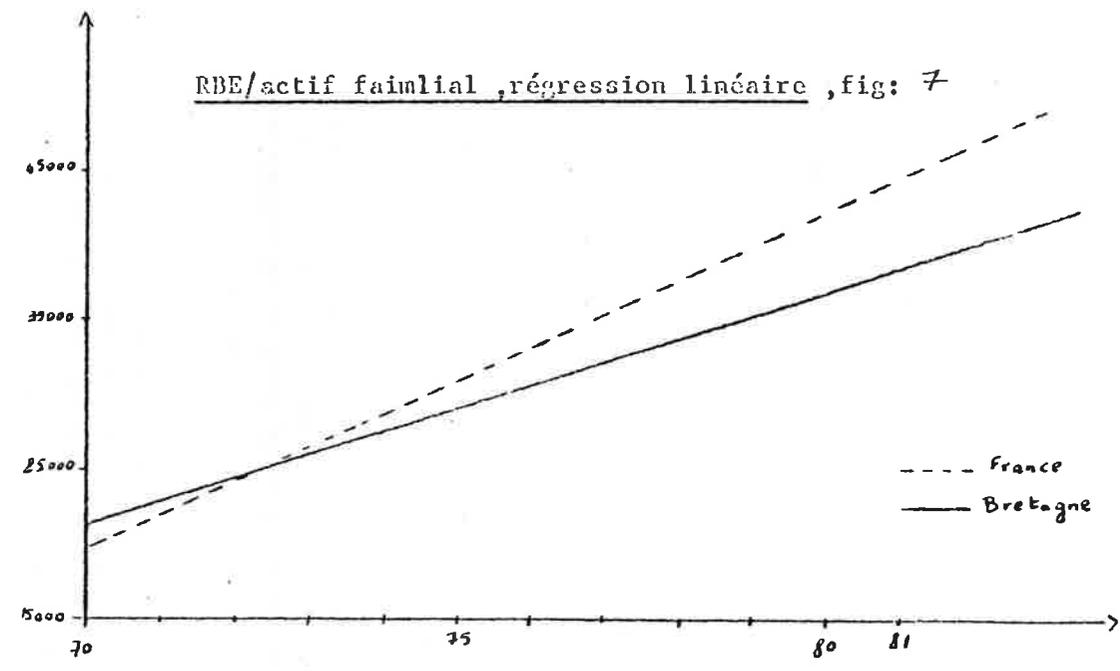
Parallèlement à cette évolution, l'organisation des agriculteurs bretons fut à la hauteur de leurs revendications : amélioration de leurs revenus, mise en place de structures d'approvisionnement, d'écoulement des produits, modernisation, etc...

(1) Houée P. : Bretagne en mutation-transformations de l'agriculture bretonne, tome 2, 315 pages, INRA Rennes, Octobre 1979.

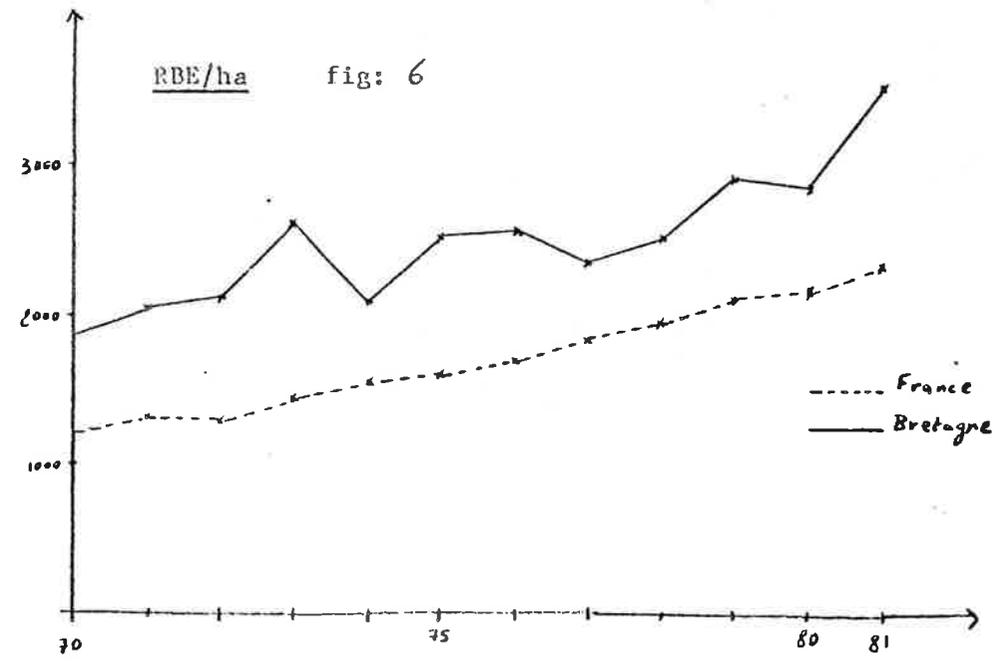
RBE/actif familial fig: 5



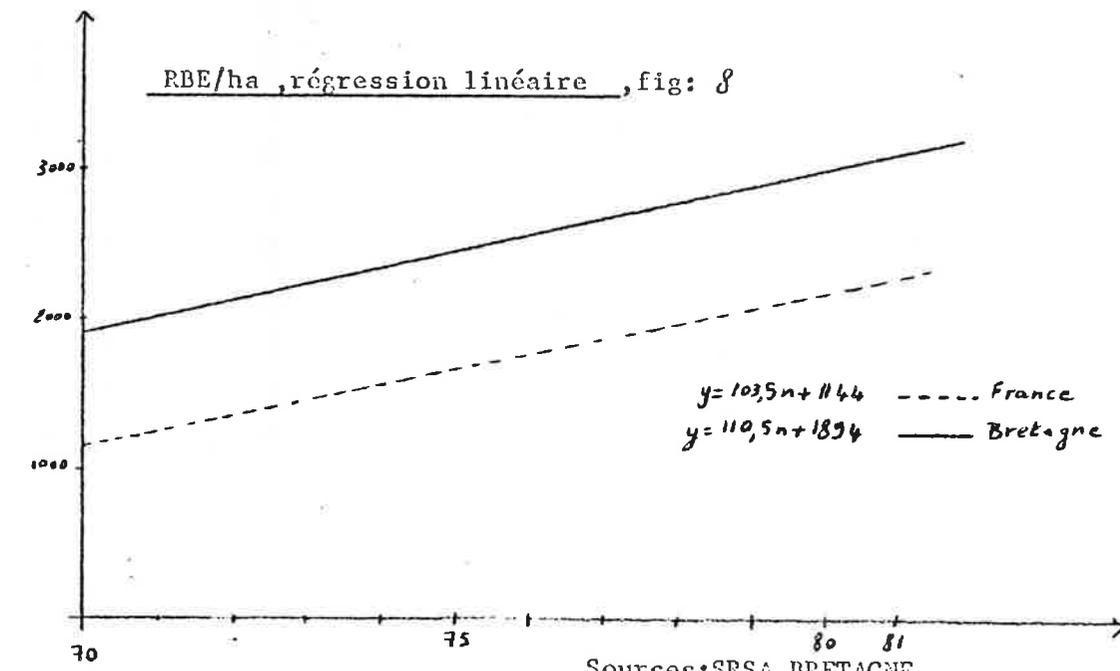
RBE/actif familial, régression linéaire, fig: 7



RBE/ha fig: 6



RBE/ha, régression linéaire, fig: 8



Sources: SRSA BRETAGNE

Mais si déjà, ces revendications se sont réalisées au détriment du maintien d'une population agricole nombreuse ou au risque d'une dépendance accrue de l'agriculture vis à vis des autres secteurs économiques, c'est la baisse du revenu agricole qui a tiré la sonnette d'alarme quant à la logique de croissance engagée.

I.21. Les revenus agricoles : une approche de la situation économique des agriculteurs

Depuis 1973, premier choc pétrolier ou premiers effets de la crise économique, le revenu agricole ne suit plus la progression de la production agricole finale. La figure n° 1 nous montre ce décrochement. Nous raisonnons ici en termes réels, et c'est dans cette même unité que l'on constate une diminution de 3,5 % par an du RBE (1) par actif familial entre 1975 et 1980, alors qu'il augmentait annuellement de plus de 7 % dans les 5 années précédentes (2).

Une remarque de même nature est à faire pour le RBE par exploitation. De plus, les positions relatives des courbes (France et Bretagne) révèlent une situation plus défavorable pour la région étudiée : pour préciser ceci, nous présentons des ajustements linéaires dans les figures n° 2 à n° 8 .

- par trois fois seulement sur 12 années, le RBE/exploitation breton est supérieur à la moyenne nationale, bien que l'on assiste depuis 1977 à une remontée du ration $\frac{\text{RBE moyen/exploitation Bretagne}}{\text{RBE moyen/exploitation France}}$ (fig 3)

- notons enfin un RBE/ha breton > RBE/ha français. Ainsi, au niveau des structures, le système de production breton, apprécié dans sa globalité, permet de dégager, pour un nombre d'hectares donné, un revenu brut d'exploitation supérieur à celui qu'engendrerait une surface de même dimension prise au niveau national ; cette différence provient, bien sûr, de l'effort d'intensification animale entrepris.

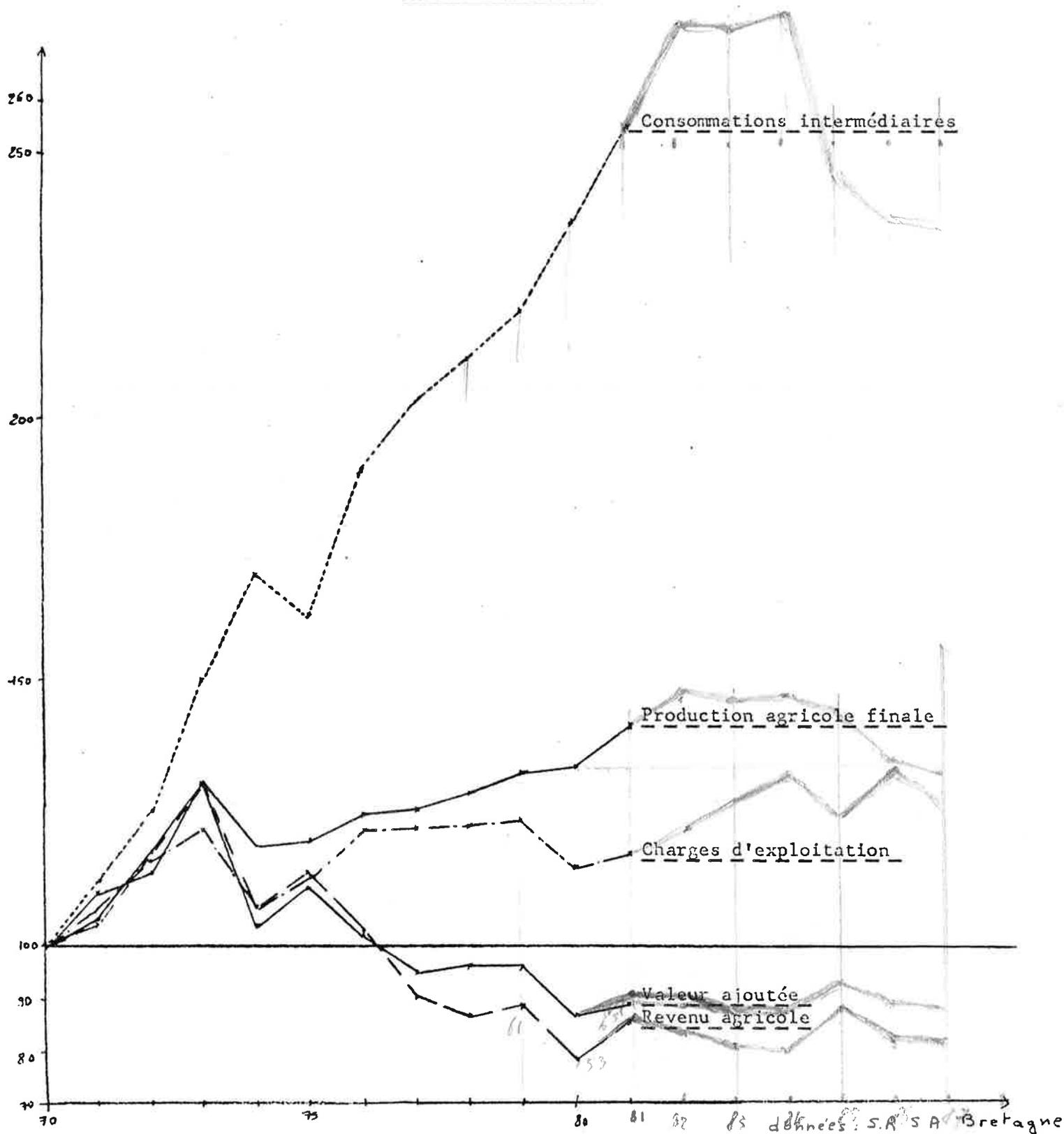
L'agriculture bretonne, très disparate quant à ses structures, ses systèmes de production, présente également une extrême diversité quant aux résultats économiques individuels. Cette remarque est appuyée par les diverses études des échantillons RICA (3) et par les études de groupe des centres de gestion.

(1) RBE : revenu brut d'exploitation

(2) Broussolle C. , Daucé P., Houée P., Mouchet C. : scénarios pour l'agriculture bretonne (1980-2000), 222 pages, INRA Rennes, station d'Economie et de Sociologie Rurales, Décembre 1982.

(3) RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole.

Figure: 9 EVOLUTION DES COUTS DE PRODUCTION , DES LIVRAISONS, DE LA
 VALEUR AJOUTEE ET DU REVENU AGRICOLE EN VALEUR REELLE (base 100=70)
REGION BRETAGNE



Notant aussi l'inversion de tendance dans l'évolution du revenu moyen - inversion plus prononcée pour la région Bretagne - il serait intéressant, dès à présent, de repérer les causes de cette dégradation des revenus, par l'analyse des autres postes du compte de production de "l'exploitation Bretagne".

I.22. Fragilité économique de l'agriculture bretonne (cf fig. n° 9 à 13)

Cette fragilité trouve son illustration à l'aide de la figure n° 9, le graphique nous montre l'évolution des coûts de production, des livraisons et du revenu agricole, en valeur réelle, pour la région Bretagne :

+ Nous remarquons tout d'abord que l'augmentation de la PAF (1) a été de pair avec une évolution démesurée des consommations intermédiaires (en valeur réelle), CI (2).

Ceci nous est nettement plus précisé par le ratio $\frac{CI}{PAF}$ dont l'évolution nous est retracée figure n° 10 pour les années 1970 à 1981.

Cette évolution est générale à l'ensemble de l'agriculture française mais plus marquée en Bretagne.

Les causes de cette évolution sont (3) :

- une "tendance" lourde à l'accroissement du volume des moyens de production ; France, jusqu'en 1973, 8 %/an après 1974-75, rythme ralenti : 3 %/an ; Bretagne, de 70 à 73, 11,4 %/an après 1974-75 : 6,4 %/an.

- de fortes hausses de prix des C.I.

Ce rapport CI/PAF traduit également l'évolution du système de production agricole breton, tendant à devenir de plus en plus dépendant vis à vis de l'amont.

L'écart entre les rapports (CI / PAF) breton et français prennent de l'importance au fil des années (voir figure n° 10 ; rapport : consommations intermédiaires/PAF).

Ainsi, l'agriculture bretonne subit, de plein fouet, la détérioration des termes de l'échange avec l'environnement d'amont mais aussi avec celui d'aval dans la mesure où l'évolution des prix agricoles à la production ne "suit" pas celle des prix des CI. Cette stagnation des prix agricoles est responsable, pour une grande part, de la dégradation des revenus agricoles.

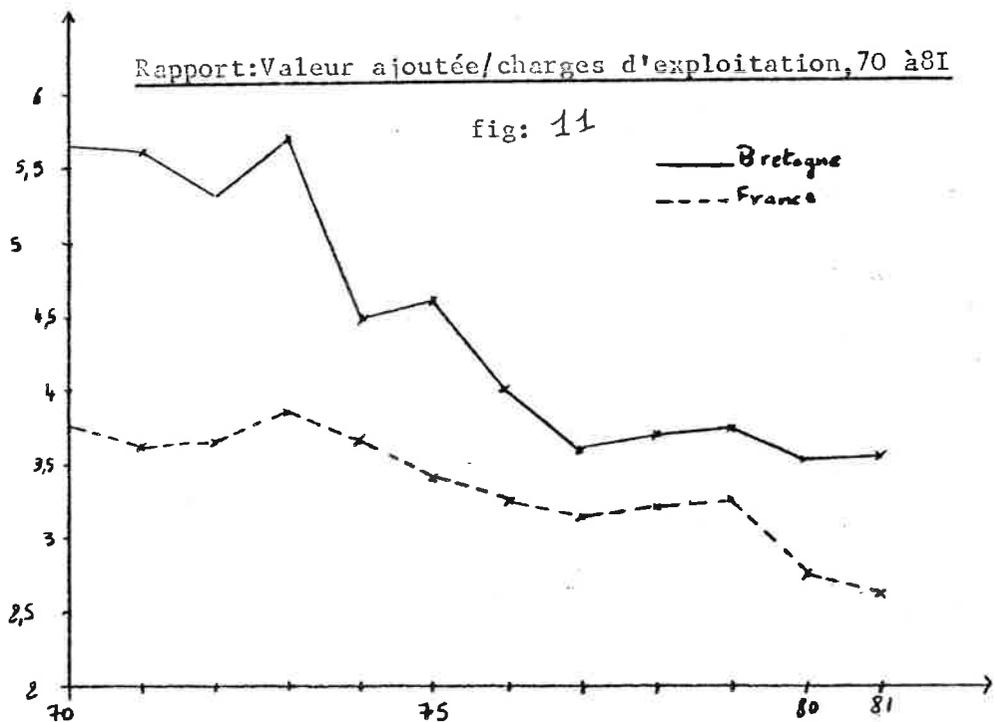
(1) PAF : production agricole finale

(2) CI : consommations intermédiaires

(3) Cahiers de statistique agricole, n° 316, SCEES, Ministère de l'Agriculture, 1982.

Rapport: Valeur ajoutée/charges d'exploitation, 70 à 81

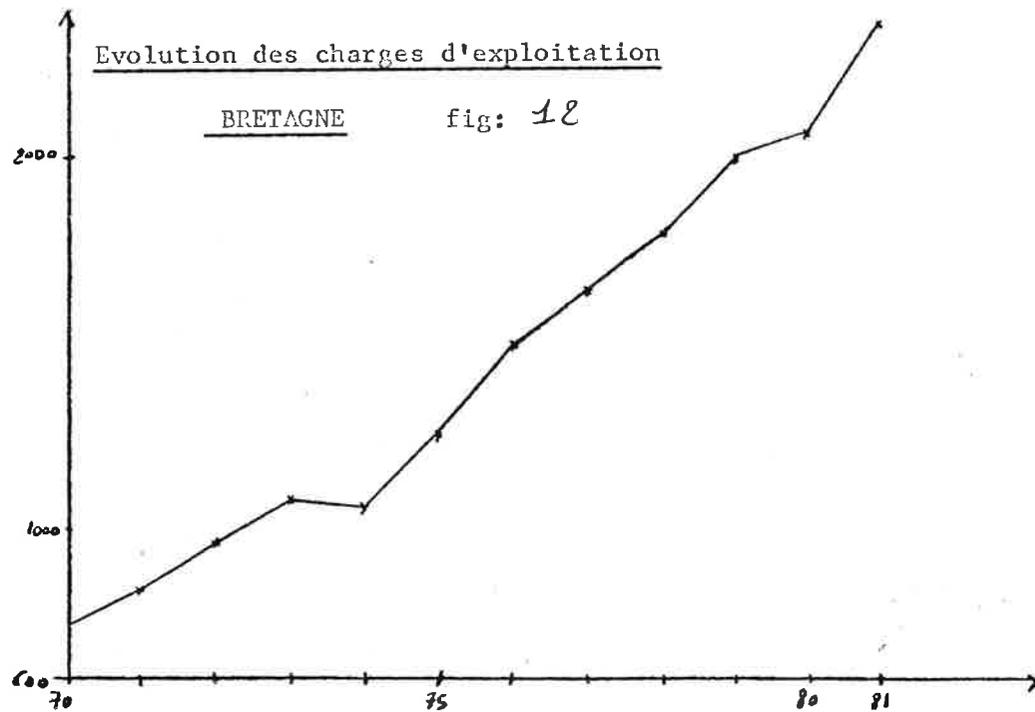
fig: 11



Evolution des charges d'exploitation

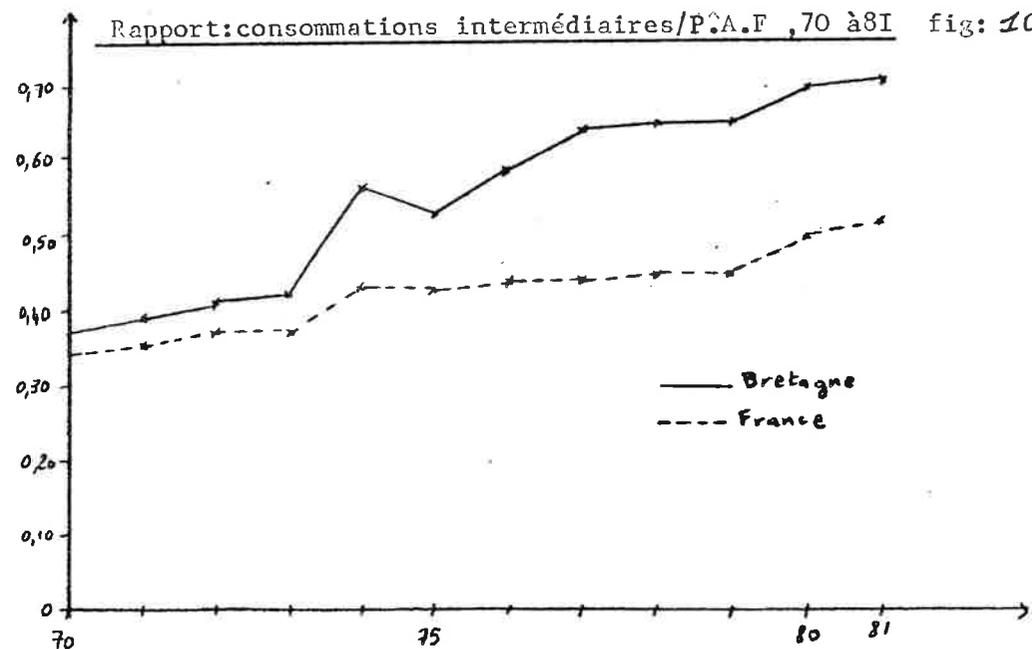
BRETAGNE

fig: 12



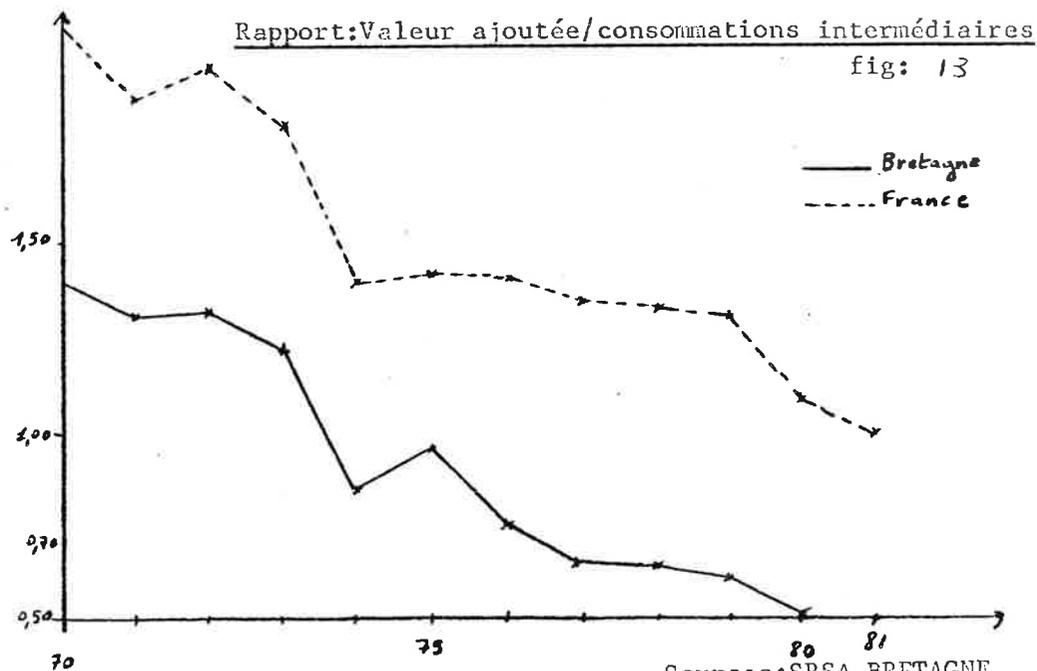
Rapport: consommations intermédiaires/P.A.F., 70 à 81

fig: 10



Rapport: Valeur ajoutée/consommations intermédiaires

fig: 13



+ Complémentaire à la remarque précédente, est la baisse de la valeur ajoutée relative, qui a accompagné l'augmentation de la production. Comparons l'évolution des taux de VA (1) entre 70 et 81 :

| | 70 | 71 | 72 | 73 | 74 | 75 | 76 | 77 | 78 | 79 | 80 | 81 |
|----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| France | 64,3 | 61,5 | 66,9 | 64,4 | 60,3 | 60,8 | 61,3 | 59,8 | 59,6 | 59,4 | 54,6 | 52,4 |
| Bretagne | 55,2 | 52,5 | 57,0 | 55,1 | 47,8 | 51,2 | 45,0 | 41,4 | 41,3 | 39,9 | 35,7 | 34,7 |

Source : annuaires statistiques
SRSA Bretagne

Nous remarquons :

- une tendance marquée à la baisse
- un taux breton inférieur au taux français avec une différence qui s'accroît : (70 : 9,1 % . L'écart double en dix ans.
(80 : 18,9 %

L'agriculture bretonne, de plus en plus intégrée dans le système économique global, voit sa capacité à valoriser les intrants (quand ceux-ci augmentent en volume) se réduire au fil des années.

I.23. Vers un accroissement des impasses

La dégradation du revenu agricole n'est pas le seul "voyant rouge" d'une agriculture qui se prend à douter d'elle-même ; le milieu agricole nous révèle d'autres maux ou "malformations" de la croissance.

Ainsi, l'existence des zones sensibles n'a-t-elle pas été décrétée suite à la prise de conscience d'un déséquilibre démographique croissant ? Corrélés à l'exode agricole, c'est la chute de la natalité et le vieillissement qui entravent gravement l'avenir de la Bretagne Centrale.

C'est la situation démographique qui détermine, pour une large part, les successions, les installations, paramétrant par là-même, l'évolution des structures. Le libre jeu du libéralisme agricole ne peut donc induire, par une concentration et un agrandissement immodérés des exploitations, qu'une poursuite de la désertification. Véritable enjeu quant à la revitalisation des zones sensibles, ce problème épineux des structures sera repris et précisé par la suite.

De cette dynamique d'évolution de l'agriculture bretonne, il émerge non seulement des problèmes économiques (revenu agricole) mais aussi des problèmes structurels, démographiques et sociaux.

(1) VA : valeur ajoutée.

I.3. CONCLUSION

Aujourd'hui, dans un contexte de crise économique, l'accroissement des impasses se fait sentir plus nettement que ce soit pour les agriculteurs, les collectivités ou les Pouvoirs Publics.

Retenons de cette analyse qu'elle montre l'interdépendance entre la dégradation du revenu agricole et l'essoufflement de productivité des consommations intermédiaires : ceci constitue une première remise en cause quant aux modes, aux systèmes de production engagés.

De plus, l'évolution relative des prix (prix des intrants, prix agricoles à la production) nous propose d'autres éléments explicatifs quant à cette situation et mesure le "prix à payer" pour une insertion croissante de l'agriculture au sein des autres activités économiques.

Ceci est l'objet du chapitre suivant, à savoir, l'analyse des comptes de surplus de l'agriculture bretonne.

CHAPITRE II. ANALYSE DES COMPTES DE SURPLUS DE L'AGRICULTURE BRETONNE.

INTRODUCTION

Ayant saisi la réalité agricole bretonne au travers de ses résultats - première région agricole et agro-alimentaire française mais parallèlement des revenus/exploitations inférieurs à la moyenne nationale - il convient maintenant de fournir des éléments explicatifs à cette situation d'ensemble : la baisse du revenu agricole continue depuis 1973 (mise à part l'année 1982) et qui caractérise l'ensemble de l'agriculture française, peut trouver son origine dans la dégradation des termes de l'échange dont la coexistence avec le progrès technique pose plusieurs questions :

- Comment s'effectue la redistribution, sous forme de revenus ou de prix, des richesses créées dans l'agriculture ?
- Quels en sont les bénéficiaires, dans quelles proportions et avec quelle évolution ?

C'est à cela que tentent de répondre les résultats des comptes de surplus pour l'agriculture bretonne.

II.1. METHODE DES COMPTES DE SURPLUS

II.11. Présentation de la méthode

La productivité est en effet souvent appréhendée dans une optique production, par la mesure de l'écart quantitatif entre le volume des produits et celui des facteurs. Il s'agit maintenant de se pencher sur l'optique Revenu, c'est-à-dire de savoir à qui profitent les bienfaits de la productivité.

Ainsi, la méthode utilisée repose sur le raisonnement suivant :

"Ce sont les variations relatives de prix (des recettes ou des charges) qui permettent de redistribuer - sous forme de rémunération ou de revenu - les surplus de productivité globale réalisés par

la branche agricole, ce surplus résulte lui-même de variations en volume de la production et des facteurs nécessaires pour la réaliser" (1).

Nous avons donc une double approche du surplus : l'une en termes physiques (variations de volume), l'autre en termes monétaires (variations relatives des prix).

C'est le SCEES (Ministère de l'Agriculture) qui a été en 1975 le premier à effectuer des comptes de surplus pour la période 1970-1974. Ensuite, quelques auteurs isolés "épluchèrent" et enrichirent le thème dont Monsieur M. BOURDON enseignant à la Chaire d'Economie Rurale de l'ENSAR (2), thème qui fut ensuite vulgarisé et popularisé par de nombreux organismes de recherche (INRA, BAC, etc.).

Ceci dit, nous avons donc utilisé les mêmes conventions appliquées lors des travaux pratiques (3) animés par M. BOURDON pour l'établissement des comptes de surplus au niveau régional.

En Annexes (14 à 17), nous présentons :

- les conventions adoptées pour ces calculs
- les données utilisées
- un exemple précis de calcul de surplus de productivité globale et de répartition du surplus total.

II.12. Précisions quant aux termes-clés de l'analyse

II.1.2.1. *le surplus de productivité globale*

Si dans l'intervalle d'une période donnée, la croissance du volume de la production agricole est supérieure à celle du volume des facteurs nécessaires à cette production, il en résulte la création d'un supplément de richesse par l'agriculture : ce supplément est appelé SURPLUS DE PRODUCTIVITE GLOBALE.

Notons que ce surplus est un indicateur de l'évolution de l'efficacité technico-économique de l'agriculture.

II.1.2.2. *héritages et avantages*

Considérant toujours une période donnée (nous prendrons comme intervalle une année), ce ne sont pas seulement les volumes des produits et des facteurs qui varient mais aussi les prix.

Ainsi, le prix de vente d'un produit agricole augmentant, il en résulte un gain supplémentaire pour la branche agricole : ce gain est appelé "HERITAGE" dans la méthode des comptes de surplus. Dans le

(1) Rapport de l'assemblée générale de la confédération française de la coopération agricole (CFCA), 9 décembre 1982, p. 30 : les gains de productivité ne profitent plus aux agriculteurs.

(2) M. BOURDON : Revue Agriculture, n° 410, juillet-août 1977.

(3) Agriculture et Développement économique, M. BOURDON, DAA Economie, septembre 1982.

cas contraire (diminution du prix de vente), il en résulte une perte pour la branche agricole mais un gain pour l'acheteur du produit, appelé encore "AVANTAGE" au profit des partenaires (1) de l'agriculture. Le raisonnement inverse s'applique aux variations des coûts de facteurs de production.

Ceci dit, ce sont donc les variations relatives des prix (en termes réels) des facteurs et des produits qui règlent le partage des gains de productivité, variations traduisant les rapports de force entre les différents partenaires économiques.

II.1.2.3. *notion de compte de surplus*

La relation de la répartition définitive des gains de productivité se présente alors :

$$(\text{HERITAGES}) + \text{PRODUCTIVITE PROPRE} = \sum \text{des avantages reçus}$$

De même que l'identité existe entre solde des variations en volume et solde des variations de prix, l'identité se vérifie entre les ressources (apportées par le surplus de productivité globale et les héritages) et les emplois (Avantages aux partenaires).

Schématiquement, le compte de surplus se présente comme suit :

/ COMPTE DE SURPLUS /

| Ressources (Apporteurs) | Emplois (bénéficiaires) |
|--|--|
| Surplus de Productivité globale (volume) | Répartition (sous forme d'avantages aux partenaires) |
| Héritages (prix) | |

Dans le cas où le surplus de productivité est négatif, sa valeur figure en emploi du compte de surplus.

Ceci dit et en se reportant, si nécessaire, à l'exemple détaillé d'une mise en place de compte de surplus (annexe 16 et 17), nous pouvons maintenant analyser les résultats obtenus pour l'agriculture bretonne.

II.2. PRODUCTIVITE DE L'AGRICULTURE BRETONNE : A QUI VONT LES FRUITS ?

II.2.1. Présentation succincte des résultats

Ces calculs sont fonction des conventions établies et précisées en annexe (14) : il se peut, que par l'adoption de conventions différentes, les résultats puissent varier sensiblement ; retenons tout de même que ces calculs n'ont pas été établis "officiellement" au niveau régional.

(1) par le terme de partenaires, nous entendons les différents types d'agents économiques insérés dans le fonctionnement de la branche agricole : amont, aval, l'état, les agriculteurs...

II.2.1.1. le support de comparaison : les comptes de surplus pour l'agriculture française (1)

Résumé du partage social (France) entre 1871 et 1980

| RESSOURCES | | | EMPLOIS | | |
|-------------------------|----------|--------|--------------|----------|--------|
| Surplus de productivité | 16 843,3 | 85,1 % | Clients | 11 174,2 | 56,5 % |
| héritages | | | Fournisseurs | 2 683,6 | 13,6 % |
| propriétaires | 434,4 | 2,2 % | Fisc | 540,4 | 2,7 % |
| agriculteurs | 2 510,8 | 12,7 % | Fabricants | 1 036,9 | 5,2 % |
| | 19 788,5 | | Ouvriers | 3 501,9 | 17,7 % |
| | | | Créanciers | 851,5 | 4,3 % |
| | | | | 19 788,5 | |

Annexes (18 et 19) nous présentons les comptes français détaillés (1), ce qui permettra une comparaison, année par année, FRANCE-BRETAGNE.

tableau (1) : COMPTES DE SURPLUS ; RESULTATS CUMULES

1. FRANCE (surplus annuel et parts respectives cumulés en francs courants 70)

| | 71 | 72 | 73 | 74 | 75 | 76 | 77 | 78 | 79 | 80 | 81 |
|---------------------------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|---------|---------|
| surplus annuel cumulé | 1665,4 | 724,9 | 1200,3 | 4970,1 | 7013,8 | 5048,6 | 6599,6 | 7768,3 | 8883,1 | 10243,8 | 10550,3 |
| part agriculteurs cumulée | +98,6 | +3598,9 | +3814,3 | +1213,8 | +1453,3 | +1053,4 | +1635,4 | +749,5 | +483,5 | -251,9 | -494,3 |
| part clients cumulée | 758,3 | -3890 | -5556 | -2282,4 | -196,8 | -1369,3 | -563 | +1730,1 | 2980,1 | 4399,8 | 4473,9 |
| part fournisseurs cumulée | 263,5 | -123,6 | 983,8 | 3763,8 | 2977,3 | 2333,6 | 2380,5 | 1743,3 | 1713,2 | 2244,2 | 2472 |

2. BRETAGNE (surplus annuel et parts respectives cumulés en francs constants 70)

| | 71 | 72 | 73 | 74 | 75 | 76 | 77 | 78 | 79 | 80 | 81 |
|---------------------------|-------|--------|--------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|----|
| surplus annuel cumulé | 388,6 | 73,2 | 463,7 | 922,8 | 900,8 | 782,3 | 858 | 1091 | 1221,1 | 1557 | |
| part agriculteurs cumulée | 141,2 | 223,4 | 647,2 | 120,4 | 35,1 | 48,5 | -295,2 | -538,2 | -394 | -654,9 | |
| part clients cumulée | 206,6 | -183,8 | -521 | 339,4 | 346,1 | 295 | 529,9 | 1169,4 | 1258 | 1691,8 | |
| part fournisseurs cumulée | -10,4 | -40,8 | +229,8 | 343,3 | 476 | 305,8 | 432 | 282,1 | 242,7 | 403,1 | |

(1) M. BOURDON, Travaux pratiques : Agriculture et développement économique, DAA économie, septembre 1982.

Tableaux 2.3 : les comptes de surplus pour l'agriculture bretonne : 1971-1980

Année 1971

| Apporteurs | | | Bénéficiaires | | |
|---------------------------------|------------|--------|-----------------|------------|--------|
| Surplus de productivité globale | 410 | 97,4 % | Clients | 218 | 51,8 % |
| héritages | | | Fabricants | 13 | 3,1 % |
| fournisseurs | 11 | 2,6 % | Ouvriers agric. | 18 | 4,3 % |
| | <u>421</u> | | Propriétaires | 16 | 3,8 % |
| | | | Fisc | 6 | 1,4 % |
| | | | Créanciers | 1 | 0,2 % |
| | | | Agriculteurs | <u>149</u> | 35,4 % |
| | | | | 421 | |

Année 1972

| | | | | | |
|--------------|------------|-------|-----------------|------------|--------|
| héritages | | | S.P.G. | 353 | 71,2 % |
| fournisseurs | 34 | 6,9 % | ouvriers agric. | 37 | 7,5 % |
| fabricants | 1 | 0,2 % | propriétaires | 14 | 2,8 % |
| fisc | 24 | 4,8 % | agriculteurs | 92 | 18,5 |
| clients | <u>437</u> | 88,1 | | <u>496</u> | |
| | 496 | | | 496 | |

Année 1973

| | | | | | |
|---------------------------------|------------|--------|--------------|------------|--------|
| surplus de productivité globale | 469 | 53,4 % | fournisseurs | 325 | 37,0 % |
| héritages | | | fabricants | 3 | 0,3 % |
| clients | 405 | 46,1 % | ouvriers | 37 | 4,2 % |
| propriétaires | 2 | 0,2 % | fisc | 5 | 0,6 % |
| créanciers | 3 | 0,3 % | agriculteurs | 509 | 57,9 % |
| | <u>879</u> | | | <u>879</u> | |

Année 1974

| | | | | | |
|---------------------------------|------------|--------|---------------|-------------|--------|
| surplus de productivité globale | 611 | 45,6 % | clients | 1145 | 85,4 % |
| héritages | | | fournisseurs | 151 | 11,3 % |
| propriétaires | 15 | 1,1 % | amortiss. | 37 | 2,8 |
| créanciers | 13 | 1,0 % | ouvriers agr. | 2 | 0,1 |
| agriculteurs | <u>701</u> | 52,3 % | fisc | 5 | 0,4 |
| | 1340 | | | <u>1340</u> | |

Année 1975

| | | | | | |
|---------------------------------|------------|--------|---------------|-----------|--------|
| surplus de productivité globale | | | SPG | 33 | 12,7 % |
| héritages | | | clients | 10 | 3,9 % |
| propriétaires | 89 | 34,4 % | fournisseurs | 199 | 76,8 % |
| fisc | 18 | 6,9 % | ouvriers agr. | <u>17</u> | 6,6 % |
| créanciers | 24 | 9,3 % | | 259 | |
| agriculteurs | <u>128</u> | 49,4 % | | | |
| | 259 | | | | |

II.2.1.2. les comptes de surplus pour l'agriculture bretonne

Nous présentons tableaux 2 et 3 les comptes pour chaque année. Nous nous pencherons davantage sur l'évolution à moyen terme de parts respectives de surplus des différents partenaires économiques plutôt que sur la valeur nominale et la précision des résultats qui sont fonction, répétons-le, des conventions adoptées.

II.2.2. Accumulation des gains de productivité

Dans l'optique de pouvoir cumuler les gains de productivité annuels, nous avons converti les valeurs des surplus globaux en francs constants 70 : nous nous référons donc au tableau (1) p 52

Ces mêmes chiffres ont été repris sur les figures (14) et (15) p 55 qui constitueront le support de notre analyse.

- L'évolution dans l'accumulation des gains de productivité est sensiblement équivalente pour la France et pour la région Bretagne :

. à savoir un surplus négatif en 1972 : l'augmentation du volume des livraisons (0,4 % pour la Bretagne, 1,3 % au niveau français) s'est décroché de celle du volume des consommations intermédiaires (+ 13 % en Bretagne, 9 % en France), ceci étant l'origine principale de la baisse de productivité.

. la reprise de l'accumulation a lieu dès 1973 suivie d'une nouvelle chute :

dès 75 pour la Bretagne

en 77 pour la France.

Comment peut-on expliquer cette baisse de productivité dès 1975 ? A relier avec une baisse des livraisons (-2,3 %) et une augmentation importante du volume des intérêts (+ 16,8 %).

. l'accumulation reprend ensuite régulièrement jusqu'en 1980.

Il nous reste à "Placer" maintenant l'agriculture bretonne dans cette accumulation des gains de productivité.

en 1980 surplus cumulé de productivité globale breton = 1 557 (10⁶F,70)

en 1980 surplus cumulé de productivité globale français = 10 243,7 (10⁶F,70)

1557 / 10 243,8 = 0,152

ce qui implique l'agriculture bretonne procure 15,2 % du surplus national de Productivité globale.

Pour apprécier ce score des 15,2 % de la productivité bretonne à l'ensemble, situons ce chiffre par rapport aux ratios Bretagne/France portant sur la Production agricole finale, la valeur ajoutée, le volume des travailleurs, etc.

Tableau 3 (suite)

Année 1976

| Apporteurs | | | Bénéficiaires | | |
|--------------|------------|--------|--------------------|------------|------|
| héritages | | | surplus de produc- | | |
| fournisseurs | 280 | 73,7 % | tivité globale | 195 | 51,3 |
| fisc | 3 | 0,8 % | fabricants | 7 | 1,8 |
| créanciers | 13 | 3,4 % | ouvriers agric. | 64 | 16,8 |
| clients | 84 | 22,1 % | propriétaires | 92 | 24,2 |
| | <u>380</u> | | agriculteurs | 22 | 5,9 |
| | | | | <u>380</u> | |

Année 1977

| | | | | | |
|--------------------|------------|------|-----------------|------------|------|
| surplus de produc- | | | clients | 419 | 54,8 |
| tivité globale | 135 | 17,6 | fournisseurs | 225 | 29,4 |
| héritages | | | fabricants | 3 | 0,4 |
| propriétaires | 15 | 2,0 | ouvriers agric. | 17 | 2,2 |
| créanciers | 2 | 0,3 | fisc | 101 | |
| agriculteurs | 613 | 80,1 | | <u>765</u> | |
| | <u>765</u> | | | | |

Année 1978

| | | | | | |
|--------------------|-------------|--------|---------------|-------------|--------|
| surplus de produc- | | | clients | 1250 | 99,4 % |
| tivité globale | 455,5 | 36,2 % | propriétaires | 7 | 0,6 % |
| héritages | | | | <u>1257</u> | |
| fournisseurs | 293 | 23,3 % | | | |
| fabricants | 7 | 0,6 % | | | |
| ouvriers | 17 | 1,4 % | | | |
| fisc | 3,5 | 0,3 % | | | |
| créanciers | 6 | 0,4 % | | | |
| agriculteurs | 475 | 37,8 % | | | |
| | <u>1257</u> | | | | |

Année 1979

| | | | | | |
|--------------------|--------------|--------|--------------|--------------|--------|
| surplus de produc- | | | clients | 191 | 34,1 % |
| tivité globale | 280,5 | 50,1 % | fabricants | 17 | 3,0 % |
| héritages | | | fisc | 40,5 | 7,3 % |
| CI | 85 | 15,2 % | agriculteurs | 311 | 55,6 % |
| ouvriers | 160 | 28,6 % | | <u>559,5</u> | |
| propriétaires | 23 | 4,1 % | | | |
| créanciers | 11 | 2,0 % | | | |
| | <u>559,5</u> | | | | |

Année 1980

| | | | | | |
|--------------------|-------------|--------|--------------|-------------|--------|
| surplus de produc- | | | clients | 1041 | 70,5 % |
| tivité globale | 806 | 54,5 % | fournisseurs | 385 | 26,0 % |
| héritages | | | fabricants | 22 | 1,5 % |
| propriétaires | 13 | 0,9 % | salariés | 30 | 2,0 % |
| fisc | 12 | 0,8 % | | <u>1478</u> | |
| créanciers | 21 | 1,4 % | | | |
| agriculteurs | 626 | 42,4 % | | | |
| | <u>1478</u> | | | | |

| | 70 | 71 | 72 | 73 | 74 | 75 | 76 | 77 | 78 | 79 | 80 | 81 |
|----------------|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|------|------|------|------|------|
| P.A.F. (1) | 8,8 | 9,5 | 9,6 | 9,9 | 9,8 | 10,7 | 11,0 | 10,9 | 10,9 | 10,9 | 11,4 | 12,2 |
| Valeur ajoutée | 8,5 | 9,1 | 9,0 | 9,2 | 7,8 | 9,0 | 8,3 | 7,6 | 7,5 | 7,6 | 7,4 | 8,1 |

Ce résultat ne peut que témoigner des efforts de productivité de l'agriculture bretonne durant les dix dernières années.

Notons qu'il serait intéressant de prolonger cette étude dans une rétrospective des années antérieures, ceci, afin de mesurer plus précisément le "Boom" de productivité de cette agriculture et son évolution jusqu'à ces dernières années.

Le surplus ainsi créé est réparti suivant une distribution régie par les variations relatives des prix, ce qui nous amène à examiner si ces variations ont permis de transférer aux agriculteurs (principal sujet de notre propos) les gains de productivité accumulés dans la branche.

II.2.3. Agriculteurs et gains de productivité

II.2.3.1. *les gains de productivité ne profitent plus aux agriculteurs*

P55

Sur la figure (14), repérons la courbe traçant l'évolution de la part de surplus cumulé des exploitants : pour simplifier la lecture, notons que si la courbe se trouve au-dessus de l'axe horizontal du graphique, ceci signifie qu'il lui est transféré une part du surplus sur la période considérée; dans le cas contraire, c'est l'exploitant qui apporte sous forme "d'héritages" des ressources au compte de surplus.

Nous constatons deux temps dans cette évolution que ce soit pour la France entière ou pour la région Bretagne :

- 1971-1973 : surplus positif pour les agriculteurs
- depuis 1973 : le surplus annuel est négatif, continuellement pour la Bretagne (sauf en 76 et en 79) et pour la France (sauf en 75 et en 77).

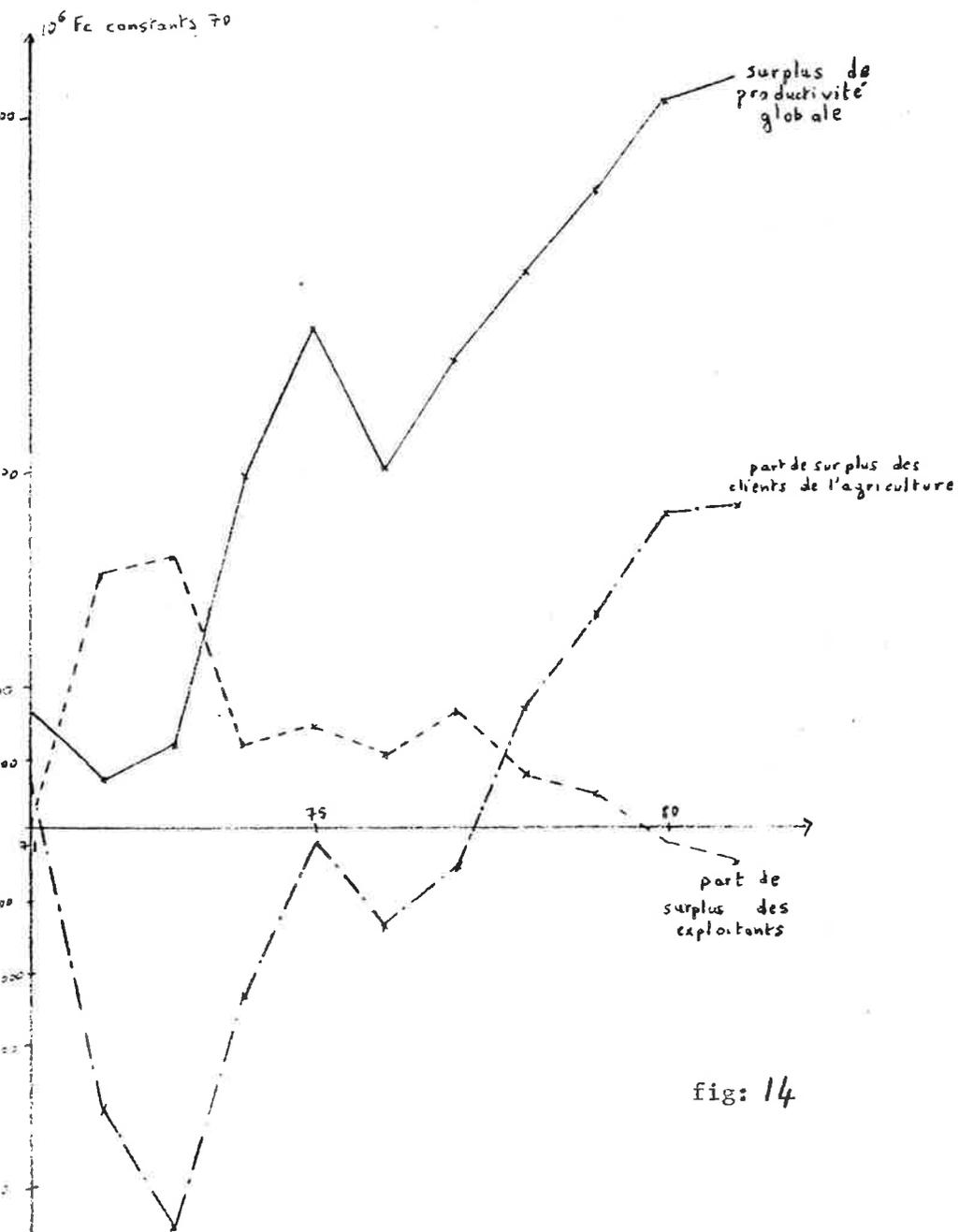
Analysons de plus près cette évolution récente :

- 1973-1974 : les agriculteurs laissent une part d'héritage (dont la cause est l'augmentation en valeur des C.I. (2) : pétrole, engrais) alors que le surplus global est positif.
- 1974-1975 :
 - . au niveau national, part de surplus positif engendré par un surplus de productivité globale positif
 - . au niveau régional breton, part d'héritage engendrée par un surplus négatif.

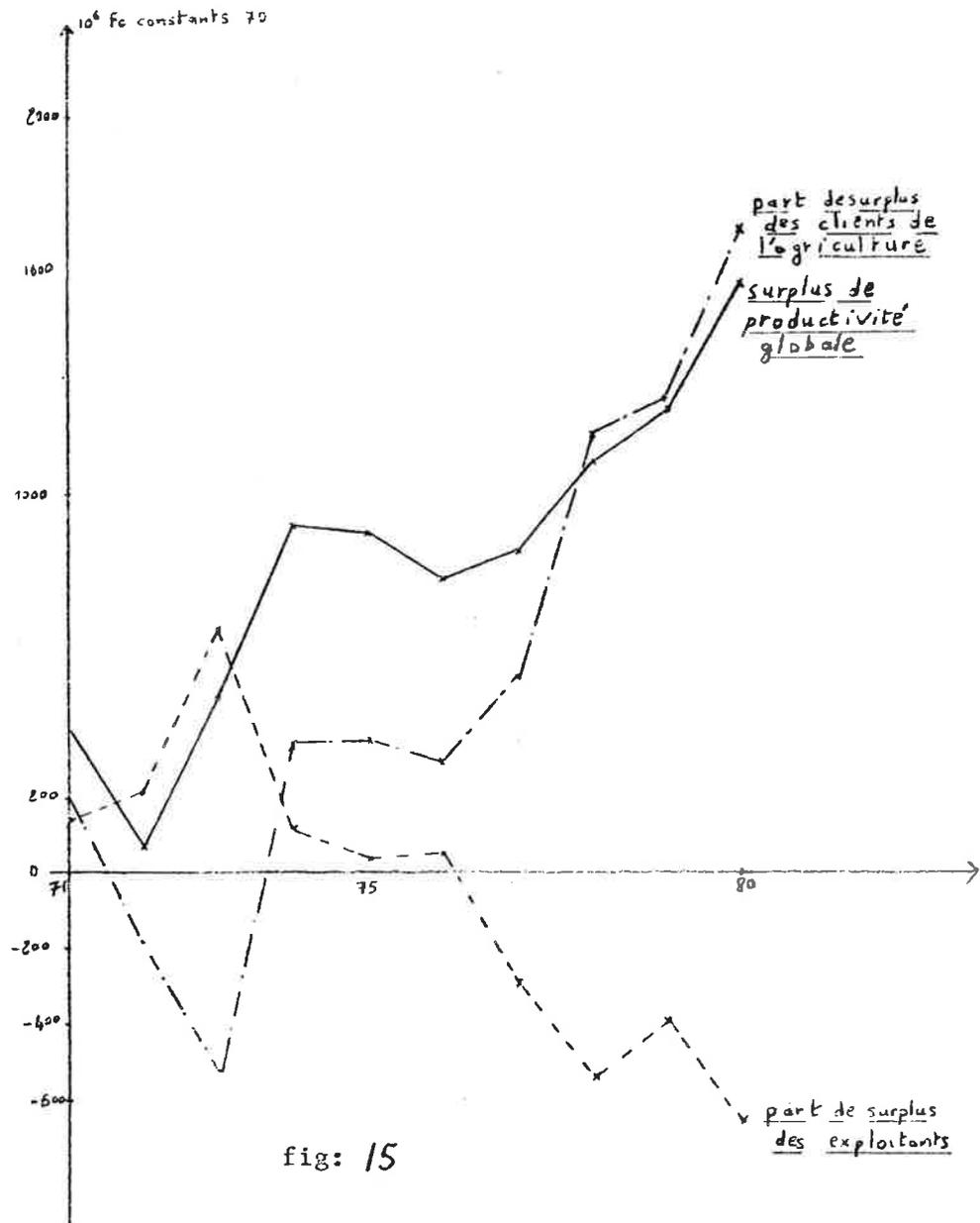
(1) P.A.F. : Production Agricole Finale.

(2) C.I. : Consommations Intermédiaires.

FRANCE: Surplus de productivité globale
 Part de surplus des exploitants cumulée
 Part de surplus des clients cumulée
 entre 71 et 80



BRETAGNE: Surplus de productivité globale
 Part de surplus des exploitants cumulée
 Part de surplus des clients cumulée
 entre 71 et 80



- 1976 : nouveau surplus négatif, compensé en Bretagne par les indemnités sécheresse.
- A partir de 1977-1978, ultime phase en date dans l'évolution des parts de surplus accumulées par les exploitants.
Alors que les gains de productivité réalisés dans l'agriculture augmentent, la part de surplus des exploitants est constamment négative
 - . depuis 1978 pour la France
 - . depuis 1977 pour la Bretagne.

Ce qui signifie clairement que les gains de productivité ne profitent plus aux agriculteurs et c'est à ce niveau que l'écart est flagrant entre l'agriculture bretonne et l'ensemble français :

1980 ; France : part de surplus cumulée des exploitants : - 251,9 (10⁶ F)
1980 ; Bretagne : " " " " : - 653,9 (10⁶ F)
(en francs 1970).

sous d'autres termes, c'est dire que l'héritage laissé par les agriculteurs bretons est 2,6 fois supérieur à celui laissé globalement par les agriculteurs français !

Ceci implique des agriculteurs d'autres régions bénéficiaires des comptes de surplus.

Les tableaux résumant le partage social entre 71 et 80 (fig. 16^{p56}) pour la France et la Bretagne nous montrent les parts relatives d'héritages laissées par les agriculteurs :

France : 12,7 %
Bretagne : 35 %

du total des ressources du compte de surplus

soit près de 2,8 fois plus !

Notons enfin que l'évolution des parts de surplus accumulées par les exploitants correspond assez bien à celle du revenu agricole enregistrée par le biais des comptes de l'agriculture.

II.2.3.2. *les transferts inégaux de surplus aux partenaires des agriculteurs*

A partir de 1977, les agriculteurs ne bénéficient plus des gains de productivité : la suite de notre analyse nous montre à qui sont transférés ces gains de productivité ainsi que les "héritages" laissés par les exploitants ou d'autres de leurs partenaires.

Remarque préliminaire

Rappelons-nous que le surplus de productivité globale à partager est "gros" d'héritages laissés par divers agents économiques (dont souvent les agriculteurs) ; ainsi :

en 1971 : le SPG (1) constituait 98 % des ressources partagées
pour la France (donc héritage = 2 %)
pour la Bretagne, SPG = 97,4 %

en 1980 : France, SPG = 63,2 % des ressources
Bretagne, SPG = 54,5 % des ressources.

Plus que la concrétisation du partage du S.P.G., les comptes de surplus témoignent ainsi de l'affrontement entre les divers agents économiques par le biais des variations relatives des prix, affrontement, nous le verrons, de plus en plus inégal.

Les tableaux résumant le partage entre 71 et 80 (France et Bretagne) nous montrent que cet affrontement est amplifié au sein de l'agriculture bretonne : les héritages constituent en effet 37,9 % des ressources distribuées (contre 14,9 % au niveau français) et ceci pour un S.P.G. breton tout à fait remarquable, nous l'avons vu.

a) les clients de l'agriculture, premier servis

Nous entendons par "clients de l'agriculture", les industries agro-alimentaires, les consommateurs éventuellement.

Ainsi sur la période 71-80, ils sont bénéficiaires pour un montant de 80,4 % au niveau de l'agriculture bretonne (contre 56,5 % au niveau national).

Fig. 16 Tableaux résumant le partage social entre 1971 et 1980

(francs courants)

1. FRANCE

| RESSOURCES | | | EMPLOIS | | |
|-------------------------|-----------------|--------|--------------|-----------------|--------|
| Surplus de productivité | 16 843,3 | 85,1 % | Clients | 11 174,2 | 56,5 % |
| <u>héritages</u> | | | Fournisseurs | 2 683,6 | 13,6 % |
| propriétaires | 434,4 | 2,2 % | Fisc | 540,4 | 2,7 % |
| agriculteurs | 2 510,8 | 12,7 % | Fabricants | 1 036,9 | 5,2 % |
| | | | Ouvriers | 3 501,9 | 17,7 % |
| | | | Créanciers | 851,5 | 4,3 % |
| | <u>19 788,5</u> | | | <u>19 788,5</u> | |

2. BRETAGNE

| RESSOURCES | | | EMPLOIS | | |
|---------------------------------|--------------|------|--------------|--------------|--------|
| Surplus de productivité globale | 2 586 | 62,1 | Clients | 3 348 | 80,4 % |
| <u>héritages</u> | | | Fisc | 97 | 2,3 % |
| créanciers | 92 | 2,2 | Fournisseurs | 582 | 14,0 % |
| propriétaires | 28 | 0,7 | Ouvriers | 45 | 1,1 % |
| agriculteurs | 1 460 | 35,0 | Fabricants | 94 | 2,2 % |
| | <u>4 166</u> | | | <u>4 166</u> | |

(1) S.P.G. : surplus de productivité globale.

- Il est intéressant, pour éclairer ce constat, de remarquer sur les figures 14 et 15 p 55 le parallélisme très significatif entre les deux courbes retraçant respectivement le SPG cumulé et la part de surplus cumulée des clients : presque "parfait" au niveau français alors que les deux courbes se croisent en 1978 au niveau breton.

Ainsi, l'on peut affirmer sans crainte qu'une partie appréciable du SPG est transférée aux clients de l'agriculture par le biais des variations relatives de prix.

- Mais la remarque essentielle, dans la logique de notre étude, reste cette inversion de positions respectives des deux courbes représentatives pour la Bretagne : autrement dit, à partir de 1978, la richesse cumulée captée par les clients de l'agriculture bretonne est supérieure à la richesse cumulée et physiquement créée par cette même agriculture ; aussi le vocable "vaches à lait" attribué aux agriculteurs bretons n'est pas totalement dénué de sens !

Nous reprendrons dans nos conclusions cette remarque très significative.

b) les fournisseurs de biens courants

Ils sont bénéficiaires pour 14 % des emplois dans le compte de surplus breton (71-80). Les deux chocs pétroliers et d'une façon générale le renchérissement des moyens de production ont été favorables aux fournisseurs de biens courants.

Notons enfin que les salariés agricoles sont également bénéficiaires (politique du maintien du pouvoir d'achat des bas salaires) ainsi que les fabricants (matériels d'exploitation, bâtiments).

c) Conclusions quant à l'analyse des transferts de surplus

- Agriculteurs, clients de l'agriculture et fournisseurs se partagent ou apportent l'essentiel du surplus.

- Le compte de surplus breton montre la vigueur des rapports de force entre l'agriculture et ses partenaires, rapports de force tendant à devenir de plus en plus inégaux, l'agriculteur est le véritable "laissé pour compte" d'un productivisme dont il est le principal artisan.

- Ceci nous amène :

- . à prendre acte de cette situation
- . à justifier la présence de cette analyse dans l'étude des zones sensibles de Bretagne Centrale
- . à poser une réflexion quant à la logique de l'évolution de l'agriculture bretonne.

II. 3. LIMITES ET FAIBLESSES DE L'AGRICULTURE BRETONNE

Nous reprenons les figures 14 et 15 p55 afin de saisir la situation actuelle.

Ayant remarqué la part de surplus cumulée des clients de l'agriculture supérieure au SPG, nous ajoutons que la situation au niveau national est tout autre, ceci pour confirmer l'acuité de la situation.

Depuis 1978, l'effort de productivité des agriculteurs n'est pas récompensé, à la limite du raisonnement engagé, à quoi sert-il d'intensifier, de produire plus en rationalisant, en incorporant du progrès technique si l'on sait, par avance, que le surplus de richesse créé sera intégralement digéré par d'autres partenaires.

A ce jeu-là, les agriculteurs bretons ne s'y plairont plus longtemps.

L'origine du problème se situe, nous l'avons dit, dans les variations relatives des prix ; rendre notre agriculture plus compétitive, par le biais des moyens utilisés jusqu'à présent (intensification, augmentation du capital d'exploitation, etc.), ne peut que faire le "jeu" des partenaires économiques et ceci à quel prix ?

Au prix d'une sélection impitoyable des exploitants, des exploitations, ce qui induit une diminution de la population active agricole d'où une poursuite de la désertification.

- Peut-on sacrifier, au nom de la compétitivité (qui n'a de sens que pour celui qui en récolte les fruits), des exploitations rendues peu viables par le fait des rapports de prix ?

- C'est toujours ce même critère de "compétitivité", de "rentabilité" qui masque les "bras de fer" de plus en plus défavorables au secteur agricole depuis le début de la crise de 1973-1974.

- Mais voilà, la Bretagne, vis-à-vis de l'ensemble français, fait figure d'éclaireur dans cette position pour le moins inconfortable, caractériséesingulièrement par :

un surplus cumulé de productivité globale < part de surplus cumulée des clients de l'agriculture.

Comment renverser "la vapeur" ?

. par le jeu d'attributions de subventions (1)
les avis sur ce point sont divers.

(1) voir à ce sujet, M. BOURDON : une justification par les comptes de surplus des subventions à l'agriculture. Revue d'Economie Rurale, n° 149, mai-juin 1982.

. par une maîtrise des coûts de production, il s'agit également, dans une conjoncture actuelle défavorable, de poser le pied sur le frein quant à l'incorporation de progrès technique de plus en plus indissociable d'une incorporation largement plus que proportionnelle de capital.

Ceci nous amène à poser une réflexion quant aux modes de production utilisés, aux systèmes de production, ayant mesuré les conséquences néfastes d'un libéralisme intra-sectoriel agricole et inter-sectoriel au détriment de l'agriculture.

Conclusion générale : justification de cette analyse pour l'étude des zones sensibles

Il nous semble que l'évolution actuelle décrite précédemment, la polarisation de plus en plus poussée de zones agricoles à haute productivité, le "laissez-faire" passif dans l'agrandissement des structures d'exploitations prédisposent au délaissement de zones sensibles (au nom de la productivité, compétitivité, rentabilité, etc.), régions véritablement sacrifiées par une agriculture qui se prostitue dans sa fonction économique délaissant sa fonction sociale, humaine.

Il s'agit de prévenir que la recherche de la productivité à outrance suivant les voies utilisées jusqu'à présent, menée à son terme et dans l'environnement économique actuel ne peut que :

1. faire le "jeu" des autres secteurs économiques
2. contribuer à la dévitalisation de tout un milieu
3. accroître le nombre de ceux qui ne peuvent prétendre à une fonction jugée utile, rentable dans et par le système économique global.

Cette remarque, nous tenons à le souligner, tient plus d'un avis personnel que d'une déduction analytique.

CONCLUSION DU VOLET 2

L'analyse précédente nous révèle un secteur agricole de plus en plus dominé économiquement, domination peut-être plus ressentie en Bretagne que dans d'autres régions françaises. Depuis quelque temps déjà, les agriculteurs en perçoivent les conséquences..

Ainsi, leur avis sur la situation actuelle, la perception qu'ils en ont, leurs aspirations ne peuvent que compléter efficacement notre connaissance des conditions agricoles et économiques des zones sensibles. Nous proposons dans le volet suivant, de leur donner la parole.

VOLET 3

CONTRIBUTION DES AGRICULTEURS
A L'ANALYSE DE LA SITUATION AGRICOLE

CHAPITRE I. CARACTERISATION DE LA SITUATION AGRICOLE ACTUELLE DES CANTONS SENSIBLES: AVIS DES AGRICULTEURS CONCERNES

Les rapports, par petite région agricole, des Etats Généraux du Développement, ont constitué nos données de base. Nous avons utilisé ceux de : Redon, Malestroit, Nord-Ploërmelais, Locminé-Pontivy, Loudéac, Rostrenen, Guingamp, Le Faouët, Carhaix et Chateaulin, (Ils ne regroupaient pas toujours que des cantons sensibles).

Qu'il s'agisse de petites régions agricoles touchées ou non par la délimitation en zones sensibles, la situation agricole actuelle est perçue à peu près de la même manière. Seul l'exode rural est ressenti plus cruellement dans les zones sensibles.

Du point de vue de la présentation, nous nous sommes attachés à retranscrire textuellement les interventions (1) des agriculteurs qui figuraient entre guillemets dans ces rapports, même lorsque la terminologie employée n'était pas exacte. Nous n'avons donc effectué qu'un simple agencement de ces interventions autour de trois grands thèmes : les revenus, le choix d'un système de production et les installations.

INTRODUCTION

"Depuis 10-15 ans, un progrès technique important a été constaté ; cependant, l'agriculture actuelle est élitiste et maintient des inégalités flagrantes entre les agriculteurs" (Pontivy).

"Ce progrès aboutit à un gâchis de production (destruction de récolte trop abondante, à un système de production fragile et dépendant : énergie, crédit, firmes" (Pontivy) et à "la disparition de nombreuses exploitations" (Loudéac).

"Le maintien d'une certaine densité de population pour une vie sociale et humaine satisfaisante est indispensable" (Carhaix). Or "l'agriculture est le moteur de l'économie (locale)" (Ploërmel).

"Nous nous interrogeons sur l'envie et le goût que les jeunes auront encore à s'installer compte tenu des conditions de travail et de vie. L'évolution des charges ne cesse de grignoter le revenu" (Carhaix).

(1) Ces interventions sont en général très brèves : une phrase. A noter que, seule une partie des agriculteurs s'est exprimée ; et dans quelle mesure est-elle représentative ?

I.1. LES REVENUS

I.11. Appréciation du niveau des revenus

"Le revenu est insuffisant à cause de l'augmentation rapide des charges, non suivie par une évolution correspondante des prix" (Pontivy) et "ce ne sont pas les subventions et les rustines qui changent quelque chose" (Rostrenen).

Aussi, les agriculteurs sont-ils "condamnés à produire toujours plus" (Chateaulin), "sans toutefois résoudre la question du revenu" (Ploërmel). Il faudrait "assurer la parité des revenus avec les autres catégories professionnelles" (Carhaix).

I.12. Appréciation des relations économiques entre l'agriculture et les autres secteurs

"L'Etat ne peut pas augmenter le prix des produits agricoles car ils jouent sur le panier de la ménagère" (Rostrenen).

"Le produit agricole n'est pas cher, les intermédiaires gagnent de l'argent mais en donnent aussi beaucoup à l'Etat qui s'y retrouve" (Rostrenen).

En conclusion, "nous espérons qu'il y aura moins de gens à vivre à nos dépens, les agriculteurs sont de bonnes vaches à lait" (Ploërmel).

I.13. Solutions à apporter

I.131. *Le niveau des prix*

"Le prix de vente des produits doit prendre en compte le prix de revient réel" (Carhaix) ; "ferme expérimentale pour calculer le prix de revient par région (transparence)" (Le Faouët).

Il est possible de "vendre à des prix plus rémunérateurs par une meilleure gestion des marchés, la mise en place de filets protecteurs, le démantèlement des montants compensatoires monétaires et le contrôle des importations" (Malestroit).

I. 132. Un revenu garanti

Il faudrait "garantir un revenu pour un quota de production et limiter les quantités par production "(Ploërmel) ; "des prix garantis par actif et différenciés par région" (Redon). Certains agriculteurs pensent que de telles mesures nuiraient à "l'esprit de libre-entreprise et à l'épanouissement individuel" (Rostrenen).

I.133. La maîtrise des coûts de production

Ceux-ci sont de trois natures : consommations intermédiaires, charges d'exploitation et amortissements (ou investissements).

. Les consommations intermédiaires et les charges d'exploitation

Peu de souhaits ou de propositions ont concerné ces deux catégories de charges.

. Les consommations intermédiaires

Afin d'en assainir le prix, il a été proposé de s'associer "en groupements d'achats" (Le Faouët).

Pour en diminuer le montant, il a été souhaité "d'étudier et d'expérimenter d'autres systèmes de production :

- moins dépendants des marchés extérieurs (soja, manioc...) (Guingamp)
- "plus autonomes" (Le Faouët)
- "plus économisés, par exemple : spécialisation laitière avec des cultures de pois, de trèfle blanc, de betteraves..." (Rostrenen)

Ce qui pose le problème de la circulation de l'information :

- entre les agriculteurs, trop souvent isolés dans "leurs expérimentations",
- au sujet des résultats obtenus par les stations expérimentales.

. Les charges d'exploitation

Ce sont souvent les charges salariales qui sont considérées comme trop lourdes : "l'emploi d'un salarié est impossible" (Le Faouët).

. Les investissements

Ils déchainent les passions. Tout d'abord un constat :

"Les investissements nécessaires à la mise en place de l'outil de production deviennent de plus en plus lourds" (Carhaix) mais, "s'il y avait une rémunération plus juste des produits, on pourrait vivre de modèles plus petits nécessitant moins d'investissements" (Chateaulin).

Les agriculteurs remettent en cause la capitalisation croissante dans leur outil de travail et son mode de financement.

. Comment diminuer le montant des investissements ?

- en raisonnant ses investissements. "Il faut mettre en cause toutes les potentialités existant sur l'exploitation avant d'investir ; penser à l'utilisation de bâtiments existants pour certaines productions hors-sol..." (Malestroit).

Aussi convient-il de s'affranchir de certaines "influences néfastes" :

- "ne pas aider à la compétition dans les investissements, ni subir les modes" (Malestroit)
- "investir selon ses goûts et ses capacités et non pas sous la pression de technico-commerciaux" (Guingamp)

Ce souhait d'indépendance dans le choix pose le problème de la formation : la "formation doit permettre à l'agriculteur de gérer son exploitation sans être assisté" (Malestroit).

- en investissant en commun. "Il y a en matériel un suréquipement individuel" (Redon) aussi faut-il développer "les achats en matériel en CUMA ou en copropriété" (Malestroit).

- en se libérant du poids du foncier. "Régler le problème du foncier au plus vite car capitaliser dans la terre aux dépens du revenu est intolérable" (Carhaix), "le foncier ne devrait pas être financé à chaque génération" (Rostrenen).

. Révision du mode de financement

Plusieurs possibilités ont été envisagées :

- des prêts de carrière

"Donner au jeune (agriculteur) une dotation correspondant au prix du cheptel remboursable en fin de carrière. Le montant de ce prêt serait proportionnel au nombre d'UTH" (Guingamp).

"Il faudrait allonger la durée du remboursement des emprunts fonciers, c'est l'idée des prêts de carrière". Certains évoquent pour "l'Etat de récupérer ces bonifications successives de façon à pouvoir à nouveau financer des jeunes" (Rostrenen).

- un financement global

"Il faut envisager le financement global de l'exploitation (hors foncier) révisable tous les ans afin d'éviter des investissements financés par des crédits de trésorerie. Dans le cadre d'un financement global, il serait nécessaire d'avoir des différés d'amortissements les premières années" (Malestroit).

- financement à l'installation

"Un volume suffisant de prêts pour éviter l'attente, un financement en rapport avec la reprise, un taux d'intérêt très faible, des différés d'amortissements et un financement de trésorerie" (Carhaix).

Il est souhaité également "un élargissement des aides financières à tous les systèmes de production" (Pontivy).

I.2. LE CHOIX D'UN SYSTEME DE PRODUCTION

Les agriculteurs insistent sur la précarité d'un tel choix dans un contexte économique fluctuant.

"Le choix des productions est difficile, compte tenu des cours et des marchés. D'autre part, leur financement est variable en taux et en durée, ce qui crée des inégalités entre les productions" (Carhaix).

"La surface nécessaire pour qu'une exploitation soit viable est trop difficile à déterminer surtout dans les conditions actuelles puisqu'il n'y a pas vraiment de productions qui donnent un revenu sûr" (Carhaix).

"Pour combien d'années, la réponse sera-t-elle valable ?" (Rostrenen).

I.21. Promouvoir la diversification des systèmes de production

Certains agriculteurs dénoncent "les modèles-types d'exploitation (objectifs standards : il faut x vaches ou y truies pour vivre) qui créent un climat de compétition entre les agriculteurs. On ne tient pas assez compte des capacités et des besoins de chaque exploitant" (Carhaix). "Est-ce qu'il sera possible (d'installer le maximum de jeunes) si on encourage un seul modèle d'installation productif et intensif ?" (Carhaix).

Ils préconisent une agriculture :

- "créatrice d'emplois : cela suppose une répartition des moyens de production" (Ploërmel)
- "solidaire et autonome : qui produit et transforme sur place" (Pontivy) et "qui vise l'amélioration des conditions de vie et de travail" (Malestroit).

I.22. Quelles productions ?

Lorsque l'agriculteur choisit une production, il doit penser à "dégager un revenu, mieux vivre, disposer de temps libre pour les loisirs et la réflexion" (Carhaix).

La production hors-sol a suscité de nombreux commentaires :

"Les productions hors-sol sont jugées trop aléatoires et présentent trop de risques financiers" (Chateaulin).

Ces risques "financier et sanitaire pourraient être amoindris par une meilleure solidarité entre agriculteurs et la mise en place de caisses de péréquation" (Malestroit).

"Face à l'intégration (il faut) maintenir la liberté du producteur et ne pas rejeter totalement ce système qui peut assurer un complément de revenu dans certaines situations" (Chateaulin).

Il faudrait "aiguiller le hors-sol vers les zones défavorisées du point de vue du sol" (Loudéac).

En ce qui concerne la spécialisation, les avis sont très partagés :

"La multiplication des productions entraîne souvent des surcharges de travail peu souhaitables avec le suivi de chacune" (Loudéac). "Concilier plusieurs productions est difficile pour des raisons de main-d'oeuvre, d'investissements..." (Loudéac). Cependant, "la spécialisation est un grand risque, en l'absence de garanties de prix" (Loudéac).

En conclusion, il est préférable de "ne pas mettre tous ses oeufs dans le même panier" (Rostrenen) mais il faut veiller à "ne pas devenir un touche-à-tout" (Loudéac - Crédit Agricole).

I. 23. Quelles structures ?

La SAU ne décrit que partiellement les structures.

"Les structures, c'est la surface plus les productions hors-sol" (Loudéac). Il faut "moduler les normes de SAU en fonction de la climatologie et de la valeur agronomique (Malestroit).

Notion de viabilité et de SAU.

"La notion de viabilité est indépendante de la surface" (Carhaix).

"Ce n'est pas la surface qui rend une exploitation viable mais la volonté et la formation des hommes et des femmes qui la travaillent" (Chateaulin).

"Ce n'est pas la taille qui compte mais le revenu" (Loudéac).

Si la notion de SMI est parfois contestée, le cumul semble être très critiqué :

"Pour une plus grande justice, on voudrait un meilleur partage de l'outil de travail, la terre en particulier" (Carhaix).

Certains ont proposé d'instituer une "limite des surfaces et des ateliers pour une meilleure répartition de la production" (Carhaix), d'autres de "définir des normes de SAU par UTH" (Malestroit).

I.24. Comment travailler ?

Les agriculteurs semblent très préoccupés par les conditions de travail :

"Il est nécessaire de réfléchir en particulier à la durée du travail dans l'agriculture par (la mise en place) d'ateliers à taille humaine...".

Certains veulent "favoriser des formes (d'agriculture) associatives" (Le Faouët)., d'autres préfèrent "garder des exploitations familiales" (Le Faouët).

I. 25. Comment décider ?

"Un premier problème en agriculture est la non-formation et la non-information ou l'information mensongère" (Carhaix). "Nous attendons des conseils, non des décisions" (Ploërmel).

Les agriculteurs aimeraient des "agents (de développement) indépendants des organismes financiers et commerciaux" (Malestroit) ainsi qu'"une meilleure diffusion de l'expérience vécue par les autres agriculteurs" (Le Faouët). Ils posent aussi le problème des "laissés pour compte. Comment les toucher ?" (Ploërmel).

I.3. PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LE MONDE RURAL : PRIVILEGIER LES INSTALLATIONS

I. 31. L'agriculture dans le monde rural

"La diminution du nombre d'agriculteurs dans nos communes rend la vie de celles-ci de plus en plus difficile :

- les communes disparaissent
- les écoles ferment
- le minimum d'équipements sportifs et culturels devient impossible
- la population vieillit et la densité atteint un seuil critique" (Redon).

"Il en résulte un manque de dynamisme régional qui incite à partir" (Redon). Il faudrait une reconnaissance des particularités du monde rural : établissement de normes différentes ; refus du calque systématique sur le milieu urbain" (Carhaix).

Aussi, l'installation de jeunes agriculteurs est-elle considérée comme une priorité.

I. 32. L'installation des jeunes agriculteurs : une priorité

Cependant, les agriculteurs ne sont guère optimistes.

"Il paraîtrait qu'il n'y a plus de jeunes à vouloir s'installer" (Carhaix).

- "La succession de nombreux agriculteurs n'est pas assurée : leurs enfants préfèrent partir en ville ou trouver d'autres emplois, principalement à cause des conditions de travail" ((Carhaix).
- "Devant l'importance des capitaux nécessaires pour s'installer, les jeunes hésitent à reprendre une exploitation" (Redon). "Les parents doivent l'aider (le jeune agriculteur) car démarrer à zéro est impossible" (Loudéac).
- "Un jeune est dans l'obligation d'hypothéquer 10 à 20 années de sa vie, travaillant pendant ce temps pour la banque" (Carhaix).

- "Trop de contraintes existent pour un jeune qui s'installe (impôts, cotisations sociales, comptabilité...) même si certaines sont malgré tout utiles" (Carhaix).

Certains agriculteurs sont mêmes franchement pessimistes :

- "Augmenter le nombre d'installations de jeunes agriculteurs est illusoire tant que l'on n'aura pas réglé les cas difficiles" (Ploërmel).
- "La réussite en agriculture est conditionnée par la possession d'un tel nombre de qualités physiques, intellectuelles et professionnelles, que celle-ci devient aléatoire et risque d'être réservée à un petit nombre" (Chateaulin).

Pour l'installation des jeunes, les points soulevés concernent : la formation, le foncier et le financement du capital d'exploitation

1.321. La formation

En matière de formation, les avis sont assez contradictoires. Les uns "pensent qu'il faudrait plus de pratique dans les écoles d'agriculture" (Rostrenen). Certains préconisent même "l'intervention d'agriculteurs dans les cours pour une ouverture plus grande sur les réalités du monde agricole" (Rostrenen).

D'autres, au contraire, estiment qu'"il faut une formation générale maximum ; se spécialiser ensuite est facile, se reconvertir aussi éventuellement. Une bonne formation de base doit donner l'envie de savoir" (Guingamp).

Un certain nombre d'agriculteurs conseillent d'allier ces deux formations : "la capacité professionnelle doit être définie par la formation générale, plus la formation technique et pratique" (Ploërmel). Elle doit permettre à l'agriculteur de gérer son exploitation sans être un assisté" (Chateaulin).

Certains prétendent que "dès l'école, on a l'esprit individualiste. On sait toujours les bons coups, jamais les mauvais" (Malestroit).

Beaucoup d'agriculteurs considèrent que "la formation à la gestion est une priorité" (Ploërmel) et qu'il ne faut "pas s'installer trop jeune" (Guingamp).

1.322. Le foncier

"Les conditions d'accès au foncier sont un facteur limitant à l'installation des jeunes" (Carhaix). En effet, "il est impossible pour un jeune de l'acheter (la terre) et de financer en même temps le capital d'exploitation" (Rostrenen), or "à qui vont les terres ? souvent, à ceux qui en exploitent déjà assez" (Rostrenen).

Afin de "favoriser l'installation des jeunes plutôt que de renforcer les exploitations déjà très importantes en surface" (Carhaix), des agriculteurs proposent de :

- "renforcer les contrôles de cumuls et améliorer la législation" (Ploërmel) ;
- "la commission locale (des structures) devrait être plus efficace" (Rostrenen).
- "constituer des réserves foncières dans chaque commune qui pourraient être louées (GFA ...) aux jeunes qui s'installent. Pour éviter que les petites surfaces, libérées aillent uniquement à l'agrandissement, il faudrait pouvoir les stocker afin de reconstituer des fermes viables permettant l'installation de jeunes" (Malestroit) et empêcher le "déman-tèlement des exploitations qui sont libérées par des départs en retraite au profit de fermes déjà importantes qui seules ont les moyens d'acquérir de nouvelles terres" (Malestroit).
- "mettre en place une "taxation rigoureuse des prix, en particulier autour des villes et des villages" (Malestroit).
- "nationaliser le foncier" (Le Faouët).
- "permettre à la SAFER de louer des terres" (Le Faouët).
- "encourager les acheteurs éventuels qui achètent de la terre pour la louer à des agriculteurs" (Rostrenen) et inciter les agriculteurs âgés au départ en retraite" (Malestroit).

Certains agriculteurs insistent sur le fait qu'"une installation doit se faire progressivement même à partir d'une demi-SMI" (Le Faouët), "la notion de SMI est à revoir, ce critère n'est pas toujours synonyme de fiabilité" (Ploërmel).

I.323. Le financement du capital d'exploitation

Le maître-mot est "l'investissement progressif" (Guingamp). Se rapporter aussi à la partie "financement de l'installation du paragraphe I.133. La maîtrise des coûts de production, page 63).

I.324. Aides particulières à l'installation

De la part d'autres agriculteurs :

"Il faut encourager toutes les formes d'agriculture de groupe pour aider les jeunes à s'installer : GAEC, CUMA, copropriété du matériel, banque de travail..." (Malestroit). Il a été également proposé de "soumettre les projets (de jeunes agriculteurs à une critique collective" (Guingamp) et de mettre en place "un suivi de l'installation par des agriculteurs expérimentés" (Ploërmel).

De la part des agents du développement :

"Les jeunes en particulier doivent être la cible privilégiée des techni-ciens et des groupes de développement" (Chateaulin). Certains ont reproché cependant au développement de "passer à faire de gros investissements" (Chateaulin).

I.325. Conclusion sur l'installation

L'installation "requiert beaucoup de paramètres favorables : formation, financement, entente entre agriculteurs, capitaux..." (Chateaulin). D'où la remarque : "les jeunes doivent être optimistes pour s'installer" (Chateaulin).

I.4. CONCLUSION

Les rapports des Etats Généraux du Développement témoignent d'un certain malaise : l'optimisme n'est pas plus que jamais, de rigueur. Les avis sont clairs et incisifs ; ils concourent à une remise en question partielle ou totale du modèle de développement agricole prôné depuis les années 60.

Certains agriculteurs ont même prolongé cette démarche par des propositions ; celles-ci ne font pas toujours l'unanimité, le milieu agricole étant demeuré, malgré tout, très hétérogène.

Nous allons poursuivre par l'étude des transformations agricoles, dans le cas du canton de Gourin.

précis

CHAPITRE II. LES TRANSFORMATIONS AGRICOLES "PREVISIBLES", CANTON DE GOURIN.

Nous nous contenterons d'apprécier l'évolution de l'agriculture dans le canton de Gourin à travers l'analyse des activités et des structures agricoles.

Nous disposons pour cette analyse d'enquêtes réalisées, courant décembre 1982, par les étudiants de la spécialisation d'économie rurale de l'ENSA-Rennes. Nous nous sommes également entretenus avec une douzaine d'agriculteurs afin de mieux cerner les problèmes fonciers liés à l'installation (1).

II.1. EVOLUTION DES ACTIVITES AGRICOLES

II.11. Comment l'agriculteur fait-il son choix ? Voies du développement et disparités locales

II.111. *Comment l'agriculteur fait-il son choix ?*

Nous allons exposer les principales démarches suivies par les agriculteurs. En pratique, elles sont souvent intimement liées.

L'agriculteur :

- observe ses voisins,
- reçoit la visite d'un agent technico-commercial,
- demande conseil auprès d'organismes officiels du développement,
- ou se documente (journaux, prospectus...).

Les informations fournies à l'agriculteur sont-elles toujours fiables et complètes ?

Y a-t-il vraiment libre choix ? (pression d'agents commerciaux par exemple).

Le choix est-il toujours raisonné ? L'agriculteur se livre-t-il à des calculs de rentabilité économique, s'interroge-t-il sur ses capacités professionnelles ? ou se lance-t-il dans une production parce qu'elle "est à la mode" ou "semble rapporter" ?

Il ne peut y avoir choix sans compétence ; ce qui pose le problème de la formation des agriculteurs.

(1) Les adresses nous ont été fournies par Mr Yvon Seité, conseiller GVA, canton de Gourin.

Dans la pratique, la mise en place d'une production nécessite un financement. Par conséquent, c'est au crédit agricole qu'il appartient, en dernier recours, de trancher.

Cet exemple nous montre les voies qu'emprunte le développement agricole pour toucher l'agriculteur. Nous allons brièvement les analyser afin de mettre en évidence des facteurs explicatifs des disparités locales.

II.112. Voies du développement et disparités locales.

D'après l'exemple précédent, le développement agricole est véhiculé par :

- les agriculteurs. C'est tout particulièrement l'installation des jeunes agriculteurs qui "pousse au changement".
- les entreprises para-agricoles. Ainsi le développement de petites minoteries bretonnes a-t-il "insufflé le progrès" dans les exploitations agricoles environnantes.
- la vulgarisation officielle. Elle n'a pas touché les régions agricoles en même temps et avec la même intensité.
- les médias. Ils permettent la divulgation de techniques nouvelles, mais aussi de façons de vivre urbaines, ce qui incite l'agriculteur, comme le rural, à de nombreuses remises en question.

Dans une petite région agricole, l'évolution de l'agriculture résulte donc de l'effort de vulgarisation entrepris (éléments exogènes) et du dynamisme local (éléments endogènes).

L'effort de vulgarisation découle de la politique agricole suivie. Après la seconde guerre mondiale, la relance de la production agricole nationale apparaissait comme une priorité. La vulgarisation officielle, soutenue par le monde agricole (JAC en particulier) oeuvre, donc, tout d'abord, dans les régions agricoles les plus riches et les mieux reliées aux centres de consommation. Ce qui eut pour conséquence d'accroître les disparités régionales.

Le dynamisme local est le ferment essentiel du développement agricole. Il explique une partie des disparités observées.

Prenons l'exemple de Gourin pour caractériser le dynamisme intrinsèque d'une population. Ce dynamisme est très lié à la "mentalité" locale. La petite région de Gourin avait du "retard" vis-à-vis de Carhaix, région plus riche, au début des années 60. Cependant, une fois que la population eut pris conscience de son retard et des possibilités offertes par le "progrès agricole", la petite région de Gourin rattrapa rapidement celle de Carhaix. Des cas inverses peuvent se rencontrer : région de Loudéac par exemple. Une zone riche peut conserver voire même accroître son avance ; son essor est facilité par l'existence de valeurs ajoutées importantes.

Le dynamisme local comprend aussi une part de dynamisme économique, fonction de la "mentalité" et des potentialités naturelles et humaines de la zone. Ainsi une région rurale (comme celle de Gourin) qui périclité d'un point de vue démographique et économique se voit priver du dynamisme d'entreprises agro-alimentaires et de celui des jeunes agriculteurs.

Il convient donc de raisonner le développement agricole à une échelle locale afin d'en dominer tous les rouages. Ce qui n'empêche pas, bien au contraire, d'envisager des bases de concertation beaucoup plus vastes.

II.12. Quelles productions développer dans un proche avenir ?

Les agriculteurs interrogés ne donnent que des bribes de réponse ; rien ne paraît sûr dans un contexte socio-économique fluctuant.

Intéressons-nous, tout d'abord, aux potentialités naturelles.

II.121. *Que faire actuellement dans le contexte agro-climatique ?*

La petite région de Gourin se caractérise par un climat pluvieux et peu ensoleillé : "le pot de chambre du Morbihan".

Ses sols sont de qualité variable : le Nord et le Nord-Est constituent une zone accidentée aux sols bruns acides médiocres tandis que la partie Sud, moins pentue, repose sur des sols bruns acides plus fertiles.

Ainsi "l'herbe pousse toute seule dans la région". Ce qui lui a conféré son orientation élevage.

Cependant, les techniques d'affouragement ont évolué.

Le maïs fourrager a remplacé la betterave traditionnelle bien que les conditions climatiques ne lui soient guère favorables. En raison du manque d'ensoleillement et des difficultés de ramassage (pluies automnales), on lui réserve les meilleures terres. Il est même conseillé de limiter son utilisation au rationnement hivernal des bovins.

De même, les cultures d'herbes ont relégué les prairies permanentes sur les plus mauvaises terres. En effet, comment utiliser ces terrains pentus ou humides ?

Certains les laissent en friches ou les reboisent car :

- "Ce n'est pas payant de bricoler ce genre de terres". "Le drainage n'y est pas valable : les charges d'aménagement sont trop lourdes".
- "C'est dépassé ! C'était intéressant pour de petites exploitations disposant de main-d'oeuvre et obligées de tirer le maximum de ces terres".
- et "dans quelques années de nombreuses "bonnes terres" seront libérées, alors...".

D'autres estiment qu'il est préférable de les conserver "en état" car :

- cela peut être économiquement valable : "en y faisant paître des bêtes à viande le printemps et l'été : pas de charges, ni de travail"...
- "en 1976 (année de sécheresse), on était bien content de trouver ces pâtures".

La tendance actuelle la plus courante est toutefois de vouloir défalquer de la SAU toutes ces mauvaises terres.

Quant aux céréales de vente ont-elles un avenir dans cette région ?

Ces cultures sont techniquement délicates à réaliser surtout pour des raisons climatiques (humidité importante) mais aussi en raison du choix de l'assolement. Les rendements sont souvent très moyens et la qualité des grains inférieure à celle des régions spécialisées (grains moins remplis et moins farineux).

De toute façon, compte tenu de la SAU disponible par exploitation, l'élevage demeure plus intéressant d'un point de vue économique.

II.122. Que faire actuellement dans le contexte économique ?

Nous allons passer en revue les principales productions :

le hors-sol

Depuis les années 1970, un peu "tout le monde" s'était lancé dans le hors-sol :

- des salariés d'entreprises para-agricoles (abattoirs, firmes d'aliments pour bétail, coopératives...).

Certains ont conservé la pluri-activité au niveau du couple. D'autres se sont totalement reconvertis dans l'agriculture, ajoutant parfois à leurs ateliers hors-sol une autre activité agricole liée à la surface.

- des "américains" revenus au pays avec un "peu de capital".

Le hors-sol constituait un placement intéressant. De plus, cette activité nécessitait peu de connaissances techniques (engraissement de poulets, par exemple).

- des exploitations, quelque soit leur taille.

Le hors-sol s'est présenté comme un moyen permettant à la fois d'utiliser la main-d'oeuvre familiale et d'accroître le revenu. Il aurait certainement fallu limiter le nombre de ces ateliers par exploitation, en fonction du nombre d'UTH et de la quantité de SAU (physique) disponible.

- de jeunes agriculteurs.

Certains s'installèrent délibérément pour monter un atelier hors-sol. D'autres se lancèrent dans le hors-sol en attendant de reprendre la succession des parents ou de s'agrandir ; ce qui témoigne des difficultés rencontrées par certains jeunes lors de la réalisation de l'installation.

Le hors-sol a donc permis une certaine revitalisation de cette petite région :

- installation en agriculture de gens qui l'avaient quittée ou qui l'auraient quittée,
- amélioration du revenu de certaines petites exploitations,
- et création de nombreux emplois para-agricoles.

Ce créneau s'est malheureusement révélé très fragile économiquement : débouchés aléatoires (aviculture) mais aussi faiblesse de l'organisation des marchés (aviculture et production porcine).

Cette crise a mis à jour la situation précaire de l'agriculteurs intégré. Ce sont surtout les nouveaux venus qui sont menacés de faillite.

Ainsi, à l'heure actuelle, rares sont les agriculteurs tentés par "l'aventure hors-sol".

la production laitière

"Seule production qui ne soit pas encore en crise" ; la seule, aussi, à recevoir l'assentiment des organismes de crédit.

Cependant certains agriculteurs s'inquiètent :

- le prix de printemps a été mis en place plus tôt que prévu : en janvier au lieu d'avril.

- la coopérative UNICOPA a tiré la sonnette d'alarme. Par une lettre adressée à ses coopérateurs, elle les avertit qu'elle risque de ne pas pouvoir tenir ses engagements (prix).

La crise n'est-elle pas pour demain ? Comment régler ce problème de surproduction ?

D'autres agriculteurs sont plus confiants. Il ne peut y avoir crise, car la majorité des exploitations agricoles françaises seraient alors en difficulté.

La taille conseillée, en moyenne, pour une exploitation familiale à orientation laitière est de 30-40 ha "de bonnes terres" ; une quarantaine de vaches laitières et sa suite. Au-delà, les agriculteurs considèrent qu'il y a surcroît de travail, ce qui nuit au suivi technique.

Bon nombre d'entre eux s'interrogent sur les possibilités qu'il y aurait d'améliorer le revenu sans pour autant augmenter la quantité de lait produite ; ils visent donc la réduction des charges opérationnelles.

1er exemple : produire des céréales et les faire consommer par le cheptel laitier. Cette technique avait été abandonnée, surtout dans les grandes exploitations, par souci de simplification. Cependant, "elles y reviennent car payer la valeur ajoutée des intermédiaires et acheter la paille, cela chiffre".

deuxième exemple : conserver un système intensif (chargement laitier élevé) en réduisant la consommation d'engrais azotés et en implantant des pâtures de légumineuses et de graminées. Est-ce possible ?

Ce modèle est bien satisfaisant. Il permettrait à la fois d'améliorer le revenu de l'exploitant et de réduire le gâchis écologique, mais aussi économique, lié à la surconsommation d'engrais.

Cependant les avis sont partagés. Certains prétendent que le chargement baisse mais que le revenu est conservé ; d'autres, que le revenu se détériore... Pour trancher la question ou du moins, compléter nos connaissances, il faudrait multiplier les références locales et améliorer la communication des résultats (1).

(1) Dans le courant du mois d'avril (année 1983), plusieurs agriculteurs des Côtes-du-Nord ont pris l'initiative de créer un centre d'étude de ces nouvelles techniques : le CEPADA (Centre d'Etude pour un Développement Agricole Plus Autonome). Son but est de réaliser des études concrètes montrant que l'on peut encore installer des jeunes sur des petites surfaces. Ce centre dispose actuellement de deux fermes : une ferme de 15 ha avec une vingtaine de vaches et sa suite et une ferme de 20-25 ha subvenant aux besoins d'un atelier porcs naisseur et engraisseur d'une vingtaine de truies. D'après Le Trégor, 7 mai 1983.

Actuellement, un groupe d'agriculteurs du canton de Gourin se livre à ce type d'expérimentation.

troisième exemple : créer des "banques de lisier et de fientes". Cela limiterait les concentrations organiques, source de catastrophes écologiques, tout en rationalisant l'utilisation des fumures.

. les productions végétales

- les céréales : se rapporter au paragraphe II.121 p 73.
- légumes de plein champ

"Cela peut être intéressant mais les fluctuations sont grandes d'une année à l'autre, malgré la caisse de péréquation". (la vente de la récolte n'est pas garantie).

Ce type de cultures bien maîtrisé techniquement, peut assurer un complément de revenu appréciable, en association avec un système fourrager, à condition de disposer d'un excès de main-d'oeuvre.

II.13. Conclusion

Les crises successives de l'oeuf, de la volaille et du porc ont sérieusement ébranlé la confiance des agriculteurs, dans le modèle de production dit "intensif". Ils se rendent compte qu'ils peuvent de moins en moins peser sur leur devenir.

Certains explorent les voies d'une autre logique de développement (cf. les exemples de la production laitière, paragraphe I.122 p 74).

Dans ce contexte tumultueux, quelle agriculture pour demain ?

Les agriculteurs eux-mêmes ne s'aventurent pas à répondre de façon catégorique à cette question. Ils ont, par contre, des avis très tranchés en ce qui concerne l'évolution des structures foncières. C'est ce que nous allons voir maintenant.

II.2. EVOLUTION DES STRUCTURES

Les agriculteurs ont deux quasi-certitudes :

- les mauvaises terres ne seront plus utilisées à des fins agricoles.
- et, si aucune action n'est menée en faveur du maintien de l'activité agricole et d'une meilleure répartition du foncier, le renouvellement des exploitations sera gravement compromis.

Le premier point a été traité dans le paragraphe II.121 p 73 concernant les potentialités agro-climatiques du canton de Gourin.

Nous allons étudier le deuxième cas au travers des "obstacles fonciers" rencontrés par les candidats à l'installation. Ceux-ci, comme nous l'avons vu, dans la paragraphe I.133⁶³ préfèrent louer des terres et s'installer si possible progressivement, pour des raisons évidentes de financement. Or, les terres susceptibles d'être libérées sont, soit conservées par les agriculteurs âgés ou soit proposées à la vente, et la concurrence pour l'acquisition de terres demeure très vive entre les candidats à l'installation et ceux à l'agrandissement.

II.21. Peu de terres proposées à la location

Deux raisons essentielles à cette situation :

- de nombreuses terres sont susceptibles d'être libérées dans les dix années à venir : 56,8 % des chefs d'exploitation du canton de Gourin ont plus de 50 ans et disposent de 57,7 % de la SAU cantonale ; cependant, rétention foncière importante (23,3 % des agriculteurs de plus de 60 ans détiennent encore 13,3 % des terres), limite le volume de SAU libérée. Ce qui n'est pas le cas de tous les cantons sensibles (cf. p. 35).
- la location est financièrement et psychologiquement peu intéressante.

II.211. *La rétention foncière*

"Les agriculteurs retraités continuent à exploiter leurs terres". C'est le constat fréquent des jeunes agriculteurs que nous avons rencontrés.

. Avis des jeunes agriculteurs sur la rétention foncière.

Elle ne se justifie pas économiquement :

Les "vieux" travaillent leurs terres plutôt par goût que par souci financier ; "ils n'en tirent pas de revenu". "La terre a pour eux un caractère sacré, elle est synonyme de réussite sociale".

Cette situation est aggravée par :

- "le fait que les agriculteurs-retraités aient été exonérés de cotisations sociales jusqu'il y a deux ans",
- "les coopératives qui continuent à prendre leurs produits puisque légalement ils peuvent être adhérents".
- et par le comportement des agriculteurs plus jeunes : "ceux sont les agriculteurs actifs des environs qui jouent aux entrepreneurs (peu payés) en espérant qu'ils (les agriculteurs âgés) lâcheront tôt ou tard en leur faveur. Un d'entre eux attend depuis 12 ans !".

La rétention a pour conséquence de "dévaloriser" les exploitations :

- "les terres sont dans un état lamentable car ils (les agriculteurs âgés) fonctionnent à peu peu de frais : ils mettent peu d'engrais..."
- "les bâtiments sont laissés tels quels, par manque d'investissement".

. Avis des agriculteurs âgés

Les agriculteurs-retraités continuent à exploiter car :
- "la retraite est insuffisante". "L'agriculteur qui a prévu un 'pécule' pour sa retraite voit ses économies sérieusement touchées par l'inflation". "Aussi est-ce un peu par obligation qu'il continue à exploiter". "En général, il s'agit de petites exploitations".

- "la transition travail-retraite est trop brutale pour quelqu'un qui n'a fait que travailler". "Les agriculteurs ne sont pas préparés à la retraite : carence de la vulgarisation. Ils disposent de renseignements économiques et administratifs (montant de la retraite, droits , IVD...) mais d'aucune 'information humaine' ; il leur faudrait connaître l'expérience bonne ou mauvaise d'agriculteurs ayant opéré cette mutation".

"Le vieillissement sur place (sur l'exploitation) est grave car tôt ou tard le "vieux" est isolé dans un village qui se dépeuple. De plus, avec l'âge, (incapacité physique) il devient très dépendant de ses voisins (déplacements, soins...). Le mieux est d'être près (ou dans) le bourg et de garder au moins un jardin".

Propos recueillis auprès d'un agriculteur prenant sa retraite mais ne l'ayant pas préparée :

"Les enfants poussent parfois à tout vendre ; le vieux reste alors entretenir le patrimoine".

II.212. Vente ou location

. Aspects financiers

Actuellement, la valeur d'usage de la terre n'incite pas à la louer : l'intérêt annuel dégagé est de 1 à 2 % environ. "Le fermage permet tout juste de payer les impôts fonciers".

Le placement foncier est donc devenu très peu lucratif, ce qui a provoqué le quasi-arrêt des créations de GFA ; GFA qui avaient reçu l'assentiment de la grande majorité des jeunes agriculteurs.

La valeur d'achat de la terre est par contre très élevée. Elle semble toutefois se stabiliser, voire même diminuer ; ce qui entraîne une recrudescence des ventes et par conséquent, accroît la tendance à la baisse. Actuellement, seuls les agriculteurs sont susceptibles d'être intéressés par l'achat de foncier en zone rurale,

Il est certain que, si le prix de la terre revient à un niveau "plus raisonnable", ils seront plus intéressés par son achat que par sa location.

. Aspects psychologiques

- "Louer, c'est perdre son droit de propriété".

"Le fermier est avantagé. Comment récupérer ses terres ? On ne sait jamais si les enfants...".

Dans la majorité des cas, le bailleur est un ancien exploitant : "ceux-ci sont les plus durs avec leur fermier... !".

- "Comment se garantir d'un versement régulier du fermage ?".

"Les locations se font de préférence à des agriculteurs bien assis financièrement".

Nous allons donc maintenant aborder ce thème de concurrence.

II.22. Concurrence entre les candidats à l'installation et ceux à l'agrandissement

II.221. *Les candidats à l'agrandissement sont avantagés*

- D'un point de vue financier, ils sont mieux lotis que les candidats à l'installation. Aussi, concluent-ils plus facilement des achats et des bails ; leur assise financière sert de garantie vis-à-vis de l'organisme de crédit ou bailleur.
- D'un point de vue juridique, l'installation des jeunes est insuffisamment favorisée. Si les ventes sont soumises à publicité, ce n'est pas le cas des locations. Les commissions des structures sont parfois critiquées : certains arrivent à "échapper" aux conditions restrictives de la législation sur les cumuls.

II.222. *Pourquoi s'agrandir ?*

Des exploitants décident d'agrandir afin :

- d'augmenter leur capacité de production,
- d'utiliser la main-d'oeuvre familiale excédentaire,
- de réaliser un placement,
- d'employer un (ou des) salarié(s) ou de former un GAEC,
- de modifier le fonctionnement de leur exploitation : désintensification en conservant les mêmes productions. ex. : bovins "en extensif" ; modification des productions , ex. : passage de l'élevage à la céréaliculture; activité nécessitant plus de surface.

II.223. *Dans quelles mesures peut-on affirmer qu'un agrandissement est "nuisible" ?*

- lorsque, spatialement, il empêche l'agrandissement d'un autre exploitant plus nécessaire. Ainsi, il est préférable pour un jeune de s'installer progressivement, il faut prévoir, cependant, lui assurer une certaine croissance. Cela pose le problème de la gestion du potentiel foncier local, nous aborderons ce point au niveau de la proposition d'action concernant le foncier (cf. p 122)
- lorsqu'il y a accumulation excessive de la capacité de production par UTH. Ce potentiel productif comprend la terre mais aussi le cheptel. Il faudrait envisager un seuil maximal ; nous en reparlerons au niveau de la proposition d'action concernant le foncier (cf. p 122)

II.23. Conclusion

L'on qualifie parfois la terre de simple support de production de l'agriculture moderne ; elle n'en demeure pas moins l'élément constitutif essentiel de l'exploitation agricole. Cette prise de conscience est même avivée par la crise actuelle du hors-sol.

Les agriculteurs de Gourin prévoient donc le délaissement des terres les plus médiocres et s'inquiètent, par ailleurs, de la répartition du foncier entre les différentes catégories d'exploitants.

CONCLUSION DE LA PARTIE 1
=====

Dans cette première partie, nous avons tenté de cerner les particularismes et les points faibles de l'agriculture des zones sensibles.

Les agriculteurs dont la contribution nous a permis de mieux apprécier la réalité agricole, ont cependant exprimé le désir d'élargir l'espace de réflexion au futur immédiat.

Quels éléments de *projection* pouvons-nous leur proposer ?

DEUXIEME PARTIE

- ÉLÉMENTS DE PROJECTION CONCERNANT L'AGRICULTURE
DES ZONES SENSIBLES

- ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION POUR UNE POLITIQUE DE
DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Cette deuxième partie de notre étude comprend deux volets :

Le premier, suite à la demande qui nous a été faite, précise les perspectives d'évolution de l'agriculture des zones sensibles. La projection du nombre d'exploitations à l'horizon 2000 étant réalisée (1), nous compléterons cette étude par une analyse :

- de la dispersion des surfaces des exploitations autour de la surface moyenne,
- du taux de relève et des mouvements fonciers prévisibles,
- de l'évolution probable des surfaces des principales cultures.

Nous concluerons cette phase de projections en donnant quelques éléments d'une prospective agricole régionale réalisée par l'INRA (2).

Etant parvenus au terme des phases d'analyses (première partie) et de projections, le deuxième volet présente une réflexion sur le mode de développement agricole en se référant :

- aux divers problèmes recensés au fil des analyses précédentes,
- et aux conséquences des évolutions prévisibles des structures agricoles.

Ce deuxième volet introduit, en quelque sorte, les propositions pour une politique de développement agricole visant la revitalisation des zones sensibles.

(1) Jourdain I, Paris H. : les zones sensibles de Bretagne Centrale, Mémoire de fin d'études, ENSAR, Septembre 1982

(2) Broussolle, Daucé, Houée, Mouchet : scénarios pour l'agriculture bretonne, INRA, Rennes, Décembre 1982.

VOLET 1

ÉLÉMENTS DE PROJECTION CONCERNANT L'AGRICULTURE
DES ZONES SENSIBLES

CHAPITRE I. ACCROISSEMENT DE LA DISPERSION DES SURFACES DES EXPLOITATIONS

I.1. DONNEES DE BASE POUR LE CALCUL DE LA DISPERSION

Les projections du nombre d'exploitations nous ont été fournies par une méthode démographique,

- reposant sur deux séries de données :

. la structure par âge de la population des chefs d'exploitation (données RGA 80)

. le nombre de fils d'agriculteurs, âgés de moins de 40 ans en 1980 et donc susceptibles de s'installer.

- s'appuyant sur deux hypothèses (1) :

- . les quotients de maintien des agriculteurs âgés,
- . les taux d'installation des jeunes

ceci avec une fourche d'hypothèses H1-H2 :

H1 : quotient de maintien faible, maintien du taux d'installation actuel

H2 : quotient élevé, taux d'installation qui s'accroît.

De plus, la répartition des exploitations par classes de surface est obtenue par la méthode de Dovring, méthode reposant sur une loi constatée empiriquement selon laquelle, dans une région donnée, le pourcentage d'exploitations de surface supérieure à la surface moyenne est constant, quelle que soit cette surface moyenne.

De cette méthode, il résulte que le nombre d'exploitations va continuer à diminuer dans les zones sensibles, légèrement plus vite que dans le reste de la Bretagne.

Dans le sillage de cette évolution, les classes "20-50 ha" seront prédominantes en 1990 puis régresseront, seules les "50 ha et +" augmenteront sans cesse.

La connaissance de la nouvelle répartition par classes de surface permet l'étude de la dispersion.

I.2. - ETUDE DE LA DISPERSION DE LA SURFACE DES EXPLOITATIONS AUTOUR DE LA SURFACE MOYENNE, EN 1980, 1990 et 2000, SELON LES HYPOTHESES H1 et H2

La surface moyenne d'exploitation d'une région agricole (ex. SAU = 20 ha) ne nous renseigne pas quant à "l'état de dispersion" des exploitations en fonction de leur surface :

(1) Etablies par P. Daucé, chargé de recherches à la station d'économie et de sociologie rurales INRA, RENNES, d'après enquêtes et recensements agricoles.

TABLEAU : (4) : données nécessaires et résultats

1. Surfaces moyennes prises en compte pour chaque classe de surface

| | 5 | 5-10 | 10-15 | 15-20 | 20-25 | 25-30 | 30-35 | 35-40 | 40-50 | 50-70 | 70-100 | 100 et + |
|----------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|----------|
| Carhaix | 2,16 | 7,47 | 12,47 | 17,54 | 22,42 | 27,34 | 32,29 | 37,27 | 44,39 | 56,62 | 78,2 | 119,11 |
| Ploërmel | 2,27 | 7,28 | 12,46 | 17,56 | 22,46 | 27,34 | 32,32 | 37,35 | 44,11 | 57,03 | 78,07 | 125,25 |

2. Nombre d'exploitations en 1970, 1980, 1990 (H1, H2), 2000 (H1, H2)

| | 1970 | 1980 | 1990 | | 2000 | |
|----------|--------|--------|-------|--------|-------|-------|
| | | | H1 | H2 | H1 | H2 |
| Carhaix | 20 497 | 15 702 | 9 874 | 11 860 | 6 186 | 8 484 |
| Ploërmel | 8 903 | 7 346 | 5 013 | 5 971 | 3 328 | 4 580 |

3. Evolution de la SAU moyenne/zone

| | 1970 | 1980 | 1990 | | 2000 | |
|----------|------|------|------|------|------|------|
| | | | H1 | H2 | H1 | H2 |
| Carhaix | 14,9 | 19,0 | 29,4 | 24,5 | 45,8 | 33,4 |
| Ploërmel | 13,6 | 16,8 | 24,6 | 20,7 | 37,1 | 26,9 |

4. Evolution de \bar{S}

| | 1970 | 1980 | 1990 | | 2000 | |
|----------|------|------|------|------|------|------|
| | | | H1 | H2 | H1 | H2 |
| Carhaix | 12,0 | 15,0 | 22,6 | 18,4 | 32,7 | 25,1 |
| Ploërmel | 10,8 | 13,7 | 20,0 | 16,8 | 29,8 | 21,0 |

Pour la Bretagne, en 1980, $\bar{S} = 13,0$

Il se peut que l'ensemble des exploitations ait une SAU comprise entre 19 et 21 ha ou - cas extrême - :

- 50 % des exploitations ont une SAU < 5 ha
- 50 % " " " " " > 30 ha

C'est dans cette optique que nous nous intéressons à "l'état de dispersion" des exploitations des zones sensibles, ceci afin de mieux apprécier le point d'impact des projections démographiques.

I.21. Méthodologie employée

Pour mesurer cette dispersion, nous avons calculé un estimateur de l'écart-type de la SAU des exploitations, ne connaissant pas les SAU de toutes les exploitations.

Rappelons que notre calcul s'effectue à l'échelle d'une zone entière (1) (zone Ouest, de Carhaix ; zone Est, de Ploërmel).

Ainsi, par classe de surface, nous connaissons le nombre d'exploitations de cette classe ainsi que la SAU qu'elles occupent : le rapport nous fournit la SAU moyenne de cette classe de surface.

Pour chaque zone, en fonction de l'année (1980, 1990 et 2000) et des hypothèses précédemment établies (H1, H2), nous connaissons la surface moyenne de la zone :

Soit \bar{S}_i = SAU moyenne dans la classe de surface i

\bar{S} = SAU moyenne de la zone, selon l'année, H1 ou H2

n_i = nombre d'exploitations de la classe de surface i

n = nombre d'exploitations total de la zone

D'où l'on obtient la variance $V(S) = \sum_{i=1}^n \frac{n_i}{n} (\bar{S}_i - \bar{S})^2$ d'où

$$\sigma_S = [V(S)]^{1/2}$$

1.22. Résultats

Le tableau n° 4 fournit les données nécessaires à ce calcul ainsi que les résultats obtenus.

I.23. Analyse et commentaires

- Ainsi, toujours dans le cadre des hypothèses H1 et H2 précédemment établies, la diminution du nombre d'exploitations sera accompagnée d'un accroissement de la dispersion des surfaces des exploitations autour de la surface moyenne des zones étudiées.

- en 1980, cette dispersion est plus forte que pour l'ensemble de la Bretagne : ce qui implique un écart relatif croissant entre la Bretagne et les zones sensibles pour les années à venir.

(1) : Ceci, afin d'assurer la validité de la méthode de Doving

- Dans l'hypothèse H1, l'écart-type double en valeur et ceci, en l'espace de vingt années.

Ceci témoigne de la présence, dans ces zones, d'exploitations de petite taille (<5 ha) et de très grandes exploitations.

- A priori, cet "état de dispersion" peut-il se justifier par une diversification des systèmes de production ?

- Il semble plutôt traduire la résultante des forces de reproduction du maillage foncier

- Quant à l'accroissement de cette dispersion, il caractérise une évolution, semble t-il peu maîtrisée, de la reproduction de ce maillage.

- En tout état de cause, quelle que soit l'évolution souhaitée ou souhaitable, la mise en place d'une réelle et cohérente politique foncière est indispensable pour accompagner la redistribution des terres dans la transmission. Pour appuyer ceci, nous présentons une analyse des mouvements fonciers prévisibles pour les années à venir

Carte n° 17

TAUX DE RELEVÉ PREVU ENTRE 1980 ET 1990
DANS LES CANTONS SENSIBLES.



Taux de relèvement en % suivant
les hypothèses H1 et H2 :

| H1 | H2 |
|------|------|
| ≤ 16 | ≤ 29 |
| ≤ 20 | ≤ 35 |
| ≤ 25 | ≤ 45 |
| ≤ 35 | ≤ 57 |
| > 35 | > 57 |

Moyenne de l'Ouest français:
30,6 51,3

Source : Jourdain I et Paris H: les zones
sensibles de Bretagne Centrale
mémoire 82

CHAPITRE II. TAUX DE RELEVÉ ET MOUVEMENTS FONCIERS : PROJECTIONS 1980-90

Ces deux projections vont nous permettre d'apprécier le renouvellement des exploitations dans les dix années à venir.

II.1. TAUX DE RELEVÉ

En 1980, 58 % des exploitants bretons avaient plus de 50 ans (57,5 % dans les zones sensibles) ; la majorité d'entre eux auront donc quitté l'agriculture en 1990. Combien de jeunes les remplaceront-ils ?

Ces départs massifs vont sans doute provoquer une mutation profonde du milieu agricole ; l'avenir de nombreuses petites régions agricoles dépend de ce taux de relève. (Cf résultats tableau en annexe n° 20).

II.11. Méthodologie employée

Le taux de relève entre 1980 et 90 étant le rapport entre les agriculteurs qui s'installeront et ceux qui partiront, nous avons utilisé les projections démographiques chiffrées du mémoire : "les zones sensibles de Bretagne Centrale" - 1982 (1) donnant le nombre d'agriculteurs par classe d'âge en 1980 et en 90, suivant deux hypothèses (H1 : haute, H2 : basse).

Important : seules les successions assurées par des enfants d'agriculteurs du canton sont comptabilisées.

II.12. Analyse (cf carte n° 17)

Pour la région Ouest (Bretagne, Pays de Loire et Normandie) le taux de relève entre 1980-90 se situera très vraisemblablement dans l'intervalle : (30,6 % ; 51,3 %). Les organisations professionnelles et le CNASEA (2) espèrent pouvoir maintenir un remplacement pour deux départs : pari difficile. Si une politique volontariste permettait d'obtenir ce taux, le nombre d'exploitants diminuerait tout de même de 25 % en 10 ans !

Quelle que soit l'hypothèse retenue (H1 : pessimiste, H2 : optimiste), le taux de relève dans les zones sensibles sera inférieur en moyenne à celui de l'Ouest français.

Seul 1/6e des cantons, limitrophes au bassin de Pontivy-Loudéac (cf carte n° 17) bénéficieront d'un taux équivalent ou supérieur à celui de la région Ouest. Ces cantons présentaient déjà en 1980 un renouvellement satisfaisant de leurs exploitations.

(1) Paris H. et Jourdain I. "Zones sensibles de Bretagne Centrale" Mémoire ENSAR 82.

(2) CNASEA : "Une arrivée pour deux départs ; est-ce possible ?" Ouest France - 6 Juillet 1983.

A l'opposé certains cantons connaîtront une situation très critique : 1 arrivée pour 6 départs (H1) ou 3 pour 10 (H2). Il s'agit des cantons de : Pleyben, Gourin, Pipriac, Carhaix-Plouguer, Maël-Carhaix et St-Nicolas-du-Pélem. Ces cantons pourraient perdre 40 % environ de leurs exploitants en 10 ans !

Le taux de relève prévisible pour les 10 années à venir dans les cantons sensibles est donc très alarmant.

II.2. *MOUVEMENTS FONCIERS*

La perspective de faible taux de relève laisse entrevoir une atténuation des problèmes fonciers, mais il faut tenir compte des agrandissements !

Il est possible de prévoir en partie ces mouvements fonciers.

II.21. Méthodologie employée

Pour chaque canton, nous allons approximer le pourcentage de la SAU cantonale qui sera libérée de 1980 à 90, puis les parts de cette surface qui serviront à l'installation ou à l'agrandissement. (cf les résultats dans le tableau en annexe n° 21).

II.211. *Pourcentage de la SAU cantonale libérée de 1980 à 90*

Nous considérerons que celle-ci est égale à la SAU occupée par les agriculteurs de plus de 55 ans en 80 (elle est connue) moins la SAU qu'une partie de ces agriculteurs conserveront jusqu'en 1990 (à calculer).

Nous disposons des effectifs par classe d'âge des agriculteurs de plus de 65 ans en 1990 d'après les hypothèses H1 et H2 de l'étude démographique, connaissant par ailleurs la SAU que les exploitants de ces classes d'âge occupent en moyenne, il est facile d'obtenir la SAU qui sera conservée en 1990 par les agriculteurs de plus de 55 ans en 1980.

Nous aurons deux pourcentages de SAU libérée (niveaux H1 et H2).

II.212. *Pourcentages de la SAU libérée utilisée pour les installations et les agrandissements*

Les surfaces libérées dans les 10 ans à venir serviront en quasi-totalité à l'installation, à l'agrandissement, au reboisement ou aux friches. Dans ces zones rurales le pourcentage de SAU urbanisée est négligeable.

MOUVEMENTS FONCIERS PREVUS ENTRE 1980 ET 1990
DANS LES CANTONS SENSIBLES.



Par rapport à l'ensemble des deux
zones sensibles:

- *: tendance à l'installation importante
- ☆: _____ faible
- : tendance à l'agrandissement importante
- : _____ faible

1 : cas 1 } se rapporter au texte
2 : cas 2 }

Sources: données des ADASEA Bretonnes
du RGA, 79-80, mémoire les zones
sensibles, 82

Le pourcentage de SAU libérée susceptible d'être consacré à l'installation est obtenu en prolongeant les tendances 81-82 des installations DJA (1).

Le pourcentage de SAU libérée susceptible de servir à l'agrandissement est calculé de façon approximative en projetant les augmentations moyennes de surface observées entre 1970 et 80 par classe d'âge (agriculteurs de moins de 55 ans) compte tenu de l'effectif d'agriculteurs de moins de 55 ans en 1980.

Ces deux projections se basent sur un prolongement des tendances actuelles ; elles sont donc fonction du contexte socio-économique.

La projection concernant le taux de relève repose, au contraire, sur des données de grande inertie : données démographiques.

II.22. Analyse

II.221. *Les surfaces libérées en pourcentage de la SAU cantonale (cf tableau en annexe n° 21)*

Quelle que soit l'hypothèse démographique retenue (H1 ou H2) : 1/4 de la SAU cantonale sera libérée en moyenne dans les 10 années à venir. La situation des différents cantons sensibles est assez voisine. Les plus touchés sont ceux proches de Carhaix : plus de 30 % de la SAU cantonale libérée.

Remarque : Les hypothèses H1 et H2 sont assez proches pour les classes d'âge âgé.

II.222. *Répartition des surfaces libérées (cf carte n° 18)*

Les tendances à l'agrandissement ou à l'installation pour les 10 années à venir sont très variables d'un canton à un autre. Afin d'apprécier ces différents mouvements fonciers il est intéressant de considérer leur somme. En effet :

- lorsqu'elle est supérieure à 90 % (seuil empirique) : cas 1 ; il y aura risque d'"affrontement" entre agrandissement et installation (forte pression foncière).

(1) Données du CNASEA - délégation régionale de RENNES.

Avant 1981, ces installations DJA (dotation jeune agriculteur) ne représentaient que la moitié environ des installations (totales) enregistrées par la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Depuis les procédures d'attribution de la DJA et des prêts JA (jeune agriculteur) étant devenues identiques et le montant de la DJA de plus en plus attractif, un plus grand nombre de jeunes agriculteurs font donc une demande de DJA. Ainsi peut-on considérer que depuis 81, la majorité des installations enregistrées par la MSA sont aussi des installations DJA. Le pourcentage calculé est donc tout de même approximé par défaut.

- lorsqu'elle est inférieure à 60 % (seuil empirique) : cas 2 ; un certain volant de terres sera alors disponible pour des installations, installations qui pourraient nécessiter la venue de jeunes agriculteurs d'autres cantons, à condition que les investissements globaux d'installation soient en rapport avec la valeur agronomique des sols. Si cette condition n'est pas réalisée, certaines terres risquent d'être reboisées ou de retourner à la friche.

La zone de Ploërmel présente une certaine homogénéité :

- le taux d'agrandissement est faible à moyen, le canton de Rohan faisant exception. Nous avons déjà remarqué (cf paragraphe III p 35) que les agriculteurs âgés de cette zone sont peu enclins à "accaparer" les terres.

- le taux d'installation y est par contre moyen à fort. Ce nombre important d'installations crée une certaine pression foncière (cas 1) dans les cantons concernés : Merdrignac, Malestroit, Mauron, Ploërmel et le Grand-Fougeray.

Seul le canton de Maure-de-Bretagne risque de ne pas trouver preneur pour une partie de ses terres, si les tendances actuelles se prolongent. Il est difficile d'expliquer ce cas, la valeur agronomique des sols étant très semblable de celle des cantons voisins.

La zone de Carhaix est beaucoup moins homogène dans cet essai de projection :

- le taux d'agrandissement est extrêmement variable d'un canton à un autre,

- le taux d'installation est faible à moyen (cas opposé de la zone de Ploërmel) excepté dans les cantons de Belle-Isle-en-Terre, St-Thégonnec et Cléguérec.

Dans ces trois cantons pourrait se développer une certaine pression foncière (cas 1) ainsi que dans celui de Carhaix-Plouguer où les agrandissements sont considérables.

D'autres cantons auront peut-être une partie de leurs terres reboisées ou abandonnées : cantons du Faou, de Ploudiry, de Gourin et de Guéméné/Scorff. Cela s'observe déjà sur le "terrain" (1) : dans les cantons de Gourin et de Guéméné/Scorff, par exemple, les terres humides ou pentues sont abandonnées.

La zone de Carhaix libèrera relativement plus de surfaces que celle de Ploërmel en raison de sa structure démographique plus âgée mais dans certains cantons des terres ne trouveront plus preneur.

La zone de Ploërmel présentera une situation plus favorable bien que les agrandissements nuiront souvent aux installations.

(1) Agent foncier du contrat du Pays de Pourlet.

II.3. CONCLUSION

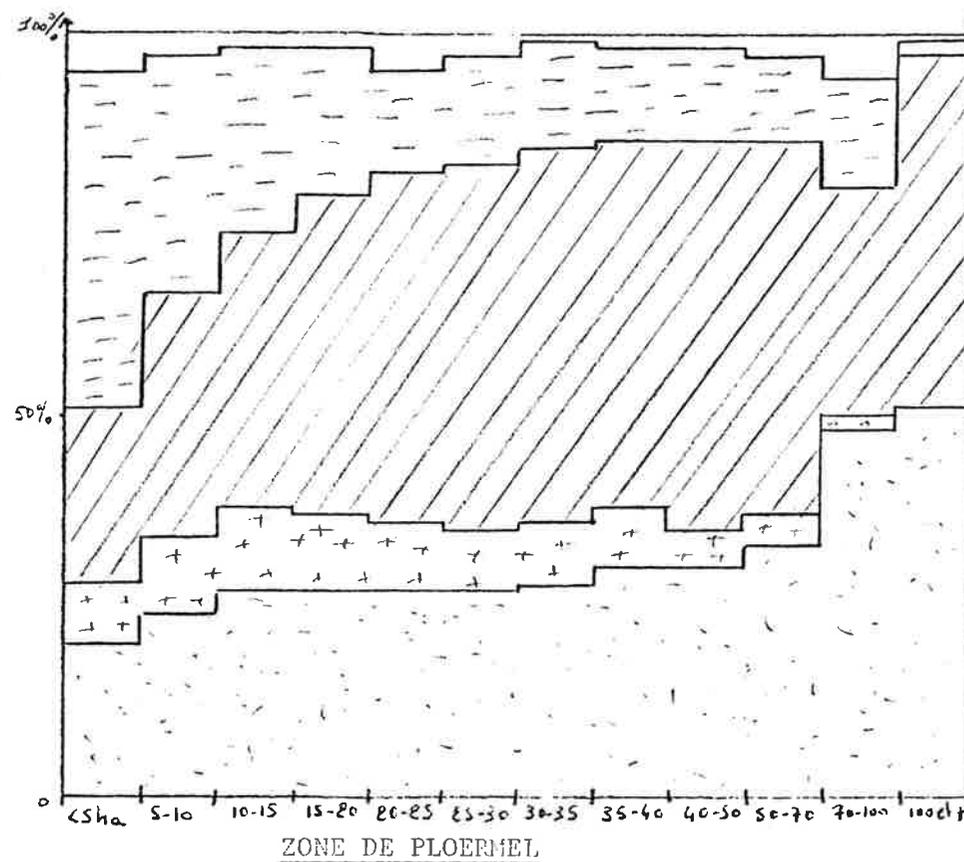
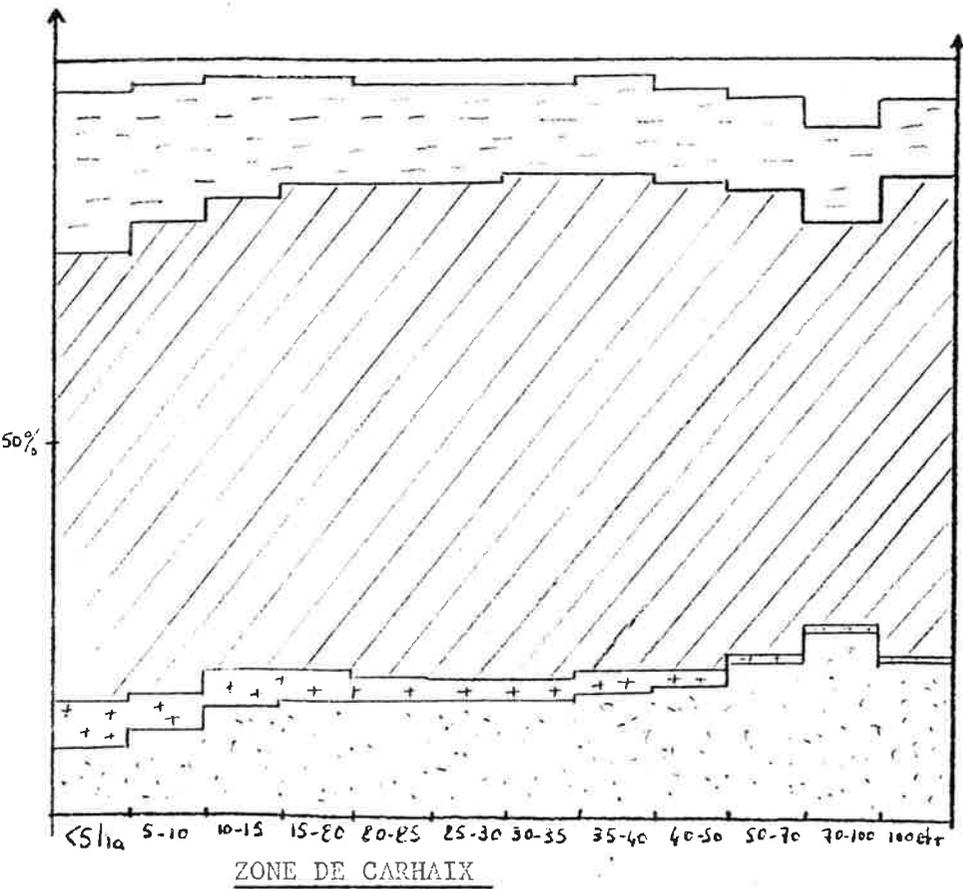
"Ici, des terres sans paysans, là des paysans sans terres. Dans certains secteurs, la course aux hectares se poursuit, dans d'autres les signes d'une désertification naissante apparaissent" (1).

Cette remarque est valable pour nos zones d'étude . Cependant, derrière la présence ou l'absence de pression foncière un même problème : un taux de relève extrêmement bas qui incite à accorder la priorité aux installations.

Cette période 1980-90 se caractérisera par une importante "redistribution" du foncier. Ce qui induira sans aucun doute une modification des parts respectives des productions agricoles puisque celles-ci varient en fonction de la classe de surface. Voyons maintenant les grands traits de cette évolution prévisible.

(1) Difficile relève : "quatre départs, une arrivée : le compte n'y est pas..." - Ouest France 18-19 Juin 1983.

fig:17 PARTS RELATIVES DES DIFFERENTES CULTURES SELON LA CLASSE DE SAU



Sources: RGA 79-80

-  : CEREALES
-  : PLANTES SARCLES POURRAGERES
-  : CULTURES FOURRAGERES
-  : PRAIRIES PERMANENTES

CHAPITRE III. EVOLUTION DES SURFACES DES PRINCIPALES CULTURES DANS LES ZONES SENSIBLES

III.1. PARTS RELATIVES DES DIFFERENTES CULTURES SELON LA CLASSE DE SAU

La figure n° 17 nous montre l'évolution de ces parts relatives selon la classe de surface pour les deux zones sensibles.

Prenons l'exemple de la zone de Ploërmel :

- une orientation plus marquée pour les céréales et ceci, quelle que soit la classe de surface

- nous pouvons discerner trois "phases" dans l'évolution des parts relatives des différentes cultures, selon, toujours, la classe de surface.

1° : SAU < 15 ha : système qualifié de traditionnel, les prairies permanentes peuvent représenter jusqu'à 50 % de la SAU, ;
cultures fourragères 40 % de la SAU.

2° : 15 < SAU < 70 ha : 25 à 30 % de céréales
10 à 15 % de prairies permanentes
45 à 50 % de cultures fourragères

3° : SAU > 70 ha : environ 50 % de céréales
30 à 45 % de cultures fourragères
part relative de prairies permanentes assez variable.

Cet exemple nous montre l'interdépendance entre parts relatives des différentes cultures et SAU, ce qui nous permet d'expliquer partiellement l'évolution des surfaces pour les années à venir, connaissant les répartitions des exploitations par classe de surface.

III.2. METHODOLOGIE EMPLOYEE

. Nous nous intéressons à quatre modes d'utilisation du sol occupant, environ, plus de 95 % de la SAU totale :

- les céréales,
- les cultures fourragères,
- les plantes sarclées fourragères,
- les prairies permanentes.

Connaissant, par exemple, la surface en céréales en 1980 dans la zone Ouest, il nous est possible d'approximer la surface en céréales, pour la même zone, en 1990 et 2000, toujours selon les hypothèses H1 et H2 précédemment établies.

. Exemple de calcul : surface en céréales pour une zone en 1980, 1990 et 2000

- soit i la classe de surface (ex : 15-20 ha), $i \in (1, \dots, n)$
- soit j le canton (ex : Gourin), $j \in (1, \dots, p)$
- soit S_{ij} , la surface en céréales faite par la classe i dans le canton j

d'où S_{80} (surface en céréales pour la zone en 1980)

$$S_{80} = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^p S_{ij}$$

En raisonnant sur la zone, sans individualiser les cantons :

$$S_{80} = \sum_{i=1}^n \overline{SAU} \text{ (classe } i) \times (\text{nombre d'exploitations de la classe } i) \times (\% \text{ céréales dans la classe } i)$$

Pour effectuer le calcul, nous supposerons que la \overline{SAU} (classe i) est constante dans le temps, de même que le pourcentage de céréales de la classe i : ces deux facteurs seront seulement caractéristiques de la zone.

Compte tenu des diverses répartitions des exploitations suivant les années, c'est le nombre d'exploitations de la classe i qui aura la fonction de variable :

Aussi : S_{90} (surface en céréales pour la zone en 1990)

$$S_{90} = \sum_{i=1}^n \overline{SAU} \text{ (classe } i) \times \text{nbre d'exploitations de la classe } i \text{ en 1990, suivant H1 ou H2} \times (\% \text{ céréales dans la classe } i)$$

On ne peut donc apprécier l'évolution des surfaces des différentes productions qu'en fonction de celle de la répartition des exploitations par classes de surface ; moins qu'une évolution réellement prévisible, nous parlerons plutôt de tendances évolutives. En annexes 22 & 23, nous présentons un exemple précis de calcul.

III.3. DIVERSES TENDANCES EVOLUTIVES ET NOTAMMENT UN ACCROISSEMENT DES CEREALES

L'analyse des pourcentages de céréales, plantes sarclées fourragères, cultures fourragères et prairies permanentes, selon la classe de SAU, nous indique ces différentes tendances.:

- . Le pourcentage de céréales augmente avec la classe de SAU
- . Le pourcentage de plantes sarclées fourragères diminue avec la classe de SAU
- . La part relative des cultures fourragères : augmente jusqu'à la classe "40-50 ha" puis varie selon les zones.
- . La part relative des prairies permanentes diminue avec la classe de SAU.

fig:18

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES CEREALES, CULTURES FOURRAGERES,
PLANTES SARCLES FOURRAGERES, PRAIRIES PERMANENTES
DANS LES ZONES SENSIBLES

1. CEREALES

| | Surface | % évolution par rapport à 80 | part relative dans la SAU totale |
|------------------|---------|------------------------------|----------------------------------|
| a) Carhaix 1980 | 49 344 | | 16,6 % |
| H1 1990 | 53 720 | + 10,0 % | 18,5 % |
| H2 1990 | 50 370 | + 2,1 % | 17,3 % |
| H1 2000 | 55 950 | + 13,4 % | 19,7 % |
| H2 2000 | 53 650 | + 9,8 % | 18,9 % |
| b) Ploërmel 1980 | 34 603 | | 28,0 % |
| H1 1990 | 38 940 | + 12,5 % | 31,6 % |
| H2 1990 | 36 530 | + 5,6 % | 29,6 % |
| H1 2000 | 45 550 | + 31,6 % | 36,9 % |
| H2 2000 | 38 800 | + 11,5 % | 31,3 % |

Bretagne : les céréales occupent 22 % de la SAU

2. CULTURES FOURRAGERES

| | Surface | % évolution par rapport à 80 | part relative dans la SAU totale |
|------------------|---------|------------------------------|----------------------------------|
| a) Carhaix 1980 | 187 088 | | 62,8 % |
| H1 1990 | 175 200 | - 6,4 % | 60,3 % |
| H2 1990 | 177 560 | - 5,1 % | 61,1 % |
| H1 2000 | 161 720 | - 13,6 % | 57,1 % |
| H2 2000 | 168 070 | - 10,2 % | 59,3 % |
| b) Ploërmel 1980 | 54 800 | | 44,4 % |
| H1 1990 | 56 520 | + 3,1 % | 45,8 % |
| H2 1990 | 56 690 | + 3,5 % | 45,9 % |
| H1 2000 | 52 820 | - 3,6 % | 42,8 % |
| H2 2000 | 55 030 | + 0,4 % | 44,6 % |

Bretagne : les cultures fourragères occupent 49,3 % de la SAU.

p95

Les figures (18419) récapitule les différentes évolutions des surfaces. Ne prétendant pas à une réelle projection, ces résultats mesurent néanmoins la force évolutive, trouvant son origine dans la diminution du nombre d'exploitations ; elle infléchira le faciès productif de l'agriculture des zones sensibles.

Nous remarquons toutefois les faibles évolutions relatives des différentes surfaces par rapport à la SAU totale (fig. 18419) : les variations de la part relative dans la SAU totale sont toutes inférieures à 10 %.

Notons enfin la progression des surfaces en céréales : entre 10 et 20 % pour l'ensemble des deux zones, d'ici à l'an 2000 :

Quelles significations apporter à cette évolution ?

. Prélude à une désintensification animale parallèlement à une extensification des productions qui seraient réalisées sur de grandes exploitations ?

. Développement des céréales : la Bretagne Centrale souffre d'un handicap naturel, ce qui pose le problème de sa compétitivité par rapport à d'autres régions (ex : Beauce). Alors, chance pour l'agriculture des zones sensibles ou poursuite de la désertification ?

Fig. : 19

3. PLANTES SARCLEES FOURRAGERES

| | Surface | % évolution par rapport à 80 | part relative dans la SAU totale |
|---------------------|---------|------------------------------|----------------------------------|
| a) Carhaix 1980 | 9 299 | | 3,1 % |
| H1 1990 | 6 650 | - 28,5 % | 2,3 % |
| H2 1990 | 7 700 | - 17,2 % | 2,7 % |
| H1 2000 | 4 310 | - 53,6 % | 1,5 % |
| H2 2000 | 5 830 | - 37,3 % | 2,1 % |
| b) Ploërmel 1980 | 10 063 | | 8,2 % |
| H1 1990 | 8 030 | - 20,2 % | 6,5 % |
| H2 1990 | 8 995 | - 10,6 % | 7,3 % |
| H1 2000 | 5 520 | - 45,2 % | 4,5 % |
| H2 2000 | 7 500 | - 25,5 % | 6,1 % |

Bretagne : les plantes sarclées fourragères occupent 4,9 % de la SAU

4. PRAIRIES PERMANENTES

| | Surfaces | % évolution par rapport à 80 | part relative dans la SAU totale |
|---------------------|----------|------------------------------|----------------------------------|
| a) Carhaix 1980 | 39 914 | | 13,4 % |
| H1 1990 | 36 280 | - 9,1 % | 12,5 % |
| H2 1990 | 37 000 | - 7,3 % | 12,7 % |
| H1 2000 | 28 680 | - 28,2 % | 10,1 % |
| H2 2000 | 29 690 | - 25,6 % | 10,5 % |
| b) Ploërmel 1980 | 21 490 | | 17,4 % |
| H1 1990 | 18 640 | - 13,3 % | 15,1 % |
| H2 1990 | 19 730 | - 8,2 % | 16,0 % |
| H1 2000 | 15 360 | - 28,5 % | 12,4 % |
| H2 2000 | 17 770 | - 17,3 % | 14,4 % |

Bretagne : les prairies permanentes occupent 18,2 % de la SAU

CONCLUSION DES PROJECTIONS CONCERNANT
LES ZONES SENSIBLES

Ces données évolutives, à base démographique, confirment et précisent les "points chauds" de l'agriculture des zones sensibles : diminution du nombre d'exploitations, politique foncière inadéquate, absence de vocation agricole spécifique à ces zones, tout ceci ne contribue qu'à l'assombrissement d'une situation déjà critique.

Le caractère restreint du champ de projection nous limite à cette analyse ; élargir ce champ suppose englober des variables socio-économiques intégrant l'environnement extérieur, car le devenir agricole de la Bretagne dépend peut-être avant tout des changements économiques, politiques, sociaux, culturels, susceptibles de se produire à l'échelon national et international : cette constatation articule l'étude des scénarios pour l'agriculture bretonne réalisée par l'INRA (1) dont nous présentons, dans le chapitre qui suit, les conclusions, ceci pour éclairer davantage notre prospective au niveau des zones sensibles.

(1) Broussolle C., Daucé P., Houée P., Mouchet C. : scénarios pour l'agriculture bretonne (1980-2000), 222 pages, INRA, RENNES, station d'économie et de sociologie rurales, Décembre 1982.

CHAPITRE IV. PROSPECTIVE AGRICOLE REGIONALE

IV.1. *PREAMBULE : QUELS SCENARIOS POUR L'AGRICULTURE BRETONNE ?*

Différents types de scénarios ont été proposés par des études prospectives internationales ; de leur comparaison, les auteurs en ont tiré quatre images possibles à l'horizon 2000.

IV.11. Scénario A : une croissance lente

Elle ne suppose pas de changement fondamental de l'économie française dont le rythme d'expansion ne s'est jamais rétabli depuis 1974 ; l'agriculture amorce une lente dégradation aggravée par les bouleversements de l'environnement international.

IV.12. Scénario B : libéralisme et croissance forte

La crise économique mondiale est dépassée par une relance très importante de la croissance ; profonde réorganisation économique activée par les firmes multinationales, ce qui engendre une efficacité économique accrue au détriment des revendications sociales totalement négligées. Au niveau agricole, modifications considérables mais sans état de rupture ; adaptations plus ou moins rapides selon les secteurs ; mobilité accrue des hommes, des capitaux, des entreprises...

IV.13. Scénario C : une économie de rupture : le protectionnisme

Dans ce scénario, la crise a miné les assurances et la domination culturelle de la société industrielle et urbaine et revalorisé matériellement et socialement le métier agricole et la vie rurale ; ce scénario trouve son origine dans une désorganisation générale de l'économie mondiale qui engendre un retour à un isolationnisme économique et politique étroit.

IV.14. Scénario D : un autre développement

2 processus fondamentaux :

- émergence des pays du Tiers-Monde (détenteurs d'énergie et de matières premières) qui imposent une nouvelle donne politique, culturelle, économique.

- dans l'impasse de leurs modèles existants, les pays industrialisés adaptent de nouvelles valeurs qui engendrent d'autres choix politiques, un autre développement ; les disparités diminuent, de réelles solidarités apparaissent revitalisant un tissu social sclérosé.

Il existe plus une différence de degré que de nature entre les deux premiers scénarios ; le protectionnisme est un scénario de rupture tandis que le scénario D, utopique dans sa nature, est fondé sur un consensus social.

IV.2. QUELS IMPACTS SUR L'AGRICULTURE BRETONNE ?

Toutes les évolutions ne sont pas possibles : en effet, des tendances lourdes (démographie, ressources naturelles,...) infirment certaines orientations mais confirment le maintien, en Bretagne et ceci quel que soit le scénario, des productions animales - laitières notamment -, fourragères et légumières.

Un effort productif accru, ainsi qu'une accélération du progrès technique seront nécessaires pour maintenir les rentes de situation acquises ; mais ce dernier facteur, dans les scénarios A et B, contribuera à la diminution de la population active agricole par son caractère sélectif, fonction du niveau de formation et de la capacité de financement des agriculteurs : les "plus faibles" seront lentement marginalisés puis éliminés de l'activité agricole. Dans ces deux scénarios (surtout dans le second) parallèlement à une concentration des exploitations, c'est la concentration des activités dans quelques bassins de production qui accentuera la polarisation des campagnes.

Dans les deux scénarios suivants, nous assistons à un renversement des tendances d'évolution de la population active et par la mise en place (forcée dans le scénario C, volontaire dans D) de structures de production différentes et de systèmes de production nouveaux, caractérisés par un optimum de valorisation des ressources naturelles dans des exploitations de polyculture et d'élevage.

IV. 3. CONCLUSION : "L'AVENIR NE SE PREVOIT PAS, IL SE PREPARE"

Plus que jamais, les choix d'une politique de développement agricole doivent rendre compte des interrelations entre l'agriculture et les changements internes de société ; d'ailleurs n'y sont-ils pas soumis ?

L'agriculture des zones sensibles de Bretagne Centrale, soumise à ces choix, peut être confrontée demain à l'un des scénarios établis : "scénarios constituant des lignes de plus grande pente dans telle ou telle direction, la réalité ayant l'art de se glisser entre les chemins sur lesquels on cherche à la canaliser" (1)

Aussi, nous voici invités à réfléchir sur les conséquences des évolutions actuelles, probables demain, ainsi qu'à la dynamique qui accompagne ces évolutions.

(1) Lesourne J. : Demain la France dans le monde - Paris - Doc. fran.
192 pages, 1980.

V O L E T 2

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION POUR UNE POLITIQUE
DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Nous voici donc au terme des phases d'analyse et de prospective de l'agriculture des zones sensibles de Bretagne Centrale. Les perceptions, que chacun en retire, peuvent être très diverses ; néanmoins, les remarques issues des différentes analyses - structurelles, économiques, prospectives - ainsi que les avis des agriculteurs eux-mêmes, débouchent sur une remise en cause, ou du moins une critique du modèle de développement de l'agriculture bretonne.

Ce mode de développement, appelé encore modèle dominant ou modèle productiviste (sans vouloir en être un détracteur !), s'est mis en place très logiquement : résultat du fonctionnement du système socio-économique global, il s'est vu encouragé par une politique économique et un appareil d'encadrement cohérents et conforté par l'assentiment, à l'origine, de l'ensemble des forces agricoles.

Caractérisant ce modèle, nous reprenons la définition proposée par François Pernet, maître de recherches à l'INRA (1) :

"Modèle dominant : ensemble des systèmes techniques et productifs adaptés aux objectifs réels assignés à l'agriculture ; il s'organise dans un triple mouvement d'intensification, de spécialisation et de concentration ; il se localise dans une partie seulement de son territoire qui correspond le mieux aux nécessités propres de son fonctionnement".

Nous voyons transparaître, à la lecture de cette définition, quelques conséquences "supposées" de ce mode de développement : sur ce point, les avis sont partagés. Enumérons tout de même les critiques cristallisant la contestation qui a suivi l'insertion de ce modèle dans le contexte économique global :

- ékonomisme appliqué à la fonction agricole (considérer le travail agricole uniquement sous le rapport de sa seule finalité économique)
- "règles du jeu" défavorables au milieu agricole (problème de revenus, se référer à l'analyse des comptes de surplus)
- logique libérale de l'évolution des structures qui freine l'installation des jeunes
- désertification de zones agricoles peu propices à ce modèle de développement (coûts sociaux, chômage agricole)

(1) Pernet F. : Résistances Paysannes - PUG 1982

- forte dépendance vis à vis de l'extérieur (approvisionnement, écoulement, fragilité des prix)

- coûts énergétiques, coûts écologiques (destruction des sols, dégradation des eaux, coûts génétiques (uniformisation des variétés).

Nous n'avons pas, jusqu'ici, démontré ou réfuté les relations de cause à effets entre insertion de ce modèle dans l'agriculture et conséquences prétendues induites. L'enjeu de notre propos ne se situe que partiellement dans la mise en évidence de ces relations.

Ainsi, l'étude du modèle productiviste prend souvent appui sur le cas de l'agriculture bretonne.

Cette agriculture se trouve aujourd'hui confrontée aux problèmes décrits précédemment qui trouvent une ampleur particulière au sein des zones sensibles.

Ainsi, à la question du maintien dans les zones sensibles d'une agriculture compétitive (1), nous voici amenés à cerner d'autres questions :

- le mode de développement actuel, poussé à son terme, est-il capable de revitaliser les zones étudiées, ou, au contraire, est-il responsable de la désertification ?

- quelles relations existent-ils entre le modèle dominant et les problèmes mis en évidence au cours des diverses analyses précédentes ?

- dans ce cadre, comment peuvent s'inscrire les choix d'une politique agricole soumise à des forces de développement multipolaires (agriculteurs, syndicats, firmes, pouvoirs publics...) ?

Les propos qui suivent, véritable transition entre, d'une part, les phases d'analyse et de prospective et, d'autre part, la phase de propositions, trouvent leur structuration d'après un article récent sur le devenir de l'agriculture française (2)

Ainsi, évitant, dans la mesure du possible, toute partialité aveuglante, nous émettons les avis différents sur divers points, et ceci, dans le cadre de nos zones sensibles.

(1) Question proposée dans l'étude du développement de l'agriculture des 29 cantons sensibles de Bretagne Intérieure.

(2) Tirel JC. : "Où va l'agriculture française", le débat sur le productivisme, revue Economie Rurale, p 23-29, n° 155, Mai-Juin 83. (Les données chiffrées, dont la source n'est pas précisée, sont tirées de ce même article).

CHAPITRE I. MODALITES DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BRETONNE

JC. Tirel, dans son article, réduit le modèle de développement sous l'angle productiviste en le décrivant comme un "ensemble de phénomènes d'intensification de l'exploitation du facteur travail, caractérisés par la combinaison de quantités croissantes de terre et/ou du capital à l'unité travailleur". Mais la question posée s'apparente aux précédentes : "est-il permis de poursuivre un processus dans lequel le capital, aujourd'hui plus cher ou plus rare, continuerait à chasser le travail agricole vers des secteurs où sévit un chômage tenace ?

C'est à travers neuf points chauds du débat sur le mode de développement actuel de l'agriculture bretonne que pourront s'esquisser des éléments de réponse aux questions posées.

I.1. L'ACCROISSEMENT DU CAPITAL PAR TRAVAILLEUR MENACE LA REPRODUCTION DES UNITES DE PRODUCTION

Le système productif breton a connu, tout d'abord, une intensification à base de capital (cheptel vif, bâtiments, matériel...). Aujourd'hui, le volume des capitaux nécessaire excède parfois les capacités d'accumulation des exploitations ; de plus, la pression sur les taux d'intérêts, la dégradation des rapports de prix rendent parfois insupportable la charge des emprunts.

Reportons-nous à la multiplicité des "cas difficiles" recensés en Bretagne... Reportons-nous également au ratio : effort d'investissement apprécié dans l'étude des comptes TVA, ratio qui mesure le poids des investissements rapporté à la valeur ajoutée ; les zones sensibles se caractérisent souvent par un effort d'investissement élevé.

Ainsi, la nature même du système productif fait obstacle à la reproductibilité des exploitations dans des "zones à faible valeur ajoutée". Plus crucial, dans le cas de notre étude, est le problème de l'installation des jeunes obligés de s'endetter lourdement pour acquérir ce capital cumulé parfois à l'achat du foncier.

Face à cela, le consensus s'établit très vite sur le fait qu'il faut éviter, à l'agriculteur, l'achat du foncier : ceci dit, le problème n'est pas résolu. D'autre part, relativement au problème de l'installation des jeunes, les "tenants" du modèle productiviste sont favorables au maintien d'une compétition entre les candidats à l'installation, compétition largement tamponnée par l'aide des pouvoirs publics.

Si la nécessité de compétences techniques est indiscutable, la règle du jeu, quant à cette compétition, ne repose t-elle pas en grande partie sur l'assise financière de départ ?

De plus, les modalités de reproduction des exploitations reposent sur la politique du crédit qui n'accorde souvent sa confiance qu'aux systèmes de production en place, ayant fait leurs preuves ...

Par ailleurs, ce souhait de compétition ne peut qu'induire la poursuite de l'exode, l'aggravation de la situation de l'emploi, la désertification dans les zones les moins favorisées...

I.2. EMERGENCE DES ZONES SENSIBLES

Relief, pédo-climat, éloignement des centres de décision, stratégie des firmes d'amont et d'aval, il est inutile de s'appesantir sur les conditions qui ont prévalu à l'émergence des zones sensibles de Bretagne Centrale.

La logique productiviste propose la réduction des activités agricoles, sous une forme extensive : bovins, ovins extensifs, bois, protéagineux, ... Seulement voilà, certains habitants de ces régions, face à l'inadéquation du système productif en place (une approche de cette inadéquation est réalisée par le calcul du taux de conversion (étude TVA) : plus faible dans les cantons sensibles), réclament le droit de "vivre au pays", l'aide des pouvoirs publics dans la recherche et le développement de systèmes adaptés (1).

Pour les autres, cela entraînerait des coûts de production plus élevés, dommageables à notre politique d'exportation.

Ainsi, comparativement à l'affirmation : "la montagne a besoin d'une agriculture" (Brun, Osty, 1980) - "La Bretagne Centrale a besoin d'une agriculture" mais n'entendons-nous pas déjà, en guise d'échos : "l'agriculture n'a pas besoin de la Bretagne Centrale".

A ce stade, le débat se poursuit, truffé d'hypothèses qui masquent l'absence de calculs de rentabilité des systèmes productifs, souvent maintes affirmations sans fondement.

I.3. STRUCTURE ET ECONOMIE D'ECHELLE

Il s'est développé également une contestation de l'agrandissement des exploitations, des structures, contestation confortée par le fait qu'aujourd'hui l'excédent de main-d'oeuvre libérée n'est pas absorbée par le reste de l'économie (crise, chômage).

(1) : A ce propos, nous reprenons un paragraphe du compte-rendu des assises de l'Agro-Alimentaire tenues à Lorient le 19 Février 1983 et qui ont rassemblé trois cent personnes (consommateurs, syndicats, associations tiers-mondistes, coopératives de distribution) : "Les Etats Généraux du Développement Agricole ont insisté sur la diversité des modes de production et de consommation à favoriser. Quels moyens sont et seront donnés à ceux qui cherchent à mettre en place d'autres modèles de production - consommation. Nous demandons que, pour chaque franc de subvention publique versé pour développer encore le modèle dominant, un autre franc soit versé aux groupements associatifs ou professionnels qui recherchent un développement plus autonome et plus solidaire avec le Tiers-Monde".

Face à cela, les contre-arguments ont très vite ressurgi : indivisibilité de certains investissements, réduction des coûts unitaires, ristournes sur grosses livraisons, meilleure organisation du travail; Bergmann se fait l'ardent défenseur de ces économies d'échelle, considérant que ce serait un sérieux remède contre les bas revenus et la pauvreté agricole, éliminant ainsi ceux "qui n'ont presque rien à vendre" (1).

Prônant, de plus, une politique d'exportation et d'expansion des marchés, l'agrandissement des structures sera catalysé, pour le moins brutalement, par une baisse prononcée des prix agricoles.

mais, comme le souligne JC. Tirel, "la religion des grandes unités" a conduit souvent à des échecs retentissants induits par la non prise en compte du contexte et de la filière de production.

De plus, en position déjà largement excédentaire pour certaines productions, le souhait d'une politique d'expansion des marchés n'est-il pas voué à rester qu'une simple illusion ?

Retenons enfin que pour le cas de la production laitière dans l'Ouest, une étude INRA (2) prévoit que si rien n'est changé, les grands élevages monopoliseront la collecte d'ici peu ; de plus les techniques intensives étant utilisées avant tout par les plus grandes exploitations laitières, la substitution petits éleveurs - grands éleveurs induira, de fait, une augmentation de la production.

Ainsi, dans ce cas précis, la confusion n'est pas à faire entre agrandissement des structures et l'extensification de la production.

I.4. INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION ANIMALE

Cette intensification n'est pas sans conséquences : sans préciser davantage les dangers réels de pollution (ex : épandage de lisier, il y aurait "cinq porcs pour un breton dans les Côtes-du-Nord"...), une argumentation d'ordre économique se fait jour, remettant en cause l'évidence d'un accroissement du revenu disponible par intensification (dans le cas du lait) : sur ce point, les conclusions sont encore divergentes selon les auteurs (3).

(1) : Bergmann D. : Pour une politique agricole productiviste, Le Monde, p 1, 18 Janvier 1983.

(2) Pailler H. : Production laitière dans l'Ouest : "si rien n'est changé, les grands élevages monopoliseront la collecte", d'après une étude INRA. Le Paysan Breton - 13 Février 1982.

(3) A ce propos : Butault JP. : les effets de l'intensification de la production laitière sur le revenu des exploitations et des familles agricoles. Lab. Economie Rurale, ENSAIA, Nancy 1981
Colombel B ; Joignaux G. : produit et revenu : conditions et contraintes de la reproduction des exploitations agricoles, INRA, IER, Lille 1982.

Ajoutée à cela, dans le cas laitier, l'évolution de la production n'est pas sans laisser diverses interrogations : dépendance accrue vis à vis de l'extérieur (manioc, soja), accroissement de la consommation énergétique, difficultés d'exportation, coûts de soutien jugés trop élevés. Elles sont à insérer dans les choix d'une nouvelle politique de développement agricole.

I.5. ESSOUFFLEMENT DE PRODUCTIVITE DES CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES

L'étude des résultats économiques de l'agriculture bretonne nous a fait apprécier, à juste titre, cet essoufflement paramétré par la loi des rendements décroissants ; ce concept se manie avec prudence :

- la productivité physique des consommations intermédiaires est recouverte, très souvent, par la productivité marginale en valeur : la dissociation volume-prix est indispensable pour ne pas fausser les conclusions.

- d'autre part, une partie des consommations intermédiaires n'entre pas pour un accroissement en volume de la production mais se substitue simplement au travail (herbicides au sarclage, engrais à la manutention du fumier).

Si cette baisse de productivité ne porte ^{pas} atteinte aux concepts mêmes du productivisme, la part relative des consommations intermédiaires augmentant, c'est la valeur ajoutée qui devient de plus en plus sensible aux écarts de prix (des produits et des facteurs) : ceci nous est amplement précisé dans l'analyse des comptes de surplus pour l'agriculture bretonne. C'est la nature même du système productif dans sa recherche de productivité qui est à remettre en cause si l'on souhaite que les agriculteurs puissent bénéficier des gains de productivité de leur activité : cet avis ne fait pas l'unanimité (1)...

I.6. SOUMISSION DU TRAVAIL PAYSAN AUX INDUSTRIES D'AMONT ET D'AVAL

Là encore, nous nous reportons à l'analyse de répartition du surplus, observant la spécificité du compte de surplus breton, au compte national : l'agriculture bretonne, au terme de la période 71-80, voit 96 % des ressources du compte de surplus s'en aller vers les industries d'amont et d'aval, ceci compte tenu des remarques méthodologiques précédemment établies.

Cette soumission se fait jour également dans les critiques portant sur l'évolution du statut de l'agriculteur, notamment en ce qui concerne l'intégration : nous jugeons inutile d'amplifier ici ce débat mais observons que les dernières revendications issues de la crise avicole bretonne (oeufs, poulets export) portaient, en plus d'une juste rémunération, sur la nécessité de nouveaux contrats d'intégration (contrats, réglementation avec les pouvoirs publics).

(1) Bergmann D. : Pour une politique agricole productiviste (déjà cité)

Parallèlement, des formes de "résistances" s'opposent à l'insertion dommageable de l'agriculteur dans l'environnement extérieur (1) : fabrication d'aliments, valorisation, vente directe... Alors que certains n'y voient qu'un combat d'arrière-garde, d'autres y observent le prélude à de nouveaux modes de développement.

I.7. INTENSITE DU TRAVAIL AGRICOLE

Dans l'intensification du travail, la productivité manuelle de l'agriculteur a cédé la place au souci de l'entrepreneur face à la conjoncture économique, aux tensions induites, à la nervosité. Pour s'en apercevoir, il est utile de relire les récents comptes rendus des Etats Généraux du Développement Agricole rapportant l'auto-appréciation du travail de l'agriculteur.

I.8. DEPENDANCE EXTERIEURE ET POLITIQUE D'EXPORTATION

"Pétrole vert" contre "reconquête des marchés" (2) : ces deux slogans concrétisent l'affrontement sur ce terrain, autrement dit, alors que certains prônent un accroissement de la production, quitte à importer davantage de matières premières, d'autres invitent à réduire largement notre dépendance sur certains produits (porcs, ovins, semences, bois, etc...) tout en donnant la priorité à la valorisation de ressources naturelles mal exploitées.

Les "productivistes" mettant à leur crédit les soldes positifs de la balance commerciale agro-alimentaire française, leurs adversaires les invitent à se pencher sur le contenu en import de la production agro-alimentaire : 17 %, ce qui est suffisant pour rendre la balance export/import de l'activité agro-alimentaire globalement négative !

Parallèlement, la spécialisation de régions (lait, volailles, porcs pour la Bretagne) a offert d'importants débouchés pour nos partenaires étrangers (protéines, machinisme, énergie), marginalisé d'autres régions ayant peu d'opportunités quant à ces productions, faisant obstacle, du même coup, au développement éventuel d'autres productions (ovins, bois, protéines...).

Il s'agit désormais de refaire les comptes et de s'habituer à penser autre chose que lait, porc, volaille pour l'agriculture bretonne.

(1) Pernet F. : Résistances Paysannes (déjà cité)

(2) de Ravignan F. : L'agriculture, pétrole vert de la France ?
Economie Rurale n° 139, 1980.

1.9. PRODUCTIVISME, QUALITE DE LA VIE ET EQUILIBRES ECOLOGIQUES

Les exemples abondent, mettant en cause les méfaits d'une agriculture de type industriel : pollution de nappes d'eau reliée aux épandages de lisier, pollution du Scorff (teneur élevée en nitrates)...

Parallèlement, des normes sont peu à peu mises en vigueur ; quelque soit l'issue de ce genre de débat sur une agriculture productiviste, cette dite-agriculture sera soumise de plus en plus fortement à ces normes de diverses natures (écologiques, génétiques, diététiques...)

Les souhaits sont nombreux quant à l'émergence d'autres modèles de développement agricole, encouragés par les responsables politiques, capables de se reproduire socio-économiquement, soucieux d'une profonde harmonie entre l'homme et son "Pays".

Nécessairement, les choix d'une politique de développement agricole auront à se positionner au sein de ce débat. Au détriment de la logique libérale et productiviste, nombre d'auteurs (dont JC. Tirel dans l'article précédemment cité), d'acteurs du développement agricole et rural mettent leurs préférences dans la préparation des bases d'un autre développement tout en menant une politique de rupture progressive avec certaines modalités du développement actuel conduisant à des impasses.

Notons enfin que ces choix auront à insérer divers paramètres qui accompagneront l'évolution du développement agricole :

- contexte socio-économique (dont l'importance nous est apparue dans l'analyse prospective régionale)

- multipolarisation de plus en plus poussée du monde agricole (conséquences de la spécialisation, options politiques, fracturations syndicales, etc...)

- contraintes de l'extérieur (PAC, (1), Pays Tiers, ...)

- aspirations des agriculteurs (autres modes de développement, refus d'une insertion économique qui leur est dommageable,...)

- stratégies syndicales, des firmes agro-alimentaires, ...

- maintien de l'emploi régional,

- assurer un revenu décent,

- recherche d'une plus grande indépendance (énergie, protéines pour la Bretagne)

- contribuer à une compétitivité des exploitations (gestion technico-économique)

(1) PAC : Politique Agricole Commune.

- valorisation des ressources naturelles par les agriculteurs
(bois, protéines...)

- accroître le niveau de formation des agriculteurs.

Les axes d'une telle politique peuvent se révéler difficilement conciliables dans le cas où l'un ou l'autre est obstinément privilégié. Pour en mesurer les conséquences, l'analyse prospective nous serait utile mais plus que celle-ci, c'est la cohérence des diverses forces du développement agricole (agriculteurs, syndicats, pouvoirs publics, etc...) qui est à rechercher pour trouver un juste équilibre.

Nouveaux objectifs, besoins de prospective, recherche d'une meilleure concertation entre les divers acteurs du développement, ces propositions seront reprises au sein des diverses hypothèses de programmes d'action.

Reportons-nous au début de notre exposé : quatre questions étaient avancées, il nous reste à cerner celle du maintien dans les zones sensibles de Bretagne Centrale d'une agriculture compétitive ?

CHAPITRE II. QUELLE COMPETITIVITE POUR LES ZONES SENSIBLES DE BRETAGNE CENTRALE ?

II.1. GENESE DU SYSTEME PRODUCTIF BRETON ACTUEL

Depuis la fin des années 50, c'est le facteur travail qui est devenu le centre de préoccupation des agriculteurs, travail placé au coeur du processus d'intensification (1).

L'intensification du travail peut suivre des voies très diverses, fonction des structures, des systèmes, des régions mais elle se caractérise principalement par :

- une augmentation du rapport capital/travailleur
 - ou une augmentation du rapport terre/travailleur
 - ou les deux à la fois.
- + Dans le cadre de la Bretagne, le volume de travail était difficilement compressible, aussi avons-nous assisté tout d'abord à une augmentation du rapport capital/travailleur : accroissement du cheptel vif, du matériel, des bâtiments, des consommations intermédiaires : première ébauche d'un système de production gourmand en capital.
- + Compte tenu ensuite du caractère limité de l'accumulation du capital qui paramètre le rapport capital/travailleur, le souci de parité de revenus avec les autres catégories socio-professionnelles, l'exode rural aidant, l'augmentation du rapport capital/travailleur s'est doublée d'une augmentation du rapport terre/travailleur.

Ces deux processus se sont produits vraisemblablement parallèlement mais le dernier processus prend, peut-être aujourd'hui, plus d'actualité.

Ce système, gourmand en capital répétons-le, ne peut être rentable que sur un substrat de bonnes terres : l'exemple du maïs en Bretagne est éclairant sur ce point : l'importance de l'input engagé (semences sélectionnées, engrais, produits de traitements) implique l'emblavement du maïs sur des terres capables de reproduire, au moins, le capital engagé ; culture du maïs qui nécessitera de plus un capital matériel conséquent. L'agriculteur ne prendra pas le risque de semer un maïs sélectionné sur des terres souvent détrempées ou sur des terrains rocailloux, en pente qui empêcheront toute récolte mécanisée.

- + Le système productif, ainsi engendré, présente deux caractéristiques essentielles :
- exigeant en capital (de par sa nature)
 - privilégie les bonnes terres, ne pouvant être rentable que sur celles-ci.

(1) Tirel JC. : Débat sur le productivisme (déjà cité).

Système, donc, qui polarise des zones à contexte pédo-climatique favorable (zones légumières, bassin laitier) et qui en délaisse d'autres (Bretagne Intérieure) ; pour ces dernières, un "ballon d'oxygène" était fourni par le hors-sol, palliatif à l'inconvénient de mauvaises terres ou de petites surfaces, ballon d'oxygène car les difficultés de marché, les rapports de prix, la hausse des taux d'intérêts ont fortement limité l'évolution du hors sol.

Tenant compte du caractère limité de l'accroissement du capital par travailleur, chacun se tourne vers une augmentation du rapport terre/travailleur.

+ Seulement voilà, le facteur terre est limité quant à sa quantité disponible (à la différence du facteur capital, abstraction faite des disponibilités monétaires de l'agriculteur). D'où naissance d'une confrontation "sur le terrain" aperçue précédemment sous diverses modalités : installation, agrandissement, rétention.

Deux phénomènes se conjuguent donc dans le cadre des zones sensibles :

- faveur pour les terres à bon potentiel agricole ; délaissement, abandon des autres (friches, déboisement)

- confrontation dans le partage du foncier, paramétrée par le nombre de candidats à l'installation et à l'agrandissement, confrontation amplifiée sur les bonnes terres.

C'est à ce stade que peut s'insérer la notion de compétitivité.

II.2. *UNE AGRICULTURE COMPETITIVE DANS LES ZONES SENSIBLES : ENJEUX, PERSPECTIVES, ALTERNATIVES*

II.2.1. Enjeux

La compétitivité est souvent associée au terme de coûts de production : l'abaissement de ces coûts est, à la fois, un objectif micro et macro-économique qui passe, selon certains nous l'avons vu, par un agrandissement des structures (nécessité des économies d'échelle).

Ainsi, dans la logique précédente, l'intensification qui engendre le maintien de la compétitivité passe par des voies structurelles (1). Impératifs d'économies d'échelle, de rentabilité des capitaux exigent une surface de plus en plus grande.

Notons pour l'instant que :

- ces économies d'échelles ne se manifestent guère, passé un certain seuil d'agrandissement,

- cette recherche de productivité se situe dans l'état même du système productif décrit précédemment.

(1) Reportons-nous à la question posée : maintien dans ces zones d'une agriculture compétitive et donc la recherche des moyens pour la maintenir et des conséquences structurelles des moyens proposés.

La compétition, selon sa définition, a pour résultat final, l'élimination de certains des individus se trouvant en concurrence : si celle-ci s'est révélée efficace à l'échelle de régions (production laitière bretonne favorisée à celle de Franche-Comté), elle peut l'être également au sein d'une même région et plus encore, entre différents agriculteurs ... Est-ce le résultat recherché ?

Rappelons enfin la relation mise en évidence entre mode de développement actuel et émergence des zones sensibles.

II.22. Perspectives

Pour nombre d'auteurs (1), la recherche d'une agriculture toujours plus compétitive au sein de zones sensibles conduit inéluctablement à une désertification encore plus prononcée.

D'autres privilégient les bénéfices de cette agriculture pour l'ensemble de la collectivité (2) : alimentation moins chère, politique d'exportation, ...

Si les objectifs de revitalisation sont inconciliables avec la poursuite du développement actuel, la finesse des choix politiques sera appréciée par la juste prise en compte des "variables" en présence : emploi, désertification, coûts sociaux, d'entretien, aspiration des habitants du pays, etc...

II.23. Alternatives

Il s'agit tout d'abord de défaire le mythe d'un nécessaire agrandissement dans le maintien de la compétitivité : l'agrandissement des structures se fera "naturellement" de par la situation démographique actuelle, il s'agit, non pas de le provoquer mais de l'accompagner. De plus, un agrandissement exagéré n'est possible qu'à ceux qui en ont les moyens financiers : la reproduction des exploitations tendrait à être uniquement assurée par l'assise financière.

La compétitivité, au sujet des zones sensibles, serait davantage à rechercher dans la combinaison : terre, capital, système productif :

- favoriser des systèmes moins gourmands en capital
- veiller à un équilibre quantitatif terre-capital, de façon à assurer la rentabilité des capitaux investis
- concernant l'installation des jeunes, il serait nécessaire de la coupler par une aide progressive : une étude INRA (3) sur l'intensification laitière dans l'Ouest montre que les agriculteurs les plus vulnérables économiquement sont ceux qui, installés récemment, n'ont réalisé que partiellement leur croissance intensive.

(1) Pernet F. : Résistances Paysannes (déjà cité)

(2) Bergmann D. : Pour une politique agricole productiviste (déjà cité)

(3) Hairy D. : La production laitière dans l'Ouest, intensification de la production et endettement des exploitations - INRA-CCAO, 24 pages + annexes, Mars 83.

- encourager une diversification des productions, rechercher de nouveaux créneaux d'écoulement.

II.3. CONCLUSION

Cette recherche de compétitivité pour l'agriculture des zones sensibles sera fortement paramétrée par :

- la politique foncière mise en place
- la volonté des agriculteurs désireux de "rester au pays"
- l'aide des collectivités, des pouvoirs publics dans la recherche de systèmes productifs adaptés.

Ceci nous amène à considérer les propositions émises en faveur d'une revitalisation de l'agriculture des zones sensibles.

TROISIEME PARTIE

PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR UNE REVITALISATION
DES ZONES SENSIBLES

the first two years of life, and the third year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The first year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The second year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The third year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The fourth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The fifth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The sixth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The seventh year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The eighth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The ninth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The tenth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The eleventh year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The twelfth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The thirteenth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The fourteenth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The fifteenth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The sixteenth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The seventeenth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The eighteenth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The nineteenth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The twentieth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The twenty-first year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The twenty-second year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The twenty-third year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The twenty-fourth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

The twenty-fifth year of life is the most critical period for the development of the child's personality.

CHAPITRE I. PROPOS INTRODUCTIFS AUX HYPOTHESES D'ACTION EN FAVEUR DES ZONES SENSIBLES DE BRETAGNE CENTRALE.

En guise d'introduction à l'émission de propositions relatives aux zones sensibles, il nous a semblé souhaitable de :

- préciser la place que peut avoir l'activité agricole dans une région délaissée économiquement ;
- centrer l'analyse précédente c'est à dire préciser ses finalités ;
- donner quelques éléments sur l'espace visé par les hypothèses d'actions.

I.1. L'ACTIVITE AGRICOLE DANS UNE REGION DELAISSEE ECONOMIQUEMENT

Les études de disparité régionale dans la croissance de l'agriculture française nous montrent la liaison étroite entre ces disparités et le processus de croissance de l'économie toute entière (1).

Ainsi, la région Bretagne Centrale, de par sa vocation essentiellement agricole (vocation de fait, car elle n'en a pas d'autre !) et son éloignement des premiers centres industriels et urbains induisant le maintien d'une population agricole nombreuse et une certaine lenteur dans la diffusion du progrès technique, a souffert et souffre encore d'un handicap cumulatif.

Aujourd'hui, dans un contexte de crise, de chômage, de surproduction agricole, l'agriculture se voit réduite à sa seule fonction économique :

• La "fourniture" de main d'oeuvre ne se fait plus pressante dans un contexte général de chômage ;

• L'agriculture a plus que largement rempli son contrat quant à nourrir une population de plus en plus urbanisée.

Ainsi, depuis longtemps déjà, secteur passif, entraîné, soumis aux aléas d'une croissance générale multipolaire, fracturé par divers courants internes tendant plus à s'opposer qu'à ressourcer une agriculture en mal de vocation et qui, de plus, minent son unité revendicative, la voici peu à peu marginalisée de l'activité économique.

C'est en ces termes que peut se poser une réflexion sur le rôle de l'agriculture au sein de zones délaissées économiquement.

Quels coûts pour la collectivité ? question posée par les responsables des pouvoirs publics, en vue d'une "assistance" de l'activité agricole, de la vie rurale, tout en visant une reconversion "en douceur" vers une agriculture fortement extensive :

(1) : PAUTARD J. : Les disparités régionales dans la croissance de l'agriculture française, Paris, Gauthier-Villars (1965)

Sans le poser verbalement, c'est la solution envisagée dans un proche avenir par nombre d'acteurs du développement agricole, leur vue étant confortée par la situation démographique existante et le contexte général d'une agriculture victime de sa surproduction.

Ainsi, des structures beaucoup plus lâches, des aménagements d'espaces naturels, des terres remises en friche, des reboisements : tout ceci nous donne un visage d'avenir pour la Bretagne Centrale dont le maintien d'une vie sociale, de services publics, ne pourra être obtenu qu'au prix d'une décentralisation d'activités non agricoles, clé de l'avenir de régions à agriculture extensive (1) ; cela suppose des moyens de communication modernes, des industries voulant bien se déconcentrer, etc... Bref, du pouvoir, de la volonté : ressources bien rares en ces temps qui courent...

Les acteurs du développement rural n'y croient pas, persuadés que ce développement est indissociable d'un maintien de l'activité agricole et méfiants quant à l'intrusion d'un environnement économique coupable, selon eux, et pour une part, de la désertification du milieu rural.

S'il est quasiment certain, que pour longtemps encore, l'agriculture des zones sensibles tiendra plus un rôle de maintenance que de catalyseur, l'heure est à la concertation entre les acteurs du pouvoir local, régional et ceux qui, décidés de "vivre au pays" ont une motivation profonde pour le renouveau de leur région.

Dans une zone "saignée démographiquement", la place ne peut qu'être laissée à l'initiative de ceux qui veulent "rester au pays" ; c'est au carrefour du réalisme, de la volonté créatrice, de la compréhension mutuelle, que doit se faire la réflexion sur l'avenir de la région.

L'urgence de canaux de concertation, de communication entre les différents acteurs du développement agricole et rural se fait alors plus que jamais sentir pour définir les nouveaux rôles d'une agriculture propice à la revitalisation du milieu rural : cet objectif, trame de notre étude, nous invite, avant l'émission de propositions, à centrer notre analyse pour y trouver une cohérence indispensable à la validité de ces propositions.

I.2. ANALYSES, PERSPECTIVES, PROPOSITIONS : QUELLES FINALITES ?

I. 21. Un souci majeur : prendre en compte l'avis des agriculteurs

Les seules études économiques et statistiques n'expliquent que partiellement une réalité très diversifiée ; aussi, parallèlement à ces études, avons-nous présenté l'analyse de la situation actuelle vue par les agriculteurs ainsi que leurs propositions.

. En effet, il est indispensable de replacer l'agriculture dans les espaces qui lui sont propres. Ainsi, malgré tous les déboires de sa profession, ce que l'agriculteur apprécie le plus, c'est sa liberté, toute relative : liberté d'entreprendre, de gérer, liberté dans son travail, ses modes de vie, ... Et c'est justement dans cet espace de liberté que s'inscrivent les disparités du monde agricole : disparités dans les systèmes de production, dans l'intensification, dans le raisonnement technico-économique, dans les aspirations, les modes de vie, la conception du métier d'agriculteur.

(1) Bergmann D : notes rapides sur la politique agricole n° 6 - INRA - Economie - Paris Juin 1982.

Pour cerner cette dimension, pas de modèle économétrique, à moins de définir plus ou moins arbitrairement un critère quantifiable pour chacune de ces disparités : celles-ci ne se prêtent guère à une quantification. Non, cette voie nous fait décoller de la réalité sans nous permettre de la comprendre. La réalité part de celui qui est inséré dans le milieu rural, qui y vit, qui reproduit ce milieu : nous voulons parler de l'agriculteur.

. Ainsi, il est à remarquer que l'outil d'analyse économique employé est insuffisant et modifie de plus la perception de la situation : l'agriculteur ne "figure" souvent qu'en "solde" : le revenu agricole n'apparaît-il pas comme un reste laissé - généreusement - par d'autres agents économiques peu enclins à remettre en cause un rapport de forces souvent défavorable à l'agriculteur ? Trop souvent rétrospectif dans son analyse technico-économique, cet outil regarde le passé pour faire émerger une prospective globalisante n'ayant rien à voir avec les aspirations des agriculteurs.

Cependant, ne nous fourvoyons pas : l'outil d'analyse économique est nécessaire, nous l'avons utilisé, notre propos rend compte du fait qu'il n'explique pas tout et qu'utilisé exclusivement, il renvoie à une "solution tamponnée", image très floue de la réalité.

I. 22. Un enjeu plus important : donner la primauté à l'homme

Ainsi, prendre en compte l'avis des agriculteurs relève d'un enjeu autrement plus important : donner la primauté à l'homme.

Rendre l'homme premier dans tout développement, c'est centrer notre analyse, y trouver la fin et les moyens.

Cette vérité, peut-être trop banale pour certains, est trop souvent bafouée aujourd'hui pour que nous la passions sous silence :

En ce qui concerne l'agriculture, sa fonction première, a été de nourrir les hommes : elle le réussit très bien dans nos régions. Participant au développement d'autres activités par l'apport de capitaux, de main d'oeuvre, elle s'est vue assigner une fonction économique, les autres secteurs prenant de l'importance, l'agriculture est très vite devenue un secteur passif, entraîné. Sa fonction économique étant maintenant première, il faut donc qu'elle soit rentable, compétitive, exportatrice, "en harmonie" avec les autres secteurs économiques...

De plus en plus, actuellement, dans les discours bien pensants, cette fonction bénéficie de toutes les mesures. Conséquence de cet "économisme" (1), nous constatons aujourd'hui la désertification de certaines zones rurales, couplée, dit-on, d'une moindre compétitivité : l'outil économique forgé pour l'analyse, caractérise "économiquement" (comment pourrait-il le faire autrement ?) une situation pathologique d'une autre nature, d'un point de vue social, dans la relation de l'homme à son espace.

(1) Economisme : consiste à considérer toute activité humaine que sous le seul rapport de sa finalité économique.

Résumons cette évolution : l'homme, dans sa relation avec l'espace, a créé une économie qui lui était subordonnée, cette économie se connectant à d'autres relations, à d'autres aspirations, s'est libérée de la contrainte humaine, puis a inversé les rôles sujet-objet.

Par cette approche, il ne s'agissait pas de revenir à une nostalgie d'antan (qui nous est d'ailleurs inconnue) mais d'analyser l'appréhension d'un problème, appréhension partielle, non explicative et qui décentre l'homme de sa fonction véritable et légitime.

Ainsi :

- les aspirations de l'homme ne se réduisent pas à un meilleur revenu ;
- elles ne peuvent être bafouées au nom d'un critère de compétitivité qui n'a de valeur que pour celui qui en reçoit les "fruits" ;
- les aspirations de l'homme doivent forger les relations avec autrui, avec l'espace qui lui est soumis ;
- elles doivent être discernées pour son bien et le bien commun ;
- l'homme sera premier (avant le capital, le travail, l'économie) que dans la mesure où il s'en donnera individuellement et collectivement les moyens : c'est un combat incessant qui prend source dans la recherche de sa nature profonde.

I. 23. Dans ce sens, quelle politique de développement agricole ?

Donner la primauté à l'homme : quelles en sont les modalités possibles dans une politique de développement agricole ?

I. 231. *Politique et développement (1)*

Selon la définition commune, une politique est un ensemble d'objectifs, de moyens et de stratégies pour les mettre en oeuvre. Dans le "feu de l'action", par le biais d'individualismes outranciers, objectifs ou finalités ont souvent été détournés, plus grave est la situation lorsqu'il y a tout simplement absence de politique au sens défini ci-dessus. Ainsi, l'Etat, les Pouvoirs Publics se doivent de promouvoir un développement authentique où l'homme est premier : économisme et matérialisme sont deux erreurs fondamentales qui consistent à réduire les activités humaines sous le seul angle économique ou matériel, l'homme a priorité sur le travail qui a lui-même priorité sur le capital, le capital étant un fruit du travail.

(1) Vermersch Dominique : Rapport de pré-stage, préparation DAA économie, ENSAR, Chaire d'Economie Rurale, Juillet 1982.

Que ce soient dans l'un ou l'autre des systèmes économiques dominants de notre époque (qui procèdent du même productivisme générateur), leurs erreurs respectives occasionnent de graves problèmes : le "laissez-faire" a induit un développement régulé par la seule logique du profit entraînant, dans le secteur agricole, l'élimination des plus faibles.

Aussi, donner la priorité à l'homme, c'est lui fournir en premier lieu un travail.

I. 232. *Priorité à l'emploi*

C'est peut-être au sein du milieu agricole que règne encore une véritable mystique de la production, où c'est le travail qui définit l'homme, qui lui garantit son existence sociale.

De plus, l'agriculteur, dans l'espace socio-économique qui lui est propre, a une conscience plus aiguë peut-être que d'autres, qu'il est le véritable sujet du travail, doué d'une initiative propre.

Enfin, les propositions, elles-mêmes, constitueront les modalités d'une politique de développement agricole adéquate aux objectifs assignés, à savoir la revitalisation du milieu rural.

I. 24. Conclusion

Ne cachons pas qu'il soit difficile de privilégier à tout prix cette vision de la situation ; dans un contexte de crise propice au repli sur soi, devant la diversité des options émises face aux problèmes de développement.

Les relations entre agriculteurs, et avec l'environnement agricole et rural, illustrent cet état de fait : nous en proposons une approche.

I.3. *ELEMENTS D'UNE APPROCHE SOCIOLOGIQUE DU MILIEU AGRICOLE*

Ces éléments ont été collectés au travers des enquêtes, rencontres auprès d'agriculteurs, responsables agricoles, personnes proches du milieu rural.

+ Notons tout d'abord que la majorité des agriculteurs rencontrés se sentent souvent incompris de l'environnement para-agricole ou extérieur : certains ressentent l'encadrement professionnel et public comme peu sensible à la réalité de chacun et estiment que la solution de leurs problèmes passera par un contact réel avec leur vie, leur situation et par une prise en compte de leurs aspirations.

Certains vont jusqu'à mettre en doute la compétence d'institutions agricoles ou para-agricoles dans leur analyse de la situation actuelle du développement : ils ne se sentent pas réellement guidés dans leurs choix de systèmes, de production, ... Si ce n'est par le souci commercial d'autres agents économiques.

D'autres agriculteurs éprouvent parfois des difficultés dans les formalités administratives, ils trouvent les procédures trop longues (obtention de prêts, de permis de construire, etc...). Dans cet exemple précis, n'y aurait-il pas quelque chose à faire ?

+ Ainsi donc, si les relations sont parfois "orageuses" entre agriculteurs et technostructure agricole, l'aspect conflictuel est aussi présent au sein même du milieu agricole qui n'échappe pas aux divergences d'opinion, aux conflits de génération, d'intérêts :

. Ce dernier cas apparaît clairement dans le domaine foncier : opposition farouche parfois entre, par exemple, de jeunes agriculteurs, depuis peu installés, fragiles économiquement mais désireux de s'agrandir et des exploitants plus âgés, ayant aussi "les dents longues" aiguisées par leur assise financière.

Ainsi, l'unité du monde paysan, ébranlée par la tension entre intérêts individuels, se trouve de plus en plus fracturée de par une conjoncture économique qui cristallise les positions ; l'émergence de solidarités ne peut se faire qu'autour de noyaux, par essence, solidaires (ex. : Père-Fils).

. Les divergences d'opinion, les différences de mentalité induisent également des tensions ; au sein même de la population des jeunes agriculteurs, la diversité des choix, des aspirations, des mentalités, des points de vue est très nette :

- pour l'un, c'est le travail qui est au centre et tout y découle : priorité au matériel, à l'agrandissement de l'exploitation, ... au détriment d'une ouverture sociale ;

- pour l'autre, le travail est subordonné à d'autres réalités : vie de famille, loisirs, vacances, niveau de vie, se mettre "au diapason" des autres catégories socio-professionnelles.

De cela en découlent une approche différente de la réalité agricole et une diversité dans les revendications.

. Les conflits de génération se posent alors, semble-t-il, avec plus d'acuité qu'autrefois : les divergences d'opinions décrites précédemment y trouvent un espace, aiguisées, de plus, par des différences de formation.

Ce caractère conflictuel, considéré globalement, n'incite pas à une revitalisation du milieu rural ; le repli sur soi, sur la seule cellule familiale, est souvent préféré à la création d'autres espaces solidaires.

+ La réalité de la dynamique sociale des agriculteurs nous est révélée également par le syndicalisme : notre sujet n'est pas d'en étudier tous les aspects mais, au vu des propos précédents, l'unité syndicale semble de plus en plus chétive . les revendications paysannes prenaient appui sur cette unité : aujourd'hui, les distorsions apparaissent de par la spécialisation croissante de chacun, la diversité des options politiques...

De plus, le syndicalisme peut être récupéré parfois comme moyen d'ascension sociale, comme défense d'intérêts individuels.

Si l'activité syndicale entre, de manière évidente, dans le domaine de la politique (entendue comme souci du bien commun), il est honnête de s'interroger sur la pratique effective de ces syndicats, entendus comme éléments créateurs de solidarité...

+ Enfin, une réflexion intéressante serait à mener sur l'élaboration des choix de l'agriculteur : traditionnelle sagesse paysanne, mentalité, besoin de rivaliser avec le voisin, soif d'entreprendre davantage, inflexions des organismes de développement, etc... en sont les paramètres, mais ceux-ci dans quelles mesures ?

La dynamique de décision de l'agriculteur nous semble très diverse selon les cas mais contribue grandement à l'évolution du développement agricole.

Notons, en guise de conclusion, que la dynamique sociale agricole est fortement paramétrée de par les disparités existantes. Si les évolutions techniques ont été les plus marquantes jusqu'à ces dernières années, d'autres évolutions apparaissent également dans les aspirations de chacun, les relations sociales et les modes de vie.

Pour prendre en compte ces nouvelles données dans une politique de développement agricole, il nous semble indispensable de connaître cette réalité ; les élus locaux, régionaux, ont-ils pleine connaissance de la réalité agricole de leur région, de ses problèmes, de ses conditions de développement ?

CHAPITRE II. HYPOTHESES D'ACTIONS

II.1. HYPOTHESES D'ACTIONS CONCERNANT LA FORMATION DES AGRICULTEURS ET LA VULGARISATION

La faveur pour ce type d'actions n'est pas à attribuer exclusivement aux cantons sensibles mais ces problèmes de formation et de vulgarisation ne peuvent qu'aggraver la sensibilité économique de ces zones.

II. 11. Reprise des constats

Précisons que l'essentiel de ces constats ont été formulés lors de nos diverses enquêtes ainsi que dans les comptes rendus des Etats Généraux du Développement Agricole (1).

II. 111. *Revenus agricoles et formation*

Pour un même système de production, une même grandeur économique, les revenus d'exploitation peuvent être très différents : nous posons l'hypothèse que ces différences trouvent leur origine dans les écarts de compétence dans la gestion technico-économique des agriculteurs. Cette compétence s'acquiert par la pratique, bien sûr, mais aussi par la formation et sur ce point, l'avis est unanime : agriculteurs, encadrement, vulgarisation, personnes proches du milieu agricole...

Cette absence ou ce manque de formation (que ce soit technique ou générale) se concrétise par :

- une faible ouverture à l'évolution des techniques,
- des erreurs de gestion, de choix d'investissement ; ce qui peut être dramatique dans une zone où la capacité d'investissement est souvent limitée (cf l'approche des résultats économiques p 22),
- un manque de maturité dans l'élaboration des choix (systèmes de production et financements) : toute erreur peut être fatale quant à la survie de l'exploitation.

La maturité du discernement se pose vraiment lors de la présence, par exemple, de divers agents technico-commerciaux (firmes privées ou coopératives) qui "étaient" devant l'agriculteur différents choix de productions, matériels, ateliers, ... L'agriculteur rencontre des difficultés pour discerner, comparer, évaluer, saisir l'utilité de l'achat, au travers du souci commercial de l'agent ; il décide souvent seul ou demande au conseiller agricole de faire le choix à sa place.

Dans tout cela, il s'agit moins d'entamer le procès de tel ou tel mode de développement agricole mais de trouver l'origine de nombreux "cas difficiles" et de la dispersion flagrante des revenus.

(1) Comptes-rendus des Etats Généraux du Développement Agricole (déjà cité).

Aussi, un important effort est à réaliser dans ce domaine tant :

- dans l'impératif d'une formation technique et générale,
- dans le contenu de la formation,
- dans la vulgarisation ; nous en disons ici quelques mots :

II. 112. *La vulgarisation : faible pouvoir de diffusion*

Si les groupements de vulgarisation agricole, les centres d'études et de techniques agricoles ont contribué de façon notable au développement, il n'en reste pas moins que ces cellules de vulgarisation n'ont entraîné et n'entraînent aujourd'hui qu'une "frange" d'agriculteurs, sensibles aux progrès et à l'évolution des techniques.

Ces cellules ont de trop faibles moyens pour une réelle diffusion des informations dans tout l'espace qui leur est assigné.

Autre reproche fait à la vulgarisation : elle est souvent, paraît-il (1) orientée vers les jeunes agriculteurs et se préoccupe peu des agriculteurs âgés : s'agit-il d'un problème de communication entre générations formées à des "écoles" très différentes ?

Il n'empêche que le problème demeure et fait obstacle à une prise en charge collective du développement agricole local.

Si les constats sont éloquentes, les propositions ne pourront l'être que dans la mesure où les agriculteurs s'y inséreront et les appuieront.

II. 12. Propositions en faveur de la vulgarisation et de la formation des agriculteurs

- "le conseil neutre" (indépendant de firmes privées coopératives, etc...) est bien apprécié : il s'agirait peut-être de le renforcer dans les zones sensibles, par une aide au financement de postes. Ces conseillers seraient compétents dans la gestion technico-économique et contribueraient à l'élaboration d'un cadre de réflexion sur l'évolution des systèmes de production en tenant compte des potentialités de la zone, de la conjoncture économique, des compétences et souhaits de l'agriculteur.

- formation des jeunes qui s'installent.

Rappelons l'absolue nécessité d'une formation générale accrue dans l'optique d'une meilleure aptitude au discernement, au raisonnement technico-économique et à la décision : l'agriculteur a, en face de lui, dans ses responsabilités professionnelles, des interlocuteurs plus "aiguillés", dirons-nous au raisonnement, le rapport peut lui être défavorable. L'agriculteur, pour l'exercice de sa profession, se doit de prétendre à une meilleure formation générale qui l'incitera, par la suite, à la formation continue, technique, au recyclage, etc...

(1) D'après enquêtes auprès d'agriculteurs.

- quant à la formation technique (dont le substrat est la formation générale), sa qualité première serait de faire prendre conscience de la polyvalence de la profession.

Ensuite, valoriser cette formation, non pas par une sélectivité accrue mais en la densifiant : des propositions peuvent être faites en ce sens : aides à l'enseignement agricole, séminaires de formation (économie, conjoncture, développement agricole régional, etc...).

Ces propositions oeuvrent en faveur des résultats à moyen terme. Elles se veulent conforter le rôle primordial de l'agriculteur dans le développement et valoriser sa fonction au sein d'un espace socio-économique qui l'a souvent dévalorisé.

II.2. HYPOTHESES D'ACTIONS CONCERNANT LE FONCIER

"Il n'y a pas que le Centre de la France et les zones montagneuses qui se vident de leurs agriculteurs. L'hémorragie touche aussi les départements de l'Ouest, de façon moins spectaculaire mais tout aussi inquiétante" : près de 40 % des exploitants prendront leur retraite d'ici 1990 (28 % de la SAU sera libérée) et seulement un sur quatre sera remplacé. Certaines régions atteignent le seuil de la dévitalisation rurale, c'est le cas de la Bretagne Centrale (1).

Or, depuis plus de 20 ans, les déclarations concernant la politique foncière réaffirment la nécessité de maintenir l'exploitation familiale, de contrôler l'évolution des structures, de limiter la charge foncière et, surtout, de donner la priorité aux installations. Cependant, la plupart des mesures mises en oeuvre depuis le début des années 60 s'inscrivent dans une toute autre perspective : celle de l'exode agricole et de la concentration foncière. De nombreux projets ont vu le jour ces dernières années ; les offices fonciers en particulier, sont au coeur des débats. Mais quels seront les moyens financiers et législatifs de ces organismes publics dont la principale mission serait l'attribution des terres ? Jusqu'à présent, la quasi-totalité du monde agricole est opposée à ce projet. Certaines organisations professionnelles (FNSEA, CNJA et APCA) estiment que "la collectivisation des terres est au bout du chemin" et prophétisent "la guerre au village" : "une surveillance quasi-permanente des faits et gestes de chacun". D'autres (CNSTP, FNSP, Inter Paysanne) considèrent ce projet comme insuffisant et réclament la réforme de la législation sur les structures (loi d'orientation de 1980) ; pour eux, réglementer l'usage du sol suppose la dissociation du droit de propriété et du droit d'exploiter(2).

(1) Gaillard Philippe : "Difficile relève. Quatre départs, une arrivée : le compte n'y est pas..." Ouest France - 18 Juin 83

(2) Boscheron Daniel et de Crisenoy Chantal : "La politique foncière agricole : rupture ou continuité ?" p 1 à 9 Etudes Foncières n° 18 Hiver 83.

Malgré l'incertitude qui entoure les modifications susceptibles d'être apportées à la législation foncière dans un avenir plus ou moins proche, des actions concrètes peuvent être menées en faveur de l'installation. Des agriculteurs ont émis des propositions concernant le foncier (cf paragraphe I322 p 68) et des initiatives intéressantes prises dans d'autres régions pourraient être tentées en Bretagne Centrale.

Ainsi l'ADASEA de la Mayenne a t-elle réalisé en 1981 un double fichier afin d'accroître le nombre d'installations. Cet "outil" est constitué par :

- un fichier "départs" recevant les demandes IVD d'exploitants sans successeur,

- et un fichier "installations" recevant les dossiers DJA de jeunes à la recherche d'une exploitation.

Il a permis, en deux ans, 11 installations supplémentaires dans ce département.

L'ADASEA envisage d'améliorer ce système-fichier en "associant tous les partenaires à cette action. Non seulement les candidats et exploitants du fichier, non seulement l'ensemble des organisations agricoles mais aussi le syndicat de la propriété agricole, les notaires". Elle prévoit également la "création de relais cantonaux regroupant ces derniers jusqu'aux élus locaux, par la mise en place de comités locaux d'installation"(1).

Cette idée de comité est à retenir. En effet, il pourrait s'agir d'un centre d'information et de concertation mais aussi, s'il y a lieu, d'une base locale de préparation et de coordination d'opérations foncières.

II.21. Comment créer un tel comité ?

Si tous les individus et groupements concernés par la répartition des terres sont conscients de la nécessité de favoriser les installations, ils ne seront certainement pas tous enclins à participer à une action commune, même si celle-ci se limite à la formation d'une banque de données sur les mouvements fonciers et humains. L'intervention d'un agent d'animation sera, sans nul doute, indispensable.

II.22. Les rôles du comité local

Deux fonctions permanentes lui seraient assignées : celle d'observatoire foncier et celle de lieu de rencontres. Un rôle supplémentaire pourrait lui être éventuellement imparti dans le cadre d'opérations foncières.

(1) Puaud Guy : "Idées neuves sur l'installation. Déjà onze installations grâce au fichier". Ouest France - Juin 1983.

II.221. *Un observatoire foncier*

Les différents mouvements fonciers lui seraient signalés, librement ; si les ventes sont obligatoirement soumises à publicité, ce n'est pas le cas pour les locations. Ce système ne permet évidemment pas de réaliser une cartographie précise des changements fonciers ; une réelle "transparence" de ces mouvements, réclamée par certains agriculteurs, nécessiterait l'appui d'un outil législatif.

D'autre part, les candidats à l'installation recherchant des terres pourraient s'y faire connaître.

Le comité réalise ainsi un double fichier au niveau cantonal. Toutes les offres pourront ensuite parvenir aux autres comités locaux du département ou de la région.

II.222. *Un lieu de rencontres*

Le comité peut devenir un lieu informel d'échanges entre les agriculteurs.

Il devra, avant tout, permettre aux candidats à l'installation et aux exploitants cédant leur exploitation de se rencontrer.

Dans certains cas, des "contrats de parrainage" (1) pourraient s'instaurer entre jeunes qui veulent s'installer et qui sont à la recherche d'une ferme et agriculteurs, sans successeur, souhaitant cependant transmettre leur exploitation. Cette formule permettrait d'assurer un relais progressif ; elle demanderait toutefois à être officiellement reconnue afin que le jeune puisse bénéficier, en particulier, d'un financement adapté.

II.223. *Le comité local dans le cadre d'opérations foncières*

Si des opérations foncières sont décidées au niveau du canton, ce comité pourra être utilisé comme base locale de préparation et de coordination des différentes actions structurelles, afin que celles-ci ne soient pas conçues de manière ponctuelle et isolée.

Quelles opérations foncières peut-on envisager ?

+ Des actions "immédiates" (classiques) par attribution d'aides ou de primes afin de :

- favoriser la libération et la location de terres en faveur de jeunes agriculteurs,

- éviter le démembrement de l'exploitation (séparation du corps de ferme et de la SAU) lorsque les terres sont cédées à un jeune.

(1) Proposition figurant dans le rapport final des Etats Généraux du Développement Agricole - Région Bretagne.

- restructurer les exploitations reprises par des jeunes :
remembrement, échanges amiables...

+ Des actions d'"accompagnement" (à plus long terme)

- si l'on veut augmenter le nombre des exploitations libérées
dans leur intégrité (terres + corps de ferme), il convient de préparer
les agriculteurs âgés à la retraite.

En effet sans aborder le problème pécunier qui, certes, a son
importance, cette mutation est très mal acceptée : les agriculteurs
retraités ont tendance à conserver une petite activité agricole ou, du
moins, à demeurer sur l'exploitation (cf le témoignage d'un futur retraité
p 78). Cet agriculteur proposait d'organiser des réunions d'informations
illustrées par des visites d'exploitants retraités.

Parallèlement à cette sensibilisation, une action concernant
l'habitat pourrait être envisagée : relogement d'agriculteurs retraités
"au bourg".

- si l'on veut créer pour des candidats à l'installation des
exploitations viables, à partir d'un noyau d'exploitations et de terres
morcelées, il convient de programmer en partie les mouvements fonciers
cantonaux.

L'installation progressive d'un jeune à partir d'une surface
inférieure à la SMI(1) (une petite exploitation, par exemple) peut être
envisagée si des garanties lui sont apportées quant à son agrandissement.
Cela est possible grâce à des contrats d'engagement passés entre le
candidat à l'installation et les agriculteurs voisins, susceptibles de
libérer des terres dans un proche avenir.

Par le biais de tels contrats, on peut même concevoir la
constitution par les communes de blocs fonciers en prévision d'ins-
tallations.

II.23. Conclusion

Bien évidemment, les actions foncières précédemment envisagées
s'intègrent dans le cadre législatif actuel. Il est à noter, toutefois,
que certains agriculteurs réclament des mesures plus radicales afin de
maîtriser les structures : un véritable seuil de cumul (par exemple)
qui tiendrait non seulement compte de la valeur agronomique des sols,
des unités hors-sol mais aussi du nombre d'UTH travaillant sur l'explo-
itation. Avec le foncier est largement évoqué le problème de l'installa-
tion. Poursuivons donc.

(1) Le jeune agriculteur se voit, par contre, privé de certaines aides
(DJA, prêts JA...)

SMI : Surface Minimale d'Installation.

II.3. HYPOTHESES D' ACTIONS CONCERNANT L'INSTALLATION

Si le taux de reprise des exploitations dans les zones sensibles n'est pas le plus catastrophique de Bretagne, il n'en demeure pas moins inquiétant compte tenu du fort vieillissement de la population agricole. Ce défaut d'installation est ressenti un peu partout en France. Nombreux sont les motifs évoqués pour tenter d'expliquer ce phénomène (cf paragraphe I 32 p 67) :

- les jeunes ne veulent plus être agriculteurs en raison des conditions de travail et de vie, de l'incertitude quant au revenu, des contraintes administratives...

- les jeunes ne peuvent plus s'installer : l'accès au foncier est limité, le financement élitiste...

En vérité, il est difficile de diagnostiquer ce malaise. De plus, il faut tenir compte des disparités locales. Dans certaines petites régions la pression à l'installation est forte, dans d'autres elle est soit découragée par la rétention foncière et les agrandissements, ou soit absente, anihilée par les séquelles d'un exode ancien.

Quelles solutions apporter ?

"La diversité des situations rencontrées montre la nécessité de programmes locaux permettant des actions coordonnées et adaptées aux conditions locales et aux blocages spécifiques rencontrés" (1). De telles démarches commencent à voir le jour : action foncière dans le cadre du contrat de Pays Pourlet (cantons du Faouët, de Gourin et de Guéméné sur Scorff), par exemple. En effet, une connaissance plus fine de la réalité locale, afin de mieux cerner les difficultés rencontrées par les candidats à l'installation et les voies empruntées par les nouveaux installés, devrait permettre un meilleur ajustement des décisions aux besoins.

Même au niveau national, ce type d'analyse est riche en enseignements : 50 % (2) des nouveaux venus à l'agriculture s'installent sur une surface inférieure à la SMI ne pouvant ainsi prétendre aux différentes subventions gouvernementales (prêts JA, DJA...) ; de fait, 50 % des installations sont marginalisées alors que l'on clame partout : "priorité aux installations !" Comment ces critères "hors-normes" peuvent-ils juger la viabilité d'un projet d'installation alors que bon nombre de "cas difficiles" émanent de jeunes agriculteurs engagés dans un plan de développement ?

En période de surproduction agricole (lait, céréales, oeufs,...) certaines exploitations "se montent" sans avoir recours à un niveau de production élevé ; n'y aurait-il pas des voies à explorer ?

Ainsi, avant d'aborder les actions possibles en faveur des installations dans le Centre-Bretagne, nous avons tenu à montrer le côté néfaste du système normatif et l'intérêt d'une démarche locale en matière d'installation.

(1) Jeauneau Jean-Claude (CEMAGREF-Grenoble) "Où va l'agriculture française ?" "Installations et systèmes de production en zones de montagnes - Economie Rurale n° 155 - Mai-Juin 83

(2) Eicholtzer F. - président du MRJC - La Croix - 15 Juillet 83

II. 31. S'installer en Bretagne Centrale aujourd'hui

Dans moins de 10 ans, plus de la moitié des agriculteurs du Centre Bretagne auront cessé leur activité. Si le nombre d'installations n'augmente pas, l'avenir de ces zones rurales est gravement compromis.
(cf *toux de relève p 87*)

Une politique volontariste s'impose en matière d'installation. En effet, est-il vraiment souhaitable d'inciter les jeunes à s'installer "à coups de subventions" dans un contexte socio-économique délicat ? Ne serait-il pas plus efficace de s'attaquer aux obstacles qui freinent l'installation : formation, foncier, isolement, financement... ? Il faut toutefois veiller à ce que de telles mesures ne conduisent pas à l'assistanat du candidat à l'installation.

II.32. Formation et compétence (se rapporter au paragraphe II.1. p 120)

La période d'installation peut être propice à l'acquisition d'un complément de formation, par le biais de stages dont l'éventail devrait être élargi, et auprès d'agriculteurs disposés à accompagner le jeune agriculteur tout au long de sa démarche.

II.33. Le foncier

L'aménagement du foncier est souvent cité, à juste titre, comme le préalable indispensable à toute installation.

Nous avons déjà envisagé dans le paragraphe I2, des actions visant une meilleure connaissance et maîtrise des mouvements fonciers dans le cadre d'un comité local. Elles permettraient, en outre, d'assurer des installations progressives, formule très recherchée par les jeunes agriculteurs.

II.34. L'isolement

Compte tenu du faible nombre d'enfants d'agriculteurs susceptibles de remplacer le flot d'exploitants sur le point de partir, la Bretagne Centrale devra faire appel à des candidats extérieurs à la région ou/et au monde agricole. (Cf *toux de relève p87 et mouvements fonciers p 88*)

Devant cette nécessité, un effort tout particulier doit être engagé pour accueillir ces jeunes. En effet, l'environnement dans lequel se réalise l'installation est primordiale ; le jeune agriculteur recherche à s'installer auprès de parents ou d'amis afin de bénéficier de leur soutien matériel et moral.

Il faut favoriser les contacts entre les candidats à l'installation et les groupements de producteurs, CUMA... en vue de leur intégration mais aussi leur permettre de rencontrer d'autres agriculteurs susceptibles de les conseiller (nouveaux installés, agriculteurs pratiquant les mêmes productions...). Cette tâche incombe fatalement aux conseillers agricoles en raison de leur bonne connaissance du milieu local mais ils sont souvent débordés par leurs nombreuses fonctions : vulgarisation, cas difficiles, informations et suivi technique des installations. Ne serait-il pas possible de faciliter de tels échanges entre agriculteurs dans le cadre du comité local, observatoire foncier et humain bénéficiant d'un service d'animation ?

II.35. Le financement

Dans le cas d'un projet d'installation hors-normes (petites productions, surface de départ inférieure à la SMI, nombre de laitières considéré comme insuffisant...), le financement sera difficilement accordé par le Crédit Agricole, surtout en l'absence de garantie.

De tels projets peuvent être cependant viables mais les références manquent. De bonnes références économiques suffisent-elles ? La compétence de l'agriculteur est souvent essentielle à la réussite d'une installation mais comment l'apprécier ?

Les agriculteurs proposent d'élargir les conditions d'attribution des prêts à tous les systèmes de production et de les adapter aux conditions de reprise et d'installation qui peuvent être progressives.

II.36. Conclusion

De nombreuses actions sont à engager en faveur de l'installation. En particulier, ne conviendrait-il pas de prendre en compte toutes les potentialités du monde agricole, d'aider toutes les expériences ne relevant pas du modèle dominant (recherche-diffusion-formation-financement...).

II.4. *HYPOTHESES D'ACTIONS CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'AUTRES SYSTEMES DE PRODUCTION*

Certains agriculteurs très critiques à l'égard du système productiviste (surproduction, dégradation du revenu des plus petits, désertification des campagnes...) ont tenté d'expérimenter d'autres façons de produire ("plus autonomes et plus économes") et de développer d'autres productions (petites productions).

II.41. Une agriculture "plus autonome et plus économe" (1) (cf des exemples, annexes n° 24, 25)

Elle repose sur des techniques visant une meilleure maîtrise des coûts de production par un plus grand respect des équilibres naturels et par la promotion d'une agriculture de groupe (achats de matériel en commun : CUMA, GAEC..., banque de liser, entraide...). Sa finalité est de permettre à plus de gens de vivre de l'agriculture tout en réduisant la dépendance et le gaspillage énergétique et protéique ainsi que les risques de pollution.

Cette démarche commence à intéresser les agriculteurs car "elle semble valable économiquement" et répond aux problèmes actuels : renchérissement des consommations intermédiaires, sous-emploi... Elle est également souhaitée par certains responsables de la recherche agronomique comme le témoigne un rapport du directeur de l'INRA intitulé "pour une agriculture plus autonome et plus économe" : "il faut rendre notre agriculture moins fragile, plus raisonnée, plus soucieuse de son avenir à longue échéance ; s'efforcer de fournir des produits de qualité ; s'efforcer de réintroduire de nombreux actifs dans notre espace rural et répondre à la question 'importer ou produire des protéines'".

(1) Lubin B. "Des agriculteurs choisissent un autre type de développement".
Le Trégor - 7 Mai 1983.

II.42. Les petites productions (1) (cf. annexe 26)

"Les petites productions sont difficiles à enfermer dans une définition rigoureuse, elles sont surtout fait social et économique plutôt que fait technique" : production complémentaire ou principale, fort investissement ou utilisation des opportunités de l'exploitation, simple production ou transformation et commercialisations associées, caractère intensif ou extensif de l'élevage, de la culture... Il s'agit d'activités à haute valeur ajoutée nécessitant beaucoup de main d'oeuvre. Elles répondent aux mêmes motivations que celles des agriculteurs expérimentant une agriculture plus autonome et plus économe dans le cadre de productions "plus classiques".

II.43. Quelles aides apporter ? (cf des exemples, annexe n° 27)

L'aide en faveur du développement d'autres systèmes de production peut se faire à trois niveaux que nous appellerons "filières" suivant la terminologie employée par le groupe national des petites productions dans sa contribution aux Etats Généraux du Développement Agricole.

II.431. *"Filière de progrès"*

- aide à la recherche fondamentale qui aura pour but de promouvoir des techniques nouvelles adaptées au contexte régional ;

- aide à la mise en place de fermes expérimentales et de banques de référence ; les agriculteurs pourront ainsi contribuer directement à l'amélioration des techniques.

II.432. *"Filière de contact"*

L'objectif est de rendre le plus "fluide" possible le parcours des connaissances et du savoir faire. Des actions pourront être menées en différents points de la "chaîne du savoir" :

- recherche fondamentale et appliquée ;

- formation de conseillers ;

- agriculteurs : vulgarisation et sensibilisation ; il s'agira de promouvoir, par exemple, des campagnes de démonstration, de réalisations-terrain (aménagement de vieux locaux, banque d'outillage, entraide-construction...) et des visites pilotes.

II.433. *"Filière économique"* (pour les petites productions essentiellement)

Il s'agira d'aider la recherche de nouveaux débouchés pour les différentes productions :

- campagne d'informations au niveau régional et national afin de donner une image de "marque" des productions bretonnes autres que celles de porcs, poulets, lait...

- donner un nouvel essor au milieu rural en l'intégrant systématiquement aux activités d'amont (artisanat - approvisionnement...) et d'aval (transformation, vente sur les marchés locaux...) créés par le développement de ces petites productions.

(1) Etats Généraux du Développement Agricole : groupe national des petites productions - 15 Décembre 1982.

CONCLUSION DE LA PARTIE III

=====

Ainsi, au vu des diverses propositions émises, nous optons pour une agriculture plus autonome et économe, maîtrisant son développement. Cet objectif invite chacun, à prendre des responsabilités dans la gestion de "l'exploitation Bretagne".

Cette prise de conscience est plus que jamais nécessaire car aux aléas économiques souvent défavorables à l'agriculture, viendront s'ajouter, sous peu, les problèmes de financement de la politique agricole commune ; problèmes qui se poseront avec une réelle acuité dans le cas de la production laitière bretonne.

+ Aussi, le maintien, dans les zones sensibles de Bretagne Centrale, d'une agriculture compétitive, passera inévitablement par :

- l'amélioration de la formation,
- la maîtrise des coûts de production (consommations intermédiaires),
- la valorisation des productions,
- l'amélioration des structures d'exploitation
- l'aide à la recherche d'autres systèmes de production plus adaptés aux contraintes économiques auxquelles est soumise l'agriculture bretonne.

+ De plus, le développement agricole n'est pas seulement l'affaire de quelques uns, nous l'avons remarqué ; agriculteurs, syndicats, organismes professionnels et para-publics, pouvoirs publics, ... ; chacun, dans son espace de décision propre, contribue à ce développement sans y adjoindre souvent une réelle harmonie.

L'acuité du problème des zones sensibles de Bretagne Centrale induit une urgence toute particulière quant à la création d'espaces de concertation, de communication entre les différents acteurs du développement, ceci afin d'arriver à une "maturité" de compréhension des problèmes.

Ces espaces pourraient se former essentiellement à deux niveaux :

- à un niveau local (proposition des comités locaux),
- au niveau de l'encadrement agricole : organismes professionnels, syndicaux, organismes publics se doivent de relier leurs actions ; les échanges de points de vue, les concertations se font souvent "à la volée".

Là également, un espace de communication peut se créer au sujet des zones sensibles qui intéresse d'autres groupes sociaux : associations culturelles, de promotion des pays, etc...

Recenser les moyens de chacun, coordonner les actions, de telles démarches ne peuvent qu'accélérer une éventuelle revitalisation.

+ Ces espaces ainsi créés, connectés les uns aux autres, peuvent être l'origine d'un nouvel essor des zones sensibles. Encore faut-il les désirer, avoir l'initiative de les créer... Tâche certes plus difficile que l'octroi de simples subventions mais qui se veut dépasser une situation conflictuelle et stérile.

CONCLUSION GENERALE

=====

En conclusion, nous exposerons aussi objectivement que possible l'apport d'une telle étude à la problématique du développement agricole des zones sensibles.

La phase analytique nous a permis de mieux cerner la sensibilité économique de ces zones. Posant l'hypothèse que cette sensibilité relevait d'une situation d'ensemble de l'agriculture bretonne, nous avons alors proposé une analyse des comptes de surplus bretons ; cette étude a montré les contraintes inhérentes à la recherche de productivité et à l'insertion croissante de l'agriculture dans le système économique global.

Enfin l'analyse de la situation actuelle par l'agriculteur fut d'un grand intérêt pour la suite de l'étude : cette analyse, pétrie de réalisme, a contribué à l'élaboration des programmes d'action.

Prenant appui sur la phase analytique, nous avons entrepris quelques projections ; les perspectives d'évolution révèlent l'acuité des problèmes agricoles des zones sensibles : la diminution du nombre des exploitations, la faiblesse du taux de relève mesurent très clairement le phénomène de désertification.

D'aucune autre prétention, la réflexion sur le mode de développement actuel de l'agriculture bretonne prend appui sur les différents problèmes recensés au fil des phases analytique et prospective et se propose de relier, certains aspects du mode de développement actuel à l'émergence de zones sensibles.

La phase de propositions qui achève notre étude, se veut être en cohérence avec les conclusions des deux phases précédentes même si ces propositions n'ont ni l'ampleur, ni la ligne de conduite, ni les orientations souhaitées.

Libre à chacun de les affiner, de leur donner corps dans le contexte des zones sensibles et d'être à l'écoute de ceux qui veulent contribuer à un nouvel essor du développement agricole et rural en Bretagne Centrale.

B I B L I O G R A P H I E

=====

ARREEAR : IAA Bretagne 1981, Ministère de l'Agriculture, Région Bretagne, 1981

Assises Régionales de l'Agro-Alimentaire : l'agro-alimentaire en Bretagne : enjeux et perspectives - compte rendu des assises régionales de l'agro-alimentaire - Lorient - 19 Février 1983.

Bergmann D : Pour une politique agricole productiviste, p1, Le Monde, 18 Janvier 1983

Bergmann D : Notes rapides sur la politique agricole n° 6, INRA - économie, Paris, Juin 1982

Boscheron Daniel et de Grisenoy ch. : "La politique foncière agricole : rupture ou continuité ?" - études foncières, p 1 à 9, n° 18, Hiver 83

Bourdon M. : Agriculture et Développement Economique, enseignement de spécialisation, DAA économie, 80 pages, école nationale supérieure agronomique de RENNES 1982

Bourdon M. : Répartition des bienfaits de la productivité : l'agriculture est-elle dominée ou dominante ? revue agriculture n° 410 Juillet-Août 1977

Bourdon M. : Une justification par les comptes de surplus des subventions à l'agriculture. Revue d'économie rurale n° 149 - Mai Juin 82

Houée P.

Broussolle C., Daucé P., Mouchet C. : Scénarios pour l'agriculture bretonne (1980, 2000), 222 pages, INRA, Rennes, station d'économie et de sociologie rurales, Décembre 82.

Bureau Agricole Commun : les cahiers du B.A.C., 59 pages, n° 82/3, 1981

CFCA : Confédération Française de la Coopération Agricole
Assemblée Générale, la contribution des coopératives agricoles à la maîtrise des coûts de production en agriculture, 169 pages
CFCA, 1982

CNASEA : Le renouvellement des exploitants dans les régions agricoles de l'Ouest - délégation régionale de RENNES - Janvier 1982

CNASEA : Dotation aux jeunes agriculteurs : caractérisation des bénéficiaires : 1976 à 1982 - délégation régionale de RENNES - 1982

Daucé P. : Perspectives d'évolution de la population agricole dans l'Ouest de la France. INRA, station d'économie et de sociologie rurales de RENNES, journée nationale de la SFER, 19 Mars 1982.

De Ravignan F. : L'agriculture, pétrole vert de la France ? Economie Rurale, n° 139, 1980

Etablissement Public Régional : Budget Primitif 1981, premières propositions pour une politique en faveur du développement des zones sensibles de Bretagne Centrale, Septembre 1980

Etats Généraux du Développement Agricole : comptes-rendus par petites régions, rapport du groupe national des petites productions.

Gaillard P. : "Difficile relève : quatre départs, une arrivée : le compte n'y est pas..." Ouest-France, 18 Juin 1983

Hairy D. : La production laitière dans l'Ouest, intensification de la production et endettement des exploitations - INRA - CCAOF, 24 pages + annexes - Mars 1983

Houée P. : Bretagne en mutation - transformation de l'agriculture bretonne, tome 2, 315 pages, INRA, station d'économie et de sociologie rurales de RENNES. - Octobre 1979

Jean-Paul II : Le travail humain, lettre encyclique, 140 pages, discours du pape et chronique romaine, numéro spécial 397 - Septembre 1981

Jeauneau J.C. : Installations et systèmes de production en zones de montagne, revue économie rurale, n° 155, Mai-Juin 1983

Jourdain I ; Paris H. : Les zones sensibles de Bretagne Centrale : étude démographique et agricole, 168 pages + annexes, Mémoire de fin d'études, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de RENNES, Septembre 1982.

Le Clézio P. : Le remembrement en zones bocagères - effets économiques et sociaux - INRA, station d'économie rurale de RENNES, 99 pages, Décembre 1977.

Lesourne J. : Demain, la France dans le monde, Paris, Doc. Franc: 192 p, 1980

Pailler H. : Production laitière dans l'Ouest : "Si rien n'est changé, les grands élevages monopoliseront la collecte" - d'après une étude INRA - Paysan Breton - 13 Février 1982

Pautard J. : Les disparités régionales dans la croissance de l'agriculture française, Paris, Gauthier-Villars, 1965.

Pernet F. : Résistances paysannes, 189 pages, presses universitaires de Grenoble, collection influences, 1982.

Puau G. : "Idées neuves sur l'installation : déjà onze installations grâce au fichier" - Ouest France - Juin 1983

Rubin B. : "Des agriculteurs choisissent un autre type de développement"-
Le Trégor - 7 Mai 1983

Tirel J.C. : Débat sur le productivisme, revue Economie Rurale, n° 155,
Mai-Juin 1983

Vermersch Dominique : Les zones sensibles de Bretagne Centrale :
perspectives d'évolution, politique et développement, rapport de pré-
stage, ENSAR, Chaire d'Economie Rurale, Juillet 1982.

SOURCES STATISTIQUES

=====

- Recensement général de l'agriculture 1970-1971. Résultats par canton. Département des Côtes du Nord, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan. SCEES, Ministère de l'Agriculture.
- Recensement général de l'agriculture 1979-1980. Situation et évolution de l'agriculture bretonne par canton. Résultats provisoires - n° 75, SRSA Bretagne.
- Cartographie cantonale sur l'évolution de l'agriculture bretonne, recensements agricoles de 1980, 1971, 1955, 1929 n° 76, SRSA Bretagne.
- Recensement général de l'agriculture 1979-1980. Tableaux Prosper, SCEES, Ministère de l'Agriculture, 1982.
- Cahiers de statistique agricole, n° 3/6, SCEES, Ministère de l'Agriculture, Mai-Juin 1982.
- Collection de statistique agricole, n° 152, 166, 175, 188, 197, 200, 203, 207, SCEES, Ministère de l'Agriculture, respectivement : Juillet 77, Juillet 78, Juillet 79, Juillet 80, Mai 81, Octobre 81, Juillet 82, Novembre 82.
- Annuaires 1971 à 1981, statistique agricole Bretagne, SRSA.
- RICA Bretagne - résultats de l'exercice 81 - SRSA Bretagne - Décembre 82.
- Montant et nombre de prêts professionnels agricoles réalisés en 1980 dans les différents cantons sensibles - Caisses Régionales du Crédit Agricole : Finistère, Côtes du Nord, Ille et Vilaine, Morbihan.
- Centres de gestion des quatre départements bretons : données des comptes TVA, années 80 et 81.

TABLE DES MATIERES

=====

INTRODUCTION GENERALE

- p 1

PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'AGRICULTURE DES ZONES SENSIBLES

p 4

VOLET 1 : Situation actuelle de l'agriculture des zones sensibles du Centre Bretagne

p 6

CHAPITRE I - Les systèmes de production des exploitations des zones sensibles

- p 8

I.1. - Les OTE des zones sensibles

- p 8

I.11. - Présentation générale des 7 groupes d'OTE : comparaison avec le reste de la Bretagne

- p 8

I.12. - Analyse des OTE : diversité intercantonale

- p 9

- la production laitière

- p 9

- les productions de viande bovine et ovine

- p 10

- les "hors sol pur" et "hors sol associé"

- p 10

- la production mixte de lait et de viande

- p 11

- les productions végétales de vente

- p 11

- conclusion.

-

I.2. - Les facteurs de production mis en oeuvre pour une OTE au niveau de l'exploitation

- p 11

I.21. - La dimension économique des exploitations des zones sensibles

- p 11

- partition des exploitations suivant leur dimension économique

- p 12

- dimension économique des exploitations et leur OTE.

- p 13

I.22. - Exploitations à temps partiel ou à temps complet dans les zones sensibles

- p 17

- importance des exploitations à temps partiel dans les zones sensibles et catégorie d'agriculteurs concernés

- p 17

- les exploitations à temps partiel et la dimension économique

- p 18

- les exploitations à temps partiel et les OTE.

- p 20

I.3. - Conclusion concernant les systèmes de production.

- p 21

| | |
|--|--------|
| CHAPITRE II - Une approche des résultats économiques des exploitations agricoles des zones sensibles du Centre Bretagne. | — p 22 |
| II.1. - Renseignements fournis par les comptes TVA | — p 22 |
| II.2. - Analyse des comptes TVA | — p 23 |
| II.21. - Méthodologie : l'excédent brut de trésorerie, fil conducteur de cette approche économique | — p 23 |
| - la trésorerie d'une exploitation | — p 23 |
| - "la trésorerie-TVA", son excédent brut : EBT | — p 23 |
| II.22. - Le potentiel de production cantonal | — p 24 |
| - MBS des cantons sensibles | — p 24 |
| - le niveau du potentiel productif s'explique-t-il par les OTE de l'exploitation ou par sa surface ? | — p 25 |
| II.23. - Les rendements | — p 25 |
| II.24. - Le chiffre d'affaires | — p 26 |
| - les cantons à très faible CA lié à une MBS et à des rendements bas | — p 26 |
| - les cantons à CA faible ou moyen lié à une MBS importante et à des rendements médiocres | — p 26 |
| - les cantons à CA élevé lié à une MBS importante et à de forts rendements | — p 27 |
| - conclusion concernant le CA. | — p 27 |
| II.25. - Formation de l'EBT à partir du CA | — p 27 |
| - cantons du type 1 | — p 27 |
| - cantons du type 2 | — p 28 |
| - cantons du type 3 | — p 29 |
| II.26. - Approche d'une rentabilité de "l'exploitation cantonale moyenne" | — p 29 |
| II.3. - Conclusion à l'approche économique. | — p 31 |
| CHAPITRE III - Etat actuel du renouvellement des exploitations dans les zones sensibles du Centre Bretagne | — p 32 |
| III.1. - Etude régionale et départementale | — p 32 |
| III.2. - Etude cantonale | — p 33 |
| III.21. - La Bretagne par zones | — p 34 |
| III.22. - Les deux zones sensibles de Bretagne Centrale | — p 35 |
| III.3. - Conclusion concernant le renouvellement des exploitations | — p 36 |

| | |
|---|--------|
| CHAPITRE IV - Existence d'un "modèle canton sensible Bretagne Centrale ?" | — p 37 |
| IV.1. - L'analyse en composantes principales : ACP, variables employées | — p 37 |
| IV.2. - Signification des axes | — p 38 |
| IV.3. - Vers une autre approche de la sensibilité des cantons de Bretagne Centrale. | — p 39 |
| IV.31. - Situation économique relativement bonne, mauvaise situation démographique | — p 39 |
| IV.32. - Situations économique et démographique assez mauvaises | — p 40 |
| IV.33. - Un état démographique moins critique, des résultats économiques faibles. | — p 41 |
| IV.4. - Conclusion. | — p 41 |
| CONCLUSION | — p 42 |

| | |
|--|-------|
| VOLET 2 : Une approche économique de l'agriculture bretonne : production, revenus agricoles, surplus de productivité et dynamique d'évolution. | — p43 |
| CHAPITRE I - L'agriculture bretonne : résultats économiques et approche de sa dynamique d'évolution. | — p44 |
| I.1. - Le "pourquoi" de cette étude générale des résultats économiques de l'agriculture bretonne | — p44 |
| I.2. - Impasses et méfaits de la croissance agricole bretonne | — p44 |
| I.21. - Les revenus agricoles : une approche de la situation économique des agriculteurs | — p45 |
| I.22. - Fragilité économique de l'agriculture bretonne | — p46 |
| I.23. - Vers un accroissement des impasses. | — p47 |
| I.3. - Conclusion | — p48 |
| CHAPITRE II - Analyse des comptes de surplus de l'agriculture bretonne | — p49 |
| II.1. - Méthode des comptes de surplus | — p49 |
| II.11. - Présentation de la méthode | — p49 |
| II.12. - Précisions quant aux termes-clés de l'analyse | — p50 |
| - le surplus de productivité globale | — p50 |
| - héritages et avantages | — p50 |
| - notion de compte de surplus | — p51 |
| II.2. - Productivité de l'agriculture bretonne : à qui vont les fruits ? | — p51 |
| II.21. - Présentation succincte des résultats | — p51 |
| - le support de comparaison : les comptes de surplus pour l'agriculture française | — p52 |
| - les comptes de surplus pour l'agriculture bretonne | — p53 |
| II.22. - Accumulation des gains de productivité | — p53 |
| II.23. - Agriculteurs et gains de productivité | — p54 |
| - les gains de productivité ne profitent plus aux agriculteurs | — p54 |
| - les transferts inégaux de surplus aux partenaires des agriculteurs | — p55 |
| II.3. Limites et faiblesses de l'agriculture bretonne | — p58 |
| Conclusion : justification de cette analyse pour l'étude des zones sensibles | — p59 |
| CONCLUSION | — p59 |

| | |
|--|--------|
| VOLET 3 : Contribution des agriculteurs à l'analyse de la situation agricole | — p 60 |
| CHAPITRE I - Caractérisation de la situation agricole actuelle des cantons sensibles : avis des agriculteurs concernés | — p 61 |
| INTRODUCTION | — p 61 |
| I.1. - Les revenus | — p 62 |
| I.11. - Appréciation du niveau des revenus | — p 62 |
| I.12. - Appréciation des relations économiques entre l'agriculture et les autres secteurs | — p 62 |
| I.13. - Solutions à apporter | — p 62 |
| - le niveau des prix | — p 62 |
| - un revenu garanti | — p 63 |
| - la maîtrise des coûts de production | — p 63 |
| I.2. - Le choix d'un système de production | — p 65 |
| I.21. - Promouvoir la diversification des systèmes de production | — p 65 |
| I.22. - Quelles productions ? | — p 65 |
| I.23. - Quelles structures ? | — p 66 |
| I.24. - Comment travailler ? | — p 66 |
| I.25. - Comment décider ? | — p 67 |
| I.3. - Place de l'agriculture dans le monde rural : privilégier les installations | — p 67 |
| I.31. - L'agriculture dans le monde rural | — p 67 |
| I.32. - L'installation des jeunes agriculteurs : une priorité | — p 67 |
| - la formation | — p 68 |
| - le foncier | — p 68 |
| - le financement du capital d'exploitation | — p 69 |
| - aides particulières à l'installation | — p 69 |
| - conclusion sur l'installation | — p 70 |
| I.4. - Conclusion | — p 70 |

| | |
|---|--------|
| CHAPITRE II - Les transformations agricoles prévisibles. Canton de GOURIN | - p 71 |
| II.1. - Evolution des activités agricoles | - p 71 |
| II.11. - Comment l'agriculteur fait-il son choix ? Voies du développement et disparités locales | - p 71 |
| - comment l'agriculteur fait-il son choix ? | - p 71 |
| - voies du développement et disparités locales | - p 72 |
| II.12. - Quelles productions développer dans un proche avenir ? | - p 73 |
| - que faire actuellement dans le contexte agro-climatique ? | - p 73 |
| - que faire actuellement dans le contexte économique ? | - p 74 |
| II.13. - Conclusion | - p 76 |
| II.2. - Evolution des structures | - p 76 |
| II.21. - Peu de terres proposées à la location | - p 77 |
| - la rétention foncière | - p 77 |
| - vente ou location | - p 78 |
| II.22. - Concurrence entre les candidats à l'installation et ceux à l'agrandissement | - p 79 |
| - les candidats à l'agrandissement sont avantagés | - p 79 |
| - pourquoi s'agrandir | - p 79 |
| - dans quelles mesures peut-on affirmer qu'un agrandissement est "nuisible" ? | - p 79 |
| II.23. - Conclusion | - p 79 |
| CONCLUSION | - p 80 |
| <u>DEUXIEME PARTIE</u> : ELEMENTS DE PROJECTION CONCERNANT L'AGRICULTURE DES ZONES SENSIBLES ; ELEMENTS DE REFLEXION POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE | - p 81 |
| <u>INTRODUCTION</u> | - p 82 |
| VOLET 1 : Eléments de projection concernant l'agriculture des zones sensibles | - p 83 |
| CHAPITRE I - Accroissement de la dispersion des surfaces des exploitations | - p 84 |
| I.1. - Données de base pour le calcul de la dispersion | - p 84 |
| I.2. - Etude de la dispersion de la surface des exploitations autour de la surface moyenne, en 1980, 1990 et 2000, selon les hypothèses H1 et H2. | - p 84 |
| I.21. - Méthodologie employée | - p 85 |
| I.22. - Résultats | - p 85 |
| I.23. - Analyse et commentaires | - p 85 |

| | |
|---|------------|
| CHAPITRE II - Taux de relève et mouvements fonciers : projections 1980-1990 | - p 87 |
| II.1 - Taux de relève | - p 87 |
| II.11. - Méthodologie employée | - p 87 |
| II.12. - Analyse | - p 87 |
| II.2. - Mouvements fonciers | - p 88 |
| II.21 - Méthodologie employée | - p 88 |
| - pourcentage de la SAU cantonale libérée de 1980 à 1990 | - p 88 |
| - pourcentage de la SAU libérée, utilisée pour les installations ou les agrandissements | - p 88 |
| II.22. - Analyse | - p 89 |
| - les surfaces libérées en pourcentage de la SAU cantonale | - p 89 |
| - répartition des surfaces libérées | - p 89 |
| II.3. - Conclusion | - p 91 |
| CHAPITRE III - Evolution des surfaces des principales cultures dans les zones sensibles | - p 92 |
| III.1. - Parts relatives des différentes cultures selon la classe de SAU | - p 92 |
| III.2. - Méthodologie employée | - p 92 |
| III.3. - Diverses tendances évolutives et notamment un accroissement des céréales | - p 93 |
| Conclusion des projections concernant les zones sensibles | - p 95 |
| CHAPITRE IV - Prospective agricole régionale | - p 96 |
| IV.1. - Préambule : quels scénarios pour l'agriculture bretonne ? | - p 96 |
| IV.11. - Scénario A : une croissance lente | - p 96 |
| IV.12. - Scénario B : libéralisme et croissance forte | - p 96 |
| IV.13. - Scénario C : une économie de rupture : le protectionnisme | - p 96 |
| IV.14. - Scénario D : un autre développement | - p 96 |
| IV.2. - Quels impacts sur l'agriculture bretonne ? | - p 97 |
| IV.3. - Conclusion : "l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare" | - p 97 |

| | |
|---|-------|
| VOLET 2 : Eléments de réflexion pour une politique de développement agricole | - 99 |
| INTRODUCTION | - 99 |
| CHAPITRE I - Modalités du développement de l'agriculture bretonne | - 101 |
| I.1. - L'accroissement du capital par travailleur menace la reproduction des unités de production | - 101 |
| I.2. - Emergence des zones sensibles | - 102 |
| I.3. - Structure et économie d'échelle | - 102 |
| I.4. - Intensification de la production animale | - 103 |
| I.5. - Essoufflement de productivité des consommations inter-médiaires | - 104 |
| I.6. - Soumission du travail paysan aux industries d'amont et d'aval | - 104 |
| I.7. - Intensité du travail agricole | - 105 |
| I.8. - Dépendance extérieure et politique d'exportation | - 105 |
| I.9. - Productivisme, qualité de la vie et équilibres écologiques | - 106 |
| CHAPITRE II - Quelle compétitivité pour les zones sensibles de Bretagne Centrale ? | - 108 |
| II.1. - Genèse du système productif breton actuel | - 108 |
| II.2. - Une agriculture compétitive dans les zones sensibles : enjeux, perspectives, alternatives | - 109 |
| II.21. - Enjeux | - 109 |
| II.22. - Perspectives | - 110 |
| II.23. - Alternatives | - 110 |
| II.3. - Conclusion | - 111 |

TROISIEME PARTIE : PROPOSITIONS D'ACTIONS POUR UNE REVITALISATION DES ZONES SENSIBLES — 113

CHAPITRE I - Propos introductifs aux hypothèses d'action en faveur des zones sensibles de Bretagne Centrale — 113

- I.1. - L'activité agricole dans une région délaissée économiquement — 113
- I.2. - Analyse, perspectives, propositions : quelles finalités ? — 114
- I.21. - Un souci majeur : prendre en compte l'avis des agriculteurs — 114
- I.22. - Un enjeu plus important : donner la primauté à l'homme — 115
- I.23. - Dans ce sens, quelle politique de développement agricole ? — 116
 - politique et développement — 116
 - priorité à l'emploi — 117
- I.24. - Conclusion — 117
- I.3. - Eléments d'une approche sociologique du milieu agricole — 117

CHAPITRE II - Hypothèses d'actions — 120

- II.1. - Hypothèses d'actions concernant la formation des agriculteurs et la vulgarisation — 120
- II.11. - Reprise des constats — 120
 - revenus agricoles et formation — 120
 - la vulgarisation : faible pouvoir de diffusion — 121
- II.12. - Propositions en faveur de la vulgarisation et de la formation des agriculteurs — 121
- II.2. - Hypothèses d'actions concernant le foncier — 122
- II.21. - Comment créer un tel comité ? — 123
- II.22. - Les rôles du comité local — 123
 - un observatoire foncier — 124
 - un lieu de rencontres — 124
 - le comité local dans le cadre d'opérations foncières — 124
- II.23. - Conclusion — 125

| | |
|---|-------|
| II.3. - Hypothèses d'actions concernant l'installation | — 126 |
| II.31. - S'installer en Bretagne Centrale aujourd'hui | — 127 |
| II.32. - Formation et compétence | — 127 |
| II.33. - Le foncier | — 127 |
| II.34. - L'isolement | — 127 |
| II.35. - Le financement | — 128 |
| II.36. - Conclusion | — 128 |
| II.4. - Hypothèses d'actions concernant la mise en place d'autres systèmes de production | — 128 |
| II.41. - Une agriculture "plus autonome et plus économe" | — 128 |
| II.42. - Les petites productions | — 129 |
| II.43. - Quelles aides apporter ? | — 129 |
| - "filière de progrès" | — 129 |
| - "filière de contact" | — 129 |
| - "filière économique" | — 129 |
| CONCLUSION | — 130 |
| CONCLUSION GENERALE | — 131 |